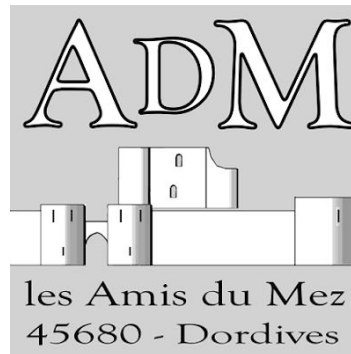


## TROISIÈME PARTIE

### Recherches en Archives 2024

- Les seigneurs du Mez et la périodisation

- La seigneurie du Mez en 1328 d'après l'inventaire après décès de Clémence de Hongrie (1293-1328)



## CONTEXTE HISTORIQUE ET PÉRIODISATION

Monique COCHIN  
Sylviane DELPECH  
Michel PIECHACZYK

La seigneurie de Mez-le-Maréchal appartient depuis le début du XII<sup>e</sup> siècle à la famille Clément, branche cadette collatérale de la maison de Château-Landon. Dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion du chambellan Gauthier de Nemours, les frères Gilles et Robert III Clément occupent des situations importantes à la cour du roi Louis VII. En 1168, Robert III est nommé « gouverneur » du jeune Philippe Auguste. A la mort de Louis VII, en 1180, Philippe Auguste devenant roi, Robert III s'érige en véritable régent du royaume, mais meurt en mai 1181.

Ici commence l'histoire du château de Mez-le-Maréchal.

Nous proposons, dans la suite de ce premier seigneur constructeur, la liste des seigneurs successifs et propriétaires du château de Mez-le-Maréchal, en l'état des études actuelles. Chaque référencement a été précisé, critiqué et réanalysé. Cette liste s'est grandement étoffée durant les trois dernières années de recherches dans les fonds d'archives. Elle devrait s'améliorer peu à peu en disséquant les nouvelles sources parfois contradictoires.

La confrontation entre la succession des seigneurs et les transformations architecturales du monument nous ont conduits à mettre en place une périodisation chronologique, comme un des outils de travail structurant des données de fouille en particulier pour l'archéologie du bâti.

La périodisation ne prend pas en compte les hypothèses de constructions antérieures aux élévations existantes. Les recherches archéologiques et documentaires futures pourront modifier les fourchettes de dates en fonction d'éléments nouveaux. La périodisation proposée constitue donc un outil méthodologique de travail et une aide à la compréhension chronologique du site.

### Période 1 -

- 1168 : Robert III CLÉMENT ( ? – †1181) (règne de Louis VII). Robert III est appelé par Adèle de Champagne, femme de Louis VII, comme "gouverneur" de son fils de 3 ans, futur Philippe Auguste (*Chronique de St Germain d'Auxerre*, RHGF, t. 18, p. 250 ; PÈRE ANSELME 1730, t. 6, p. 619 ; ESTOURNET 1912, p. 152).

- 1180 : Robert III est nommé « régent » du royaume (COMBAULT d'AUTEUIL (de) 1642, p. 305 ; PÈRE ANSELME 1730, t. 6, p. 619 ; *Gallia Christiana*, 1656, tome 2, p. 282)

***Il fait bâtir, durant cette décennie, la tour résidence de Mez-le-Maréchal (niveaux 1 et 2).***

- 1181 : Aubry II, son fils ( ?- †1191) (règne de Philippe Auguste) est maréchal de France (RIGORD ; PÈRE ANSELME 1730, t. 6, p. 621).

## Période 2 -

- 1192 : Henri I CLÉMENT (1170 - †1214), frère d'Aubry, « *détient le fief du Mez* » (BnF ms. Lat. : 17049, Chartes de Néronville (cf. rapport ADM 2020, p. 45-86) et devient maréchal de France.

*Il fait bâtir l'enceinte carrée et dans le même temps les logis (bât. B, C, D, E et F) ainsi que les niveaux 3 et 4 de la grande tour résidence.*

En 1205, il est seigneur d'Argentan (baronnie) (DUVAL 1889 ; ROMBAULT Abbé 1889, à partir de notes de Louis DUVAL, p. 394-395).

- 1214 : Gautier II de Nemours, tuteur de Jean CLÉMENT, son neveu mineur (COMBAULT d'AUTEUIL (de) 1642, p. 311 ; LEMAU DE LA JAISSE Pierre, 1735, p. 41)

- 1223 : Jean CLÉMENT (1206 - †1261), fils de Henri I<sup>er</sup>, devenu majeur à 17 ans, récupère l'office de **maréchal royal** (ESTOURNET 1920, p. 14 et suiv. ; PETIT-DUTAILLIS 1894 ; PERE ANSELME 1730, t. 6, p. 621 ; LEMAU DE LA JAISSE, 1735, p. 41).

- 1225 : sous le règne de Louis VIII, Jean CLÉMENT participe au financement des vitraux de Chartres (n° 116 transept sud). Il est représenté recevant l'oriflamme des mains de St Denis, armes : "d'azur à la croix recerclée d'argent, traversée par un bâton de gueules" (COMTAMINE 1973, p. 191). En 1225 : il est dit « *seigneur du Mez, Maréchal de France* » (STEIN 1931, p. 239) ; en 1226, il figure au sacre de Louis IX (Arch. nat. : J//363, contre-sceau sur acte authentique, Couronnement de Louis IX (document original)).

- 1249 : Jean CLÉMENT part à la 7<sup>e</sup> croisade avec Louis IX et partage sa captivité en 1250 (WAILLY (de) Natalys 1868, p. 133).

- 1261 : Henri II CLÉMENT ( ? - †1266), le fils aîné de Jean, seigneur du Mez et d'Argentan, récupère la charge de maréchal en 1249 (Tableau de COUDER 1835 ; LEMAU DE LA JAISSE, 1735, p. 41)

Il accompagne la même année Saint Louis à sa 7<sup>e</sup> croisade (MORERI 1683, p. 922).  
Il exerce encore sa charge en 1265 (VITON DE SAINT-ALLAIS 1834, p. 454-455).

- 1266 : Aubry III CLÉMENT (? - †1295), fils cadet de Jean, est seigneur du Mez (STEIN 1931, p. 233-234).

- 1302 : Gautier le Maréchal de Dordives : sur le sceau 1298 : « *dépens de la comtesse d'Artois en l'hôtel dudit maréchal, à Dordives* » (DEMAY 1877, sceau n°1298, p. 139).

- 1310 vers : Nicolas du MEZ (= Colart du Mez), chevalier, seigneur de Nogent les Vierges

- 1313 : le roi Philippe IV le Bel séjourne en juillet au château du Mez (LALOU 2007, vol. 2, p. 409 ; Arch. nat. : JJ 49, n° 77, don aux Cisterciennes de l'abbaye de la Joye de Nemours ; THOISON 1888, p. 112).

- 1314 : Nicolas du MEZ (= Colart du Mez), chevalier, seigneur de Nogent les Vierges, vend « *un manoir assis audit Mez le Mareschal* » à Philippe le Bel.

Son fils Adam du Mez le Mareschal ratifie la vente (DUPUY 1655, p. 887 ; RICHEMOND, t. I, pièce p. 93 ; GODEFROY, 1670, p. 576).

### Période 3 –

- 1314 : Philippe IV le BEL (1268 - 1285 - †1314) achète le domaine à Colart (Nicolas) du MEZ (DUPUY 1655, p. 887, repris par GODEFROY 1670, p. 576-577 ; STEIN 1931, p. 239).  
Il programme la construction d'un ***hôtel royal appuyé sur la courtine sud, fenêtres à meneaux et coussièges et rehaussement probable de la tour T2***. Le roi profite peu de temps du domaine pour la chasse, il meurt à la fin de l'année.
- 1314 : Louis X le HUTIN lui succède.  
Il fait un séjour au château en 1315 (THOISON 1888, p. 112-113, qui cite des chartes royales, BN mss. fr. 25697, n°69), d'après Guigne, Cartulaire municipal de Lyon, 1876, p. 59). ***Il poursuit très probablement le programme architectural entamé par son père.***
- 1316 : décès de Louis X le HUTIN. Philippe V le LONG, son frère, lui succède.  
Philippe V le LONG fait un séjour au château l'année suivante en 1317, et en 1321 (THOISON 1888, p. 112-113).  
***Les travaux ont pu se poursuivre sur cette période.***
- 1317 : Clémence de HONGRIE (1393- †1328), 2<sup>e</sup> épouse de Louis X, veuve en 1316, reçoit le Mez dans son douaire (DOUËT D'ARCQ 1874, p. V-VI : cite testament de Louis le HUTIN, passé en juin 1316 : trésor des Chartes carton J404, pièce n° 22 ; AN : JJ357A ; Arch. nat. P. 26, cité par CAZILHAC 2017, p. 100).  
Elle est au Mez le 30 octobre 1323 pour rendre une sentence de justice (STEIN 1910, p. 356). ***Les travaux du nouvel hôtel seigneurial sont sans doute terminés.***
- 1325 : le roi Charles IV le BEL séjourne au Mez, en janvier (THOISON 1888, p. 113).
- 1328 : décès de Clémence de Hongrie et ***inventaire de ses biens*** dont ceux du Mez (CLAIRAMBAULT (BnF, ms Clairambault 471), (DOUËT-D'ARCQ 1874, p. 89, 90, 101-102, 109).
- 1328 : Philippe VI de VALOIS devient roi (1293 - 1328 - †1350).  
Philippe VI prévoit en 1329 (Arch. nat. : JJ357A) de l'introduire dans le douaire à venir de son épouse Jeanne de Bourgogne, avant de l'en retirer lors de l'établissement d'une seconde assiette en 1332 (DUPUY 1655, p. 887 ; FOURQUIN 1963, p. 39 ; CAZILHAC 2017, p. 71-73)  
On note cinq séjours de Philippe VI de VALOIS au Mez entre 1332 et 1343 (THOISON 1888, p. 112-113 ; VIARD 1913).
- 1350 : Jean II le BON (1319 – 1350 roi - †1364) devient roi.  
Il vient au Mez en 1352 (Trésor des Chartes, Arch. nat. : JJ 81 n°771 ; THOISON 1888, p. 113)
- 1359 : Adam de Villiers le Bel, dit "le Bègue" est cité comme « *châtelain et garde du château du Mez-le-Maréchal* » (PERE ANSELME 1733, t. 7, p. 14).

- avant 1362 : Charles V donne à vie à Adam de Melun, fils de Jean de Melun et Jeanne de Tancarville, les terres de Château-Landon et de Mez-le-Maréchal.  
Adam meurt sans postérité après Pâques le 23 avril 1362 et est enterré à l'Abbaye du Jard (MORERI 1759, t. 10, p. 35).
- 1364 : Charles V (1338 - 1364 - †1380) succède à Jean II et fait un séjour au Mez, de trois jours sans doute, en 1366 (THOISON 1888, p. 113, PETIT 1888, DÉLIVRÉ 1984, p. 16).
- 1366 : Guillaume de la HAIE, chevalier, fait un échange avec le roi de sa châtellenie de Néhou en Normandie contre celle de Metz-le-Maréchal (DUPUY 1655, p. 887, repris de GODEFROY 1670, p. 576-577) ; DÉLIVRÉ 1984, p. 16 ; VALLEZ 1982, p. 538).
- 1369 : Charles V rachète le Mez pour le donner à Louis de MALEVAUT, chevalier du pays de Guyenne, en récompense des services qu'il a rendus dans les guerres contre l'Angleterre (DUPUY 1655, p. 887 ou GODEFROY 1670, p. 576-577 ; DÉLIVRÉ 1984, p. 16).  
Louis de Malevaut fait une donation à la chapelle du Mez (Arch. nat. : JJ//80-JJ//84 Pièce 459).
- 1379 : Anceau de Villiers (en Bière), seigneur de Livry, acquiert « *la terre du Mez* » (PÈRE ANSELME 1733, t. 7, p. 14).
  - 1380 : le roi Charles VI accorde à son cousin Charles de Navarre et à ses héritiers la jouissance perpétuelle de « ... *Mez-le-Mareschal* ... » (PINTOIN 1994, p. 155 ; SECOUSSE 1758, p. 258-264)
- 1380 : sous Charles VI (1368 – 1380 roi - †1422), le Mez retourne dans le giron royal et sa garde est confiée au vicomte de Melun (STEIN 1931, p. 240).
  - en 1381, le 24 juin : Etienne de Paroy, capitaine et garde du château du Mez-le-Maréchal reçoit des gages de la part de Guillaume de Melun (sceau) (DEMAY 1877, sceau 6993 ; MORERI 1759, t. 10, p. 36).

#### Période 4 -

- 1404 : « **hommage lige du Chasteau et ville de Metz le Maréchal, partie du duché de Nemours** » (Arch. Nat. : P 10, n° 1) : le Mez est intégré au duché de Nemours. Charles III de Navarre est duc de Nemours.  
***Réarmement des archères du château, creusement de bouches à feu dans les archères basses des tours.***
- 1406 -1407 : « *Jehan le Roy garde du Chatel du Mez et du Buisson du Mez* » et « *Gilles le Bossac, sergent du Mez* » (MARICOURT (de) 1905, tome 23, p. 302).
- 1426 - 1427 : lors du siège de Montargis par les Anglais, victoire des Montargois (DÉLIVRÉ 1984, p. 16, Arch. Mun. Troyes F38). Mais le château du Mez pourrait avoir été pris par les Anglais (?) lors de leur retraite vers le nord (GACHE 1972, p. 57 ; FLAMARE (de) 1913, t. 1, p. 280). ***Transformation sommaire de baie au sud en meurtrières.***

***Destructions de la guerre de Cent ans. Traces d'incendies à plusieurs endroits, sur la porterie notamment.***

- 1430 : François de QUINCAMPOIX, écuyer (règne de Charles VII) (CHARRON 1909, p. 332).
- 1450 : François II de QUINCAMPOIX, 1<sup>er</sup> fils de François (†1455) (CHARRON 1909, p. 333).
- 1455 : Jeanne de CORQUILLEROY, veuve de François II (CHARRON 1909, p. 333).
- 1456 : Jean I<sup>er</sup> de QUINCAMPOIX, 2<sup>e</sup> fils de François, écuyer de cuisine du comte de Clermont (CHARRON 1909, p. 333).
  - 1464 : Jacques d'Armagnac est duc de Nemours (règne de Louis XI).
- 1465 (15 octobre) : Louis XI confirme sa donation ; précision : « *Demets-Mareschal, dans la chatellenie de Bray sur Seine* » (PASTORET (de) 1814, p. 373)
  - 1477 : Louis Malet de GRAVILLE (1438-1516), comblé de dons par Louis XI, devient duc de Nemours (MARICOURT 1903, t. 21, p. 259).
- 1488 : Louis I<sup>er</sup> de QUINCAMPOIX, fils aîné de Jeanne Corquilleroy, est seigneur du Mez (CHARRON 1909, p. 334).
  - 1507 : Gaston de FOIX (1489-1512) récupère le duché de Nemours (règne de Louis XII).
  - 1512 : Retour du duché à la couronne (Louis XII). En 1515, Philiberte de SAVOIE, tante de François I<sup>er</sup>, devient duchesse de Nemours.
  - 1528 : François I<sup>er</sup> donne le **duché de Nemours (dont le Mez) en engagement** à son oncle, Philippe de Savoie, en cadeau de mariage (Arch. dép. Seine-et-Marne : E1006, 22 décembre 1528).
- 1552 : Pierre AMER est cité seigneur du Mez, de Palay, et de Villebéon (Arch. dép. Seine-et-Marne : 76 J 146). Il prête foi et hommage concernant ses possessions dont " *l'hostel du Boys, ses appartenances et despendances tout du dict Sieur à cause de son **châtel du Metz*** ».
- 1553 : Jacques de SAVOIE (1533 - †1585) devient à son tour duc de Nemours (MARICOURT (de), 1905, p. 55-60) ; il est dit « *duc de Genève et de Nemours* » ou « *Prince* » (Arch. dép. Loiret : 1 J 453, 26 mai 1570).
- 1570 : Jean CHESNEAU, écuyer, sieur des Clerbaudières, près de Paizay-le-Sec, dans le Poitou, maître d'hôtel ordinaire de la princesse Renée de France à Montargis (règne de Charles IX), acquiert le Mez (domaine engagé) de Jacques de SAVOIE.
  - Le château est en « état de ruine et masure »*** (Arch. dép. Loiret : 1 J 453, 26 mai 1570).
  - Jean Chesneau, de la "religion réformée", a un temps, avec Thiballier, seigneur d'Angluse, fait de l'église du Mez un temple (GACHE 1983, p. 8).

- 1585 : Jean MAIGNEN (†1638), seigneur d'Aillé, près de Chasseneuil-du-Poitou, échange le Mez avec Jean Chesneau (règne de Henri III) (acte d'échange du 29 août 1585 perdu, mentionné dans Arch. nat. : T//1051 : 77 et 78, 28 mai 1720 et 31 mai 1731).

Jean Maignen : ardent catholique, fidèle au roi (JEHAN 1999, note 36 bas de la page 77).

- 1595 : « *Et quant au fort de Mez le Maréchal, ... il y demeurera seulement un capitaine avec huit soldats pour la garde dudit fort, sans faire la guerre et pour éviter que quelqu'un ne s'en empare ... sur peine de démolition (art. IV)* » : analyse par Thoison d'un traité inconnu négocié par Anne d'Este entre Henri IV et le duc de Mayenne pour assurer la neutralité du duché de Nemours, (traité authentique ou non ?) (THOISON 1894, p. 454 et 459).

- 1604 : Jean Maignen et son fils Pierre sont **co-seigneurs du Mez** (règne de Henri IV) (Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 7 mai 1720, inventaire des titres et papiers de Metz Marechal et D'Ordives remis à La Trémoille)

- 1616 : Jean Maignen et Marguerite COTHEREAU deviennent **co-seigneurs du Mez** (Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 28 mai 1720), Pierre Maignen ayant fait donation de tous ses biens à sa belle-mère (il entre dans les ordres) (Arch. nat. : Y//157, fol. 26).

## Période 5 –

- 1620 : Philbert de THURIN 1 (? - † entre 1632 et 1637), Président au Grand Conseil (Henri I<sup>er</sup> de Savoie, duc de Nemours, règne de Louis XIII) (Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 7 mai 1720, inventaire des titres et papiers de Metz Marechal et D'Ordives remis à La Trémoille ; Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 28 mai 1720, vente Thurin / La Trémoille).

*Il serait à l'origine de travaux sur le bâtiment B pour pouvoir y résider.*

*Il aurait transformé les bâtiments pour une exploitation agricole.*

*Il aurait créé un colombier dans la tour sud-est (T2).*

*Il aurait reconstruit l'ancienne église en en faisant une chapelle seigneuriale y apposant son blason* (DELPECH, PIECHACZYK, SOUCHET 2023, p. 97-113).

- entre 1632 et 1637 : Philbert de THURIN 2 (†1706) succède à son père. Sa mère, Catherine GALLIER PICARD, veuve de Turin 1 (Louis de Savoie, duc de Nemours), surnommée « *Madame la Présidente* », réside parfois au château (Arch. dép. Loiret : 1 J 453, lettres entre 1640 et 1645). Elle décède entre 1648 et 1653.

- En 1659 : sous Philbert de THURIN 2 (†1706), deux receveurs fermiers cohabitent au château (Arch. dép. Loiret : 1 J 453, 2 mai 1659).

- En 1666, le duché de Nemours est racheté par Louis XIV (régime de l'engagement) et réuni au duché d'Orléans, mais "oubli" du Mez. (Philbert de Thurin 2 ne s'est pas manifesté lors du rachat par le roi).

- En 1672 : le duché de Nemours devient supplément d'apanage du duché d'Orléans.

- 1682 : transaction entre le duché d'Orléans et Philbert de Thurin 2 pour mettre fin à un litige qui dure depuis 1666, *i. e.* le rachat du duché de Nemours engagé, par Louis



XIV (Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 15 mai 1682 ; analyse de l'acte dans DELPECH 2023, p. 70-71).

- 1687 : Philbert de THURIN 2 fait « aveu et dénombrement » pour le Mez, fief engagé dans l'apanage d'Orléans (Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 18 novembre 1687).

- 1706 : décès de THURIN 2 (Arch. dép. Loiret : 1 J 453, 23 janvier 1711, fol. 2 r). Sa veuve, seconde épouse, Marie-Angélique BESNARD de RÉZÉ, est citée « *dame du Mez-le-Maréchal et Dordives* », tutrice de ses quatre enfants mineurs (Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 28 mai 1720, vente Thurin / La Trémoille).

Long litige entre cette dernière et la fille de la première épouse, la comtesse de la Baume ; **le domaine périlite**, d'où une mise en adjudication du bail de la terre du Metz en 1712 (Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 23 avril 1712).

Les quatre héritiers THURIN 3 sont seigneurs du Mez, en indivision.

L'exploitation agricole est tenue par le fermier, Estienne Besnard.

- 1720 : Frédéric Guillaume de LA TRÉMOILLE, prince de Talmont (1668 – †1738) acquiert le château et la terre et seigneurie du Metz le Marechal et Dordives (Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 28 mai) ; Besnard, le fermier, rédige un mémoire sur l'état des bâtiments en 1721 (Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 16 mars 1721).

- 1722 : La Trémoille entend exploiter la forêt du Mez, mais contestation des Eaux et Forêts de Nemours (DELPECH 2023, p. 76-80) qui font borner la forêt (bornes encore en place) (Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 24 décembre 1722). Sur intervention du duc d'Orléans en 1725, LA TRÉMOILLE obtient finalement le droit d'exploiter la forêt (Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 31 mai 1731, dans les titres et papiers transmis n° 25).

## Période 6 -

- 1731 : Julie-Augustine HURAUULT de VIBRAYE (1693 - †1773) (règne de Louis XV) achète le château et la terre et seigneurie du Metz le Maréchal et Dordives (Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 31 mai 1731), biens encore engagés sous la tutelle du duché de Nemours, lui-même dépendant du duché d'Orléans.

- 1756 : Louis-Philippe d'ORLÉANS (duché d'Orléans avec Nemours). Saisie des biens de M<sup>lle</sup> de Vibraye pour dettes (en 1754) avec **dissociation du domaine** (Arch. nat. Loiret : 1J453, affiche d'adjudication) :

- d'une part : château, droits seigneuriaux (justice, pêche, cens), forêt du Mez ; **cette partie reste engagée dans l'apanage du Duc d'Orléans.**

Antoine Lemoine est fermier au château depuis 1756 (Arch. dép. Loiret : 3 E 18213, 2 mai 1770).

- d'autre part : « *Terres, fief et Seigneurie de Dordives et Metz le Maréchal* », (terres, fermes, moulins, **chapelle** ...) destinés à être vendus.

- 1761 : vente effective par adjudication (terres, fermes, moulins ...) (Arch. dép. Loiret : 1J453, affiche d'adjudication).

En 1763 : le fermier du Mez est Antoine Guillaume Girard (Arch. dép. Loiret : 3 E 18213, 2 mai 1770).

- 1764 : le comte ROUAULT d'Égreville remporte l'adjudication, *i. e.* « *les Terres, fief et Seigneurie de Dordives et Metz le Maréchal* » (Arch. dép. Loiret : 1 J 453, 23 déc. 1784, fol. 3v).

- 1767 : son épouse « *séparée de biens* », la Comtesse ROUAULT, lui succède.

- 1784 : Antoine Guillaume GIRARD et Thérèse FOREST achètent à leur tour les « *terres, fief et seigneurie du Mez* » (**pas le château**) (Arch. dép. Loiret : 1 J 453, 23 décembre 1784). Girard est marchand de bois, il est toujours fermier et receveur du domaine. Ils habitent le château avec leurs enfants.

- 1785 : mort d'A. G. Girard quelques jours après l'achat. Thérèse FOREST- GIRARD (†1788) veuve ; deux héritiers : Marie Anne Edmée Thérèse (= (MAET) GIRARD (1767 - †1829) et Antoine Guillaume Marc Augustin (= AGMA) GIRARD.

- 1786 : MAET GIRARD épouse Pierre Claude LOUVET (Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 7 février 1786, contrat de mariage).

Thérèse FOREST-GIRARD est fermière et receveuse du Mez (Arch. dép. Loiret : 3 E 18242, 18 déc. 1786).

- 1788 : décès de Thérèse FOREST (Arch. dép. Seine-et-Marne : 242 E 167, 27 octobre 1788)  
Le couple MAET GIRARD/Pierre Claude LOUVET et AGMA GIRARD héritent de Thérèse FOREST des « *Terres, fief et Seigneurie de Dordives et Metz le Maréchal* », mais pas du château (indivision).

## **Période 7 -**

- 1792 : adjudication **du château** (devenu bien domanial) : achat par Nicolas Joseph GIRARD, oncle de MAET et AGMA (Arch. dép. Loiret : 3 E 35881, 3 février 1792 ; Arch. dép. Loiret : 3 E 35609, 29 sept. 1815, fol. 16v).

Trois semaines après, revente du château à ses neveux, MAET et Pierre Claude LOUVET ainsi qu'AGMA GIRARD (mineur) (indivision) : premiers seigneurs roturiers (Arch. dép. Loiret : 3 E 35609, 29 sept. 1815).

- 1799 : partage entre MAET et son frère (Arch. dép. Loiret : 3 E 35881, 3 février 1792) : le couple MAET GIRARD et Pierre Claude LOUVET devient seul propriétaire du château.

## **Période 8 -**

- 1802 : MAET et Pierre Claude LOUVET (sous le Consulat) souhaitent un logement plus confortable indépendant du fermier. Ils vivent à Château-Landon.

***Une première construction de deux travées (= début du bâtiment A) est bâtie au nord du bâtiment B qui devient le logis du fermier.***

- 1815 : MAET GIRARD devient veuve (veuve LOUVET) (Arch. com. Dordives : FRADO045\_6190-SUPPL\_1E\_6\_0121, 24 sept. 1815).

**- En 1826, la nouvelle maison est prolongée vers le nord jusqu'à l'angle de l'enceinte (bâtiment A actuel).**

- 1829 : décès de MAET (Arch. dép. Loiret : 1 J 453, 8-15 juillet 1829) : les cinq héritiers de MAET (règne de Charles X) sont en indivision provisoire.

- 1833 : établissement de l'« Atlas géométrique de 1833 » pour le partage du domaine en 5 lots dont le château en deux lots :

1 – Anne Thérèse Victoire Augustine LOUVET, épouse de Jean François GUYON

2 – Françoise Louise DERVIEUX (veuve Claude Alphonse Louvet) pour ses deux enfants mineurs.

***Une partie du château reste une exploitation agricole (avec aménagements divers).***

- 1857 vers : quatre propriétaires se partagent le château :

1 – Eusèbe François I GUYON, puis Marie GUYON

2 – Thérèse Victorine GUYON, épouse Delion

3 – Françoise Élise Edmée LOUVET, épouse Abel de CHEVALLET

4 – Henri LOUVET, avocat.

- 1900 vers : ils ne sont plus que trois propriétaires :

1 – Marie GUYON

2 – Abel de CHEVALLET

3 - Louise Henriette Marie LOUVET (1866 - †1942), épouse Bertillon.

***Partition de la cour par des murets, vente de pierres.***

***Interventions sur les tours de la porterie nord.***

***Tout en gardant une fonction d'exploitation agricole, le château devient un lieu de villégiature pour d'autres.***

## **Période 9 -**

- 1930 : un plan de partition en trois parties est établi (Arch. du Mez)

1 – Émilie Marie Anne GUYON

2 – Mme CHALUS de CHEVALLET

3 – François BERTILLON, médecin à Dordives puis à Montargis.

- 1958 : François BERTILLON (1891 - †1963) devient propriétaire de la totalité du château.

- 1964 : sa fille, Monique BERTILLON (†2017), épouse de Pierre Vincent, est la nouvelle propriétaire.

À partir de 1960 : travaux d'amélioration du confort intérieur par Pierre Vincent,  
***percement de la poterne est.***

- vers 1990 : la famille Vincent commence la mise en valeur du bâti, ***destruction des murets, reconstruction du couverture de l'ébrasement de la porte, bouchage de***

***parement manquant sur les courtines, transfert de remblais de la cour pour des aménagements extérieurs.***

## **Période 10 –**

- 2016 : le monument est ouvert au public (achat par Florian RENUCCI)
  - valorisation culturelle,
  - mise en place d'une unité de recherche historique et archéologique, gérée par l'association *Les Amis du Mez*.
- 2017 : ouverture de fouilles archéologiques programmées
- 2024 : le château est déclaré « **Monument historique** » par arrêté du 30 sept.

## **SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**

***Contrairement aux conventions habituelles de présentation des sources et de la bibliographie, celles-ci sont présentées, ici, par période historique de notre sujet d'étude.***

### **Période 1**

ANSELME de SAINTE MARIE (dit le PÈRE ANSELME) (1730) - *Histoire généalogique de la Maison Royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume...* t. 6, Paris : Compagnie des libraires, p. 619-622

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k76080b/f630.item>

COMBAULT d'AUTEUIL (de) Charles (1642) – *Histoire des Ministres d'estat, qui ont servi sous les roys de France de la troisième lignée*. Paris : Courbé, p. 303-311.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t57518796/f360.item>

ESTOURNET Gaston (1912) - Origines des Seigneurs de Nemours, notes rectificatives. Dans : *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, janvier 1912, Fontainebleau : Maurice Bourges, p. 1-156.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2987244?rk=21459;2>

Autre source : les rapports annuels ADM

RENUCCI Florian (2019) - État des recherches sur l'origine de la famille Clément. Le contexte de la construction : de l'origine de la famille Clément à la mort d'Henri Clément (1214) Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) 2019 - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2019*, les Amis du Mez, p. 91- 110.

RENUCCI Florian (2020) – Le contexte de la construction : de l'origine de la famille Clément à la mort d'Henri Clément (1214).

Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2020) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret). Rapport archéologique de prospection thématique 2020*, Les Amis du Mez, p. 87-108.

*Recueil des Historiens des Gaules et de la France (RHGF)* - Dom Martin BOUQUET(Ed.), Tome 18, p.250.

RIGORD - *Gesta Philippi Augusti, Histoire de Philippe Auguste* (édition, traduction et notes par Élisabeth Carpentier, Georges Pon et Yves Chauvin), SHM 33, Sources d'histoire médiévale.

TOMASSONE Roberte (2020) – Extrait du Cartulaire de Néronville (BnF ms. lat. 17049) Édition et analyse. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2020) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret). Rapport archéologique de prospection thématique 2020*, Les Amis du Mez, p. 45-86.

TOMASSONE Roberte (2021) - « Linea veneranda » Les tout premiers « Clément » : une noble lignée. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2021) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2021*, les Amis du Mez, p. 63-96.

TOMASSONE Roberte (2022) - La famille Clément du Mez et l'abbaye de Cercanceaux. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.), BOREL Edwige (dir.) (2022) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2022*, les Amis du Mez, p. 43-64.

## Période 2

BnF ms. lat. 17049, Chartes de Néronville

Arch. nat. : J//363, contre-sceau sur acte authentique, couronnement de Louis IX - N°1 Sources complémentaires Renvois : S 7438 bis. Inventaire du Trésor des chartes des rois de France Inventaire analytique manuscrit Par Pierre Dupuy et Théodore Godefroy. Revu et complété par Henri de Curzon et Jean Guéroul.

[https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfUD.action?irId=FRAN\\_IR\\_060123&udId=c-3tmww3pt0--10ezhjtncpsdov](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfUD.action?irId=FRAN_IR_060123&udId=c-3tmww3pt0--10ezhjtncpsdov)

Arch. nat. : JJ//74-JJ//79/1- JJ/49, n°77, don aux Cisterciennes de l'abbaye de la Joye de Nemours de la dime du pain et du vin de l'Hôtel, quand le roi séjournera dans sa maison royale de Metz-le-Maréchal - Trésor des Chartes (registres). Premiers inventaires du Trésor des chartes, cartulaires royaux et cartulaires divers. Registres de chancellerie stricto sensu. « Transcripta » et « Fueros ». Tome I (début du XVIII<sup>e</sup> siècle).

[https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN\\_IR\\_000421&udId=d\\_29\\_77&details=true&gotoArchivesNums=false&auSeinIR=true&formCaller=GENERALISTE&fullText=JJ/49](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_000421&udId=d_29_77&details=true&gotoArchivesNums=false&auSeinIR=true&formCaller=GENERALISTE&fullText=JJ/49)

ANSELME de SAINTE MARIE (dit le PÈRE ANSELME) (1730) - *Histoire généalogique de la Maison Royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume... 1625*, t. 6. Paris : Compagnie des libraires, p. 619-622.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k76080b/f630.item>

COMBAULT d'AUTEUIL (de) Charles, (1642) - Histoire des ministres d'estat, qui ont servi sous les roys de France de la troisième lignée. Paris Courbé, p. 303-312.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t57518796/f360.item>

CONTAMINE (1973) - L'oriflamme de Saint Denis aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, *Annales de l'Est*, 1973 (1975), p. 3-73.

COUDER Auguste (1835) - Huile sur toile, (h: 71 cm ; l : 55 cm), *Henri II Clément (?-1265), seigneur d'Argentan et du Metz*, Collections du château de Versailles ( <http://collections.chateauversailles.fr/#e3b25283-0c39-4965-a5f0-50d5ba5ddb71> ), Dépôt à la questure du Sénat (MV958)

DEMAY Germain (1877) – *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie ...*, Bibl. nationale de France, sceau n°1298, p. 139.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5724529p/f187.item>

DUPUY Pierre (1655) - *Traitez touchant les droits du Roy très chrestien sur plusieurs estats et seigneuries possédées par divers princes voisins... / le tout composé et recueilly du Trésor des Chartes du Roy et autres Mémoires, par Monsieur Dupuy Conseiller du Roy en ses conseils*, Paris, chez Augustin Courbé, p. 887.

<https://play.google.com/books/reader?id=RKQOoQH-Z3wC&pg=GBS.PA887&hl=fr>

DUVAL Louis (1889) - Les seigneurs de Sai au XIII<sup>e</sup> siècle. Dans: *Annuaire administratif, statistique, industriel et commercial d'Argentan et de son arrondissement pour 1889*, 4<sup>e</sup> année, Argentan, Imprimerie du journal de l'Orne, 1889, p. XXVI-XLI

ESTOURNET Gustave (1920-1921) – Les Clément (p. 14 et suiv.), dans Les chevaliers du Donjon (p. 1-80). Dans : *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, tome 35. Fontainebleau : Maurice Bourges.

GODEFROY Théodore (1670) – *Traitez touchant les droits du roy très chrestien sur plusieurs estats et seigneuries possédées par divers princes voisins et pour prouver qu'il tient à juste titre plusieurs provinces contestées par les princes estrangers ...*, Rouen : Laurens Maury, p. 576-577.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8717327f/f604.item>

LALOU Elisabeth (2007) - *Itinéraire de Philippe IV le Bel (1285-1314)*, Paris, Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres, 2 vol. (vol. 2, p. 409).

LEMAU DE LA JAISSE Pierre (1735) - *Abrégé de la carte générale du militaire de France depuis l'établissement de la monarchie ..* Paris : Lamesle (le jeune), p. 41. ?

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k176366s/f63.item>

MORERI Louis, (1683) - *Le grand dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*. Tome 1, Partie 2 / ... . Lyon : J. Gyrin et B. Rivière, p. 922.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57127282/f216.item>

PETIT-DUTAILLIS Charle (1894) - *Études sur la vie et le règne de Louis VIII*, Paris, 1894. Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, n° 101.

RICHEMOND Émile-Louis (1907) - *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours du XIIe au XVe siècle*, 2 volumes, Fontainebleau,

ROMBAULT Joseph (Abbé)1889 – Notes sur la Paroisse et les Seigneurs de Sai (Sées) antérieurement à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle par Louis Duval, archiviste. Dans : *Bulletin de la société historique et archéologique de l'Orne*, t. VIII, premier bulletin. Alençon : typographe Renaut-de-Broise, p. 393-395.

<http://le50enlignebis.free.fr/spip.php?article12747>

STEIN Henri (1931) - Le Mez-le-Maréchal, In : *Congrès archéologique de France ; séances générales tenues ... par la Société française pour la conservation des monuments historiques*, Société française d'archéologie, Derache (Paris) et A. Hardel (Caen), p. 233-241.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k35700q/f236.item>

THOISON Eugène (1888) - *Les séjours des rois de France dans le Gâtinais (481-1789)*, Documents publiés par la Société historique et archéologique du Gâtinais, 2, Paris, Alphonse Picard, p. 112-113.

[https://books.google.fr/books?id=Q6xCAAAYAAJ&printsec=frontcover&redir\\_esc=y#v=onepage&q=metz%20le%20marechal&f=false](https://books.google.fr/books?id=Q6xCAAAYAAJ&printsec=frontcover&redir_esc=y#v=onepage&q=metz%20le%20marechal&f=false)

VITON DE SAINT-ALLAIS Nicolas (1834) - *De l'ancienne France contenant l'origine de la royauté et de ses attributs, celle de la nation et de ses différentes classes ; celle de la pairie et des pairs de France*, t. 2. Paris : Chez l'auteur Viton de Saint-Allais, p. 453-455.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5425523s/f458.item>

WAILLY (de) NATALIS (1868) - *Histoire de Saint Louis par Jean sire de Joinville...*, publié pour la Société de l'histoire de France. Paris : M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Jules Renouard, p.133.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2003200/f180.item>

Autre source : les rapports annuels ADM

RENUCCI Florian (2020) – Le contexte de la construction : de l'origine de la famille Clément à la mort d'Henri Clément (1214).

Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2020) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret). Rapport archéologique de prospection thématique 2020*, Les Amis du Mez, p. 87-108.

TOMASSONE Roberte (2022) - La famille Clément du Mez et l'abbaye de Cercanceaux. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.), BOREL Edwige (dir.) (2022) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2022*, les Amis du Mez, p. 43-64.

### Période 3

Arch. nat. : P 26 (douaire de Clémence de Hongrie, références citées par CAZILHAC, p. 100)

Arch. nat. : JJ//80-JJ//84-JJ//100, Pièce 459, don de Louis de Malevaut à la chapelle du Mez.

Trésor des Chartes (registres). Premiers inventaires du Trésor des chartes, cartulaires royaux et cartulaires divers. Registres de chancellerie stricto sensu. « Transcripta » et « Fueros ». Tome II Inventaire des Regies des chartes du Tresor du Roy qui sont au-dessus de la Sainte Chapelle a Paris a la garde de Monsieur Le Procureur General du Parlement.

[https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN\\_IR\\_000422&udId=d\\_20\\_460&details=true&gotoArchivesNums=false&auSeinIR=true&formCaller=GENERALISTE&fullText=JJ100](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_000422&udId=d_20_460&details=true&gotoArchivesNums=false&auSeinIR=true&formCaller=GENERALISTE&fullText=JJ100)

Arch. nat. : JJ357A, Inventaire du Trésor des chartes des rois de France de Pierre Dupuy et Théodore Godefroy, version remaniée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Reines I-II (douaires de Jeanne de Bourgogne et de Blanche de Navarre).

[https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfUD.action?irId=FRAN\\_IR\\_060123&udId=c-3tmww361w-5mmuvifzndgl](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfUD.action?irId=FRAN_IR_060123&udId=c-3tmww361w-5mmuvifzndgl)

Arch. nat. : JJ 81 n°771 : Trésor des Chartes JEAN II le BON

[https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN\\_IR\\_000422&udId=d\\_2\\_785&details=true&gotoArchivesNums=false&auSeinIR=true&formCaller=GENERALISTE&fullText=JJ81](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_000422&udId=d_2_785&details=true&gotoArchivesNums=false&auSeinIR=true&formCaller=GENERALISTE&fullText=JJ81)

ANSELME de SAINTE MARIE (dit le PÈRE ANSELME) (1733) - *Histoire généalogique de la Maison Royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume...* 1625, t. 7. Paris : Libraires associés, p. 11 et 14.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k76083c/f18.item>

CAZILHAC Jean-Marc (2017) – *Le douaire des reines de France à la fin du Moyen Âge*, P Paris : L'Harmattan, p. 100

CLAIRAMBAULT Pierre (BnF, ms Clairambault, 471) - *Documents sur l'administration financière en France, du XIIIe au XVe siècle et sous le règne de Louis XIV. III Comptes originaux (1328-1337)*, date d'édition : 1301-1400

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9000674p/f9.item>

DÉLIVRÉ Jean (1984) - Les séjours du roi Charles V dans les châteaux de la Brie et du Gâtinais. Dans : *Revue des amis des monuments et sites de Seine et Marne*, publié avec le concours du Conseil Général.

DEMAY Germain (1885-1886) – *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale* : recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne, avec un catalogue des pierres gravées ayant servi à sceller et vingt-quatre planches phototypique. Septième série métiers et professions - Bibl. nationale sceau n°6993, p. 41

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5698432r/f47.item>

DOUËT-D'ARCQ Louis-Claude (1874) - Inventaire et vente des biens de la reine Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin 1328, *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France*. Paris : Librairie Renouard, 360 p.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2063860/f3.item>

DUPUY Pierre (1655) - *Traitez touchant les droits du Roy très chrestien sur plusieurs estats et seigneuries possédées par divers princes voisins... / le tout composé et recueilly du Trésor des Chartes du Roy et autres Mémoires, par Monsieur Dupuy Conseiller du Roy en ses conseils*, Paris, chez Augustin Courbé, p. 887.

<https://play.google.com/books/reader?id=RKQOoQH-Z3wC&pg=GBS.PA887&hl=fr>

FOURQUIN André (1963) - *Le domaine royal en Gâtinais d'après la prisée de 1332*, Paris : École pratique des Hautes Études, SEVPEN, 393 p.

GODEFROY Théodore (1670) – *Traitez touchant les droits du roy très chrestien sur plusieurs estats et seigneuries possédées par divers princes voisins et pour prouver qu'il tient à juste titre plusieurs provinces contestées par les princes estrangers ...*, Rouen : Laurens Maury, p. 576-577.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8717327f/f604.item>

MORERI Louis (1759) - *Le grand dictionnaire historique, ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, t. 10, p. 35-36. Paris : Éd. Les libraires associés.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5495703n/f992.image.r=%22Adam%20de%20Melun%22?rk=42918;4>

PETIT Ernest (1888) - *Les séjours de Charles V*, Paris, Ernest Leroux (tiré à part du *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philosophie*, 1887).

PINTOIN Michel 1994 - *Chronique du religieux de Saint Denis : contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, t. 3 et 4. Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, p. 151-161.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k26822b/f161.item>

SECOUSSE Denis-François 1758 - *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre et comte d'Évreux, surnommé le Mauvais*, ... Paris : Durand, p. 258-264.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t5390820x/f678.image.r=%22Mez%20le%20Mar%C3%A9chal%22?rk=42918;4>

STEIN Henri (1910) - Documents inédits sur le prieuré de Villemoutiers et la vicomté de Fessard, *Annales Historiques et archéologiques du Gâtinais*, tome 28, Imp. Maurice Bourges (Fontainebleau), p. 334-359.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k298731b/f375.item>

STEIN Henri 1931 - Le Mez-le-Maréchal, In : *Congrès archéologique de France : séances générales tenues ... par la Société française pour la conservation des monuments historiques*, Société française d'archéologie, Derache (Paris) et A. Hardel (Caen), p. 233-241.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k35700q/f236.item>

THOISON Eugène (1888) - *Les séjours des rois de France dans le Gâtinais (481-1789)*, Documents publiés par la Société historique et archéologique du Gâtinais, 2, Paris, Alphonse Picard, p. 112-113.

[https://books.google.fr/books?id=Q6xCAAAYAAJ&printsec=frontcover&redir\\_esc=y#v=onepage&q=metz%20le%20marechal&f=false](https://books.google.fr/books?id=Q6xCAAAYAAJ&printsec=frontcover&redir_esc=y#v=onepage&q=metz%20le%20marechal&f=false)

VALLEZ Anne (1982) - Un aspect du conflit entre Charles V et Charles de Navarre : Le noyautage du Clos de Cotentin par le Roi de France, 1365-1378. In : *Hors-série des Annales de Normandie. Recueil d'études offert en hommage au doyen Michel de Boüard*, volume II, p. 533-548).

[https://www.persee.fr/doc/annor\\_0000-0003\\_1982\\_hos\\_1\\_2\\_4190](https://www.persee.fr/doc/annor_0000-0003_1982_hos_1_2_4190)

VIARD Jules (1913) - Itinéraire de Philippe VI de Valois. In : *Bibliothèque de l'école des Chartes*. 1913, tome 74, p. 74-128.

[https://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1913\\_num\\_74\\_1\\_448496](https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1913_num_74_1_448496)

## Période 4

Arch. nat. P//10, n° 1 : Charles VI assigne une rente à son cousin Charles III de Navarre sur plusieurs villes et châteaux dont les château et ville de Metz le Maréchal.

[https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfUD.action?irId=FRAN\\_IR\\_001396&udId=d\\_7\\_14](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfUD.action?irId=FRAN_IR_001396&udId=d_7_14)

Arch. nat. : T//1051 : 77 et 78, 28 mai 1720 et 31 mai 1731, mention de l'échange entre Jean Chesneau et Jean Maignen.

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 7 mai 1720, Inventaires des titres et papiers.

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 7 mai 1720, inventaire des titres et papiers de Metz Marechal et D'Ordives remis à La Trémoille

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 28 mai 1720, vente Thurin/La Trémoille, ratification du contrat de vente, papier n° 11.

Arch. nat. : Y//157, fol. 26, insinuation d'un acte passé le 13 avril 1616, donation de Pierre Maignan à sa belle-mère Marguerite Cothereau.

Arch. dép. Loiret : 1J453, 26 mai 1570, vente de « *la Terre et Seigneurie du Metz le Marechal et Dordives* » à Jean Chesneau par le Prince Jacques de Savoie ...

Arch. dép. Seine-et-Marne : E1006, 22 décembre 1528, acte d'engagement du duché de Nemours fait par François I<sup>er</sup> en faveur de son oncle Philippe de Savoie le 22 décembre 1528.

Arch. dép. Seine-et-Marne : 76 J 146, procédure dans laquelle on apprend que Pierre Amer est seigneur du Mez, de Palay et de Villebéon

CHARRON Alfred (1909) – Villevoques (Loiret), dans *Société historique et archéologique du Gâtinais*. Fontainebleau : E. Bourges, t. 27, p. 325-351.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k298730z/f343.item>

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k298730z/f344.item>

FLAMARE (de) Henri (1913) – Le Nivernais pendant la Guerre de Cent Ans : le XV<sup>e</sup> siècle. T. 1<sup>er</sup>, 1404-1430. Nevers : Gremion, p. 165-200.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k113862j/f289.item>

GACHE Paul (1972) - L'aragonais à Montargis, Société d'Emulation de l'arrondissement de Montargis, p. 39-57.



<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6558555z/f59.item>

GACHE Paul (1983) - Le siècle de fer de Château-Landon (1560-1660) dans : *Cahiers du passé*, n° 6, p. 2-20, Histoire et archéologie, Foyer rural de Château-Landon.

JEHAN Sébastien (1999) – *Profession parenté, identité sociale : Les notaires de Poitiers aux temps modernes (1515-1815)*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse.

<https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=BWpLIBLNa68C&oi=fnd&pg=PA9&dq=reproduction+professionnelle+et+mobilite%C3%A9+sociale:+les+chesneau&ots=SQxlBm5XN&sig=cbsVPrU0L2Q0yoqkA9nn07G5Kos#v=onepage&q=reproduction%20professionnelle%20et%20mobilite%C3%A9%20sociale%20%3A%20les%20chesneau&f=false>

MARICOURT (de) André (1903) - Essai sur l'histoire du Duché de Nemours (suite), Ed. E. Bourges (Fontainebleau), t. 21, p. 257-298.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k298713d/f267.item>

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k298713d/f281.item>

MARICOURT (de) André (1905) – Essai sur l'histoire du duché de Nemours de 1404 à 1666, *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, Fontainebleau : Maurice Bourges, imprimeur breveté, t. 23, p. 51-87.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2987189/f66.item> (consulté le 05/01/2023).

PASTORET (de) M. le Comte (1814) - *Ordonnances des rois de France de la troisième race... Seizième volume, Contenant les ordonnances rendues depuis le mois de juin 1463 jusqu'au mois de juin 1467*, Paris : Ed. Imprimerie royale, p.371-376. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k108687n/f497.item>.

[r=%22ordonnances%20des%20rois%20de%20france%20de%20la%20troisi%C3%A8me%20race%20](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k108687n/f497.item)

THOISON Eugène 1894-1895 - Traité inconnu entre Henri IV et Mayenne ; la neutralité du duché de Nemours en 1692, dans : *Bulletin Historique et philologique du comité des travaux historiques*. Paris : Imprimerie Nationales, p. 452-463.

[https://www.google.fr/books/edition/Bulletin\\_philologique\\_et\\_historique/N6HNAAAAMAAJ?hl=fr&gbpv=1&dq=%22au+fort+du+Mez+le+Mar%C3%A9chal%22&pg=PA454&printsec=frontcover](https://www.google.fr/books/edition/Bulletin_philologique_et_historique/N6HNAAAAMAAJ?hl=fr&gbpv=1&dq=%22au+fort+du+Mez+le+Mar%C3%A9chal%22&pg=PA454&printsec=frontcover)

Autre source : les rapports annuels ADM

DELPECH Sylviane (2023) - Le Mez et l'engagement : principes et « faits du prince » : 1528-1792. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2023) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2023*, Les Amis du Mez, p. 43-96.

## Période 5

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 7 mai 1720, inventaire des titres et papiers de Metz Marechal et D'Ordives remis à La Trémoille

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 15 mai 1682, transaction entre les commissaires du duc d'Orléans et Philbert de Thurin 2

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 18 novembre 1687, aveu et dénombrement

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 28 mai 1720, vente Thurin / La Trémoille

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 23 avril 1712, bail de la Terre du Metz le Marechal, adjudgé à Etienne Besnard

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 7 mai 1720, inventaire des titres et papiers de Metz Marechal et D'Ordives remis à La Trémoille

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 28 mai 1720, vente de Thurin à F. G. de La Trémoille

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 16 mars 1721, mémoire concernant les Terres et Seigneurie de Mez et Dordives

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 24 décembre 1722, ordonnance de bornage des bois joignant la forest du Mez

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 31 mai 1731, vente du Prince de Talmont à M<sup>lle</sup> de Vibraye des terres de Metz-le-Maréchal et Dordives, dans les titres et papiers transmis n° 25

Arch. dép. Loiret : 1 J 453, 23 janvier 1711, fol. 2 r, procédure entre la comtesse de la Baume et Marie-Angélique Besnard de Rézé

Arch. dép. Loiret : 1 J 453, lettres reçues par la Présidente de Thurin entre 1640 et 1645

Arch. dép. Loiret : 1 J 453, 2 mai 1659, acte de partage pour lotir et partager les bâtiments du Mez entre Pierre Roger et Antoine Marseul, receveurs de Mez-le-Maréchal

Autre source : les rapports annuels ADM

DELPECH Sylviane (2023) - Le Mez et l'engagement : principes et « faits du prince » : 1528-1792. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2023) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2023*, Les Amis du Mez, p. 43-96.

DELPECH Sylviane, PIECHACZYK Michel, SOUCHET Françoise (2023) – Travaux effectués sur le château après le Moyen Âge : l'œil de l'archéologue, l'éclairage des archives. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2023) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2023*, les Amis du Mez, p. 97-114.

## Période 6

Arch. nat. : T//1051/77 et 78, 31 mai 1731, vente du Prince de Talmont à M<sup>lle</sup> de Vibraye

Arch. nat. : T//1051/77et 78, 7 février 1786, contrat de mariage entre Marie Anne Edmée Thérèse Girard et Pierre Claude Louvet

Arch. dép. Loiret : 1 J 453, affiche annonçant la mise en vente par adjudication des biens de M<sup>lle</sup> de Vibraye

Arch. dép. Loiret : 3 E 18213, 2 mai 1770, désistement d'instance

Arch. dép. Loiret : 1 J 453, 23 décembre 1784, vente de la terre et seigneurie de Metz-le-Maréchal par Justine Boucot, comtesse Rouault (de) à Antoine Guillaume Girard, receveur de la terre du Metz-le-Maréchal et Thérèse Forest, son épouse

Arch. dép. Loiret : 3 E 18242, 18 déc. 1786, bail T. Forest avec le Domaine

Arch. dép. Loiret : 3 E 35881, 3 février 1792, acte de vente du château de Mez-le-Maréchal comme bien domanial

Arch. dép. Loiret : 3 E 35609, 29 sept. 1815, succession de Pierre Claude Louvet

Arch. dép. Seine-et-Marne : 242 E 167, 27 octobre 1788, inventaire des biens Girard-Forest

Autre source : les rapports annuels ADM

AZELVANDRE Yvette (2020) – Vente aux enchères des terres, fief et seigneurie du Metz-le-Maréchal et Dordives, saisie sur Julie-Augustine Hurault de Vibraye (1761). Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2020) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2020*, Les Amis du Mez, p. 145-188.

COCHIN Monique (2020) – 1721 – Mémoire de l'état de la seigneurie de Mez-le-Maréchal (Archives nationales T-1051-77 et 78). Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2020) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2020*, Les Amis du Mez, p. 133-144.

DELPECH Sylviane (2023) - Le Mez et l'engagement : principes et « faits du prince » : 1528-1792. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2023) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2023*, Les Amis du Mez, p. 86-89.

GEMTON Francine (2020) – D'Antoine Guillaume Girard à Monique Bertillon, acquis généalogiques. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2020) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2020*, Les Amis du Mez, p. 241-250.

PIERRE-EMMANUEL Nathalie (2020) – La seigneurie de Metz-le-Maréchal sous la dynastie du seigneur Philbert de Thurin. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2020) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2020*, Les Amis du Mez, p. 109-132.

## Période 7

Arch. dép. Loiret : 3 E 35881, 3 février 1792, acte de vente du château de Mez-le-Maréchal comme bien domanial

Arch. dép. Loiret : 3 E 35609, 29 sept. 1815, succession de Pierre Claude Louvet

Autres sources : les rapports annuels ADM

DELPECH Sylviane (2023) - Le Mez et l'engagement : principes et « faits du prince » : 1528-1792. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2023) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2023*, Les Amis du Mez, p. 86-89.

## Période 8

Arch. dép. Loiret : 1 J 453, 8-15 juillet 1829, Procès-verbal d'inventaire des biens dépendant de la succession de Mme Girard V<sup>e</sup> Louvet

Arch. com. Dordives : FRADO045\_6190-SUPPL\_1E\_6\_0121, 24 sept. 1815, acte de décès de Pierre Claude Louvet

Autre source : les rapports annuels ADM

DELPECH Sylviane (2020) – Marie Anne Edmée Thérèse Girard V<sup>e</sup> Louvet (1767-1829) Construction de la longère contre vents et marées au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2020) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2020*, Les Amis du Mez, p. 189-240.

PIECHACZYK Michel (20120) – Disposition et fonctions des bâtiments du château. Première synthèse de l'évolution du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2020) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2020*, Les Amis du Mez, p. 251-278.

## Période 9

Archives privées du Mez

Autre source : les rapports annuels ADM

PIECHACZYK Michel (20120) – Disposition et fonctions des bâtiments du château. Première synthèse de l'évolution du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2020) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2020*, Les Amis du Mez, p. 251-278.



**Fig. D01** - COUDER Auguste (1835) - Huile sur toile, (h: 71 cm ; l: 55 cm), *Henri II Clément (?-1265), seigneur d'Argentan et du Metz*, Collections du château de Versailles

## LA SEIGNEURIE DU MEZ EN 1328 d'après l'inventaire après décès de Clémence de Hongrie (1293-1328)

Sylviane DELPECH  
Nadine PARSIGNEAU  
Françoise SOUCHET

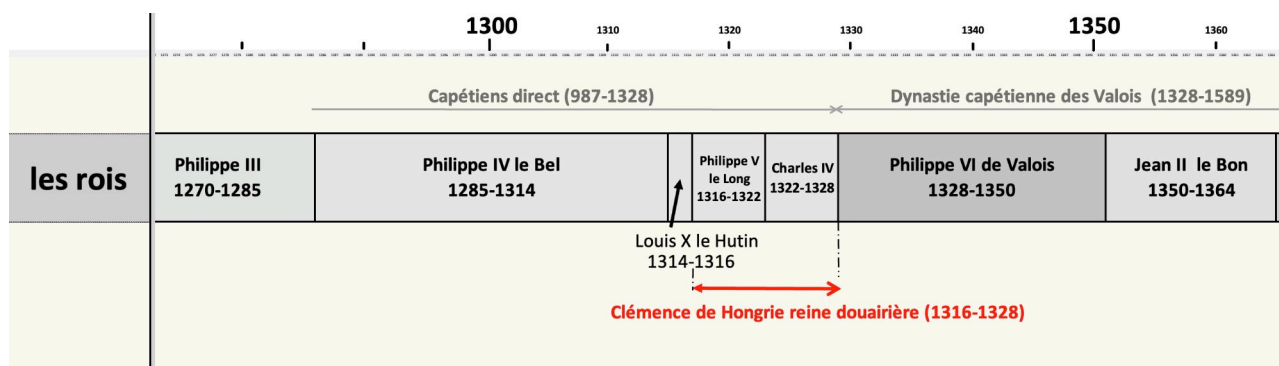
### PRÉAMBULE

*[Les citations d'archives et de chroniques figurent en italique et entre guillemets dans le texte.]*

Cet article s'inscrit dans la continuité des recherches historiques menées les années précédentes, tant celles concernant les premiers seigneurs aux origines de ce château du Mez-le-Maréchal dès le XII<sup>e</sup> siècle (RENUCCI 2019, p. 94-110 ; et 2020, p. 87-108 ; TOMASSONE 2020, p. 45-86 ; 2021, p. 63-96 ; 2022, p. 43-64) que celles des seigneurs de la Renaissance entraînés dans l'engagement du duché de Nemours par François I<sup>er</sup> en 1528, puis dans l'apanage d'Orléans jusqu'en 1792 (DELPECH 2023, p. 43-96).

Elles s'inscrivent aussi dans un dialogue entre la recherche historique et les observations et fouilles de terrain.

Si l'on se réfère à la périodisation présentée dans le rapport 2023, l'article concerne un laps de temps très court de la période 3, qui va de la fin du règne de Philippe le Bel en 1314 jusqu'à la date de 1328 qui signe la fin des Capétiens directs (**ANNEXE HISTORIQUE 3**). L'histoire de France n'a pas grande mémoire de cette période, qui explique pourtant en partie la deuxième guerre de Cent Ans entre les Royaumes d'Angleterre et de France (1336-1453) (**figure E 01**).



**Fig. E 01** - Clémence de Hongrie, reine de France, puis reine douairière, aura connu les trois derniers rois capétiens directs et le premier roi de la branche capétienne des Valois (DAO : Nadine Parsigneau/ADM).

## Une archive, deux archivistes

Le Mez figure à deux reprises dans l'inventaire après décès des biens de Clémence de Hongrie (1293-1328) (DOUËT-D'ARCQ 1874, p. 37-112) ; aussi l'analyse de ce document était-elle évidente, - et plus encore, quand un texte en latin a révélé qu'elle avait séjourné dans ce château au moins une fois en octobre 1323.

Cet inventaire est arrivé jusqu'à nous par le biais de deux archivistes, Pierre Clairambault (1651-1740) et Louis Douët d'Arcq (1808-1883).

Un exemplaire manuscrit de cet inventaire figure au tout début d'un ensemble, coté 471 à la BnF, qui a trait à l'histoire du royaume sous le titre de *Documents sur l'administration financière en France, du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle et sous le règne de Louis XIV. III Comptes originaux (1328-1337)* (CLAIRAMBAULT, BnF, ms 471).

Il fait partie des "manuscrits Clairambault", tout simplement parce que ses travaux sont restés sous une forme manuscrite. « Généalogiste des Ordres du Roi sous le règne de Louis XIV et Louis XV » (BnF, n.d.), Pierre Clairambault (1651-1740) a, dans le cadre de ses recherches, transcrit nombre d'actes liés à la noblesse des siècles précédents (**figure E 02**).

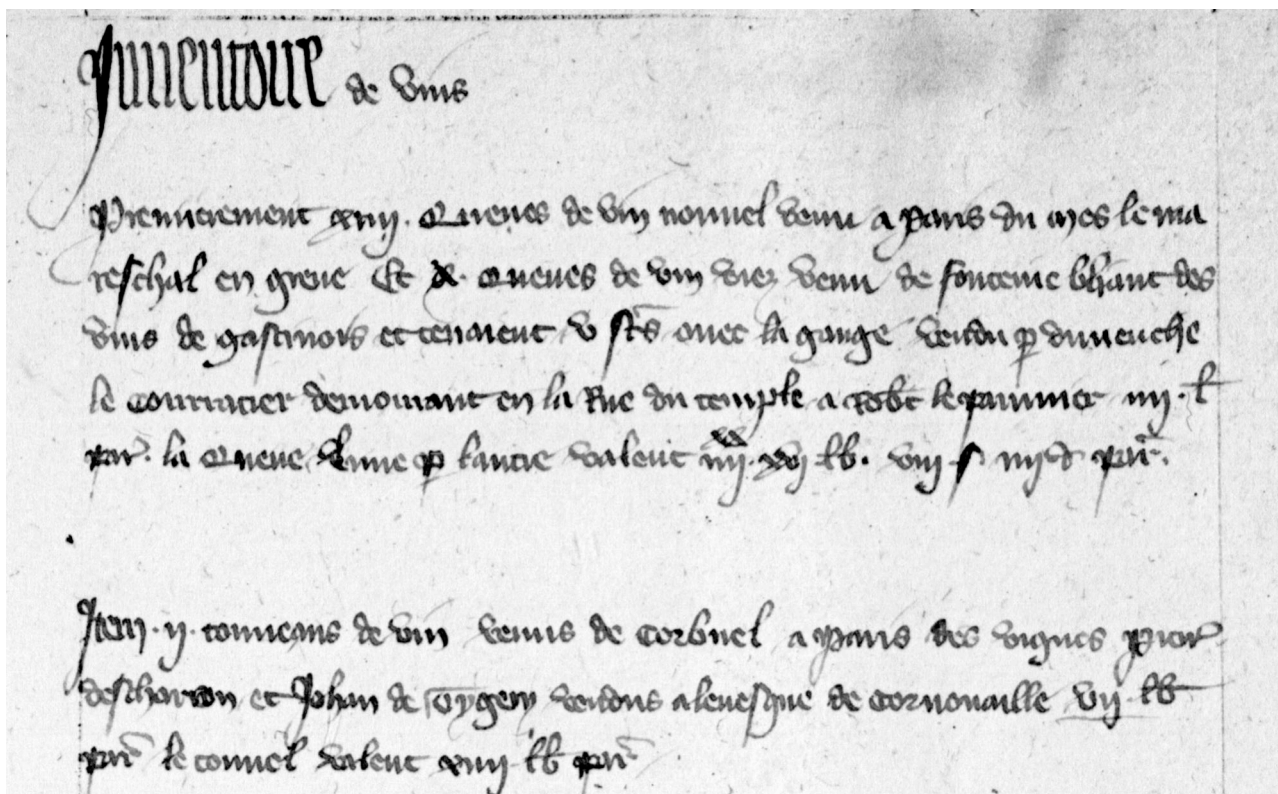
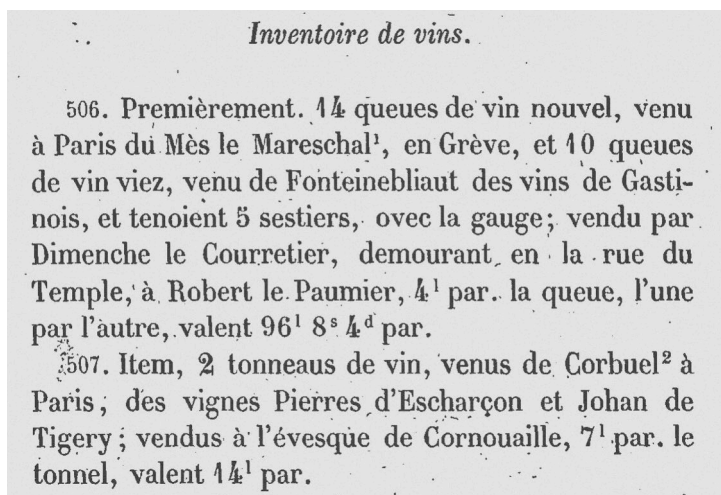


Fig. E 02 - L'inventaire des vins à Paris (début) : transcription manuscrite par Pierre Clairambault au XVII<sup>e</sup> siècle à partir d'une copie de 1328 (BnF, ms Clairambault 471).

Fort heureusement, cet acte a été transcrit, analysé et publié en 1874 par l'archiviste Louis Douët-D'Arcq, (1808-1882) dans *Le nouveau recueil des comptes de l'argenterie des rois de France* (DOUËT-D'ARCQ 1874, p. 37-112) pour la Société de l'histoire de France. Archiviste, paléographe, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale puis chef de la section historique aux Archives nationales (FRANÇOIS, DEMEULENAERE-DOUYERE 2006), Douët d'Arcq a ainsi facilité l'accès à ce document de 1328, conservé dans son intégralité. C'est celui que nous utiliserons.

Douët d'Arcq a aussi numéroté les 748 *item* de l'inventaire, ce qui ne figure pas dans la copie de Clairambault (**figure E 03**).



**Fig. E 03** - Le même extrait de Clairambault, transcrit, imprimé et publié par Louis Douët d'Arcq au XIX<sup>e</sup> siècle (DOUËT D'ARCQ 1874, p. 37).

Ce document dresse un inventaire des biens meubles qui se trouvent au château du Mez à la date de 1328, dont du matériel vinicole (p. 101-102) ; quant au vin lui-même issu du domaine, il entre dans un extrait à part effectué au Temple à Paris : « *Inventoire de vins* » (p. 89-90) (**ANNEXE HISTORIQUE 1**).

Ces deux extraits offrent ainsi l'occasion de "pénétrer" dans ce château en 1328, de construire une hypothèse sur l'organisation des lieux, sur l'activité humaine sur place et alentours, sur les cultures de la seigneurie (réserve et tenures), tout particulièrement celle de la vigne.

L'article suivant concernant le Mez se compose de quatre parties :

- **première partie** : présentation des conditions historiques dans lesquelles cette reine de France est devenue reine douairière, et accessoirement seigneur du Mez de 1316 à 1328 ;
- **deuxième partie** : lecture de la seigneurie féodale du Mez à travers l'inventaire après décès de 1328 ;
- **troisième partie** : inventaire des « choses » trouvées au Mez, le mot « *chose* » étant celui-là même utilisé par les clercs-rédacteurs de l'inventaire ;
- **quatrième partie** : analyse de la production vinicole sur le domaine seigneurial, considérations et hypothèses sur l'acheminement du vin jusqu'à Paris et sa destination.

## Première partie

### Reine de France et reine douairière ; seigneur du Mez (1316-1328)

D'août 1315 à juillet 1316, le règne de Clémence de Hongrie n'a pas duré un an. On dispose néanmoins, outre l'inventaire après décès susdit, d'autres documents tout à fait intéressants qui concernent cette reine, et tout particulièrement :

- son testament établi quelques jours avant son décès, à l'hôtel du Temple à Paris (VALBONNAIS 1722),
- des actes relatifs à l'administration de son douaire : l'un d'eux nous concerne au premier chef car il établit avec certitude la présence de Clémence de Hongrie au Mez, le 30 octobre 1323 (STEIN 1910).

#### 1. REINE DE FRANCE ÉPHÉMÈRE (août 1315-juillet 1316)

Descendante de la très puissante Maison d'Anjou-Sicile, une branche de la famille capétienne (ANNEXE HISTORIQUE 2), Clémence de Hongrie a été élevée à la cour de Naples : elle vient « d'un royaume, celui de Naples, doté d'une cour artistique et littéraire très brillante, que fréquentaient Pétrarque, Boccace, Giotto et Simone Martini » (GAUDE-FERRAGU 2022, p. 262). Elle est devenue reine de France par son mariage avec Louis X le Hutin, en août 1315, à la suite d'un concours de circonstances romanesques – développé à l'envi par Maurice Druon dans *Les Rois maudits* (DRUON 2023).

Après le scandale de "l'affaire des brus de la Tour de Nesles" en avril 1314, les trois fils de Philippe le Bel se sont retrouvés sans épouse : Marguerite de Bourgogne, l'épouse de Louis, le fils aîné, et Blanche de Bourgogne, l'épouse de Charles, le plus jeune, sont enfermées à Château-Gaillard, confondues d'adultère ; Jeanne de Bourgogne, l'épouse de Philippe, le second, est emprisonnée à Dourdan pour complicité.

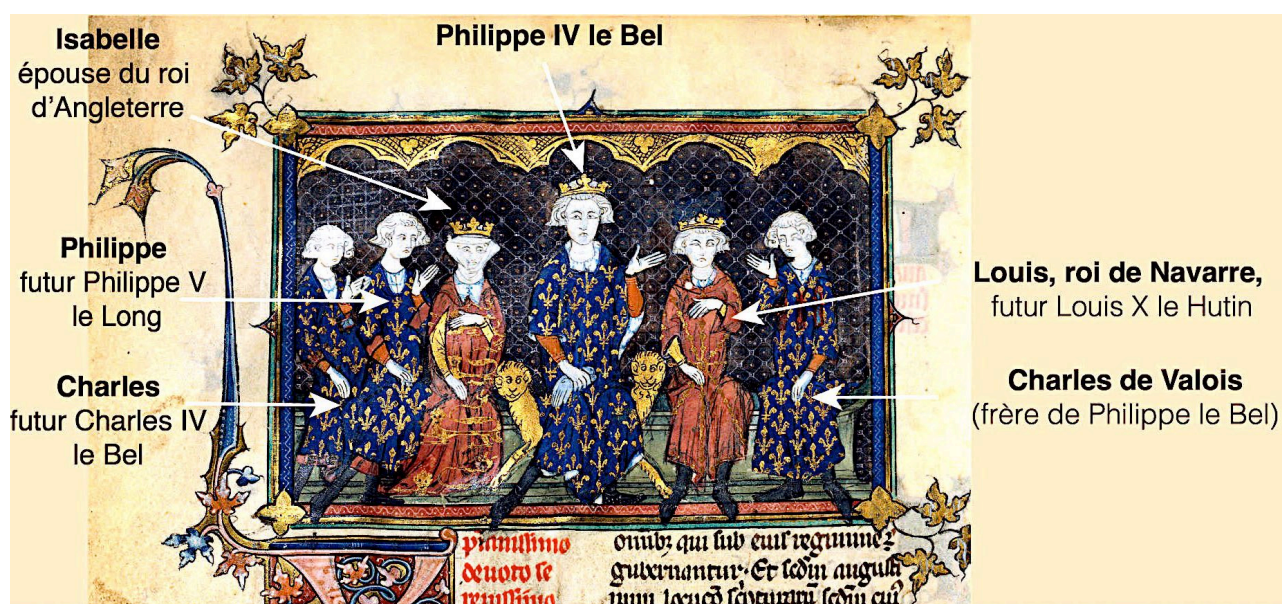
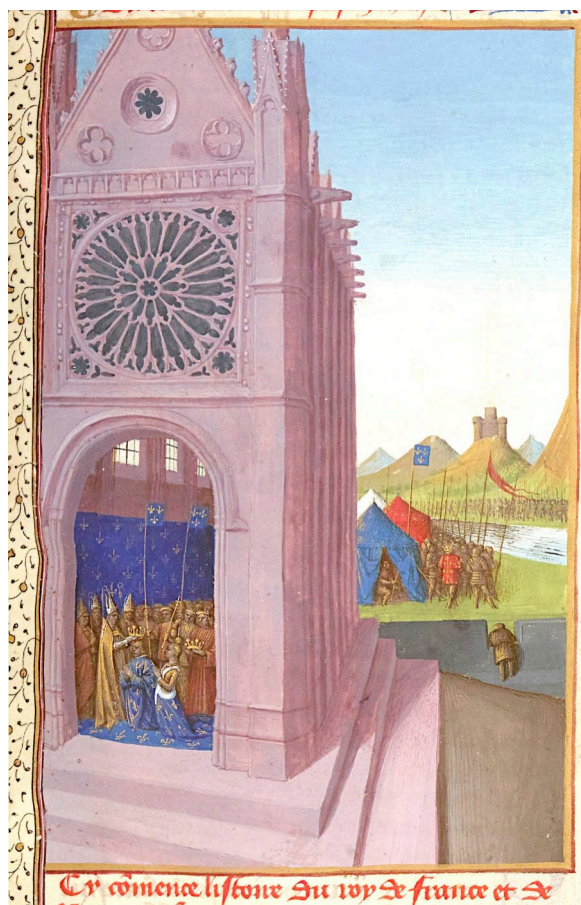


Fig. E 04 - Philippe le Bel et sa famille (Paris, BnF, Latin 8504 f.v1) (DAO : Nadine Parsigneau/ADM).





**Fig. E 05** - Couronnement de Louis X le Hutin et de Clémence de Hongrie (XV<sup>e</sup> siècle) ; miniature attribuée à Jean Fouquet (Paris, BnF, Fr. 6465 f.326).

Cette même année 1314, quand Philippe le Bel meurt le 29 novembre, victime d'un accident de chasse, la couronne revient aussitôt à son fils aîné, Louis le Hutin, qui devient alors Louis X (**figure E 04**), et se doit de chercher une nouvelle épouse, lui assurant une descendance digne.

Ce sera donc cette princesse de noble lignée, venue de Naples. Le mariage de Louis le Hutin et de Clémence de Hongrie durera moins d'une année, d'août 1315 à début juillet 1316 (**figure E 05**).

Louis meurt en effet le 5 juillet 1316, alors que Clémence, son épouse, est enceinte. En novembre 1316, leur fils Jean est proclamé roi de France dès sa naissance, sous le nom de Jean I<sup>er</sup>. Mais il meurt quelques jours après sous le nom de Jean I<sup>er</sup> Posthume. Clémence, veuve, devient dès lors reine douairière.

Le nouveau roi, Philippe le Long, le deuxième fils de Philippe le Bel, prend le nom de Philippe V le Long.

## 2. REINE DOUAIRIÈRE (novembre 1316 à octobre 1328)

### 2.1. Le douaire

C'est une rente annuelle octroyée en usufruit par le roi dès le mariage, qui doit permettre à son épouse, devenue veuve, de maintenir son rang tout au long de son veuvage et de garder ainsi tout son prestige à la cour.

Dans des directives aux deux clercs chargés d'établir le douaire à venir de son épouse Jeanne de Bourgogne, Philippe VI de Valois écrit : « ... *et que se après nostre decez elle seurvivoit a nous, il lui convenroit tenir bon, grant et convenable estat, selon que ce que appartient a Royne de France...* » (FOURQUIN 1963, p. 108).

Le douaire est constitué de biens (terres, forêts, moulins...) et de droits, à charge pour la douairière de l'administrer et d'en tirer des revenus. Cette rente cesse à son décès.

## 2.2. La douairière doit faire face à des frais de gestion considérables.

- Elle est contrainte, pour conserver un train de vie "royal", d'assurer les frais qu'implique la charge de son Hôtel ★. Même réduit par rapport à celui qui était le sien quand elle était reine en exercice, cet Hôtel en 1328 ne compte pas moins, d'après l'étude de son testament, d'une centaine de personnes et sans doute plus (VALBONNAIS 1722, p. 218-219). Il y a ses dames et demoiselles, ses chevaliers, ses clercs et conseillers, ses chapelains, confesseur, procureur..., ses nombreux serviteurs dont dix-huit écuyers, cinq palefreniers, un fauconnier, deux ou trois messagers...

- Elle est également contrainte, en tant que seigneur, de subvenir aux réparations des fours, des moulins, des maisons..., de veiller à l'entretien des terres, des prés, des vignes, des étangs... sur toute l'étendue de son douaire. Lui incombe aussi la rétribution des personnes qui en assurent l'administration.

Elle se doit donc de tirer des revenus substantiels de son douaire ; pour autant, Clémence de Hongrie, de même que Jeanne d'Évreux ou Blanche de Navarre, a su se constituer une grande partie de son trésor (objets et livres) après la mort de son époux (GAUDE-FERRAGU 2022, p. 262). Un exemple : l'inventaire des seuls « *gros joyaux* » de Clémence, effectué en présence de cinq orfèvres, dont le "fameux" Simon de Lille, a duré quatre jours, du mardi 18 au vendredi 21 octobre 1328 (DOUËT-D'ARCQ 1874, p. 38).

## 2.3. L'assiette du douaire de Clémence se situe principalement dans le Gâtinais.

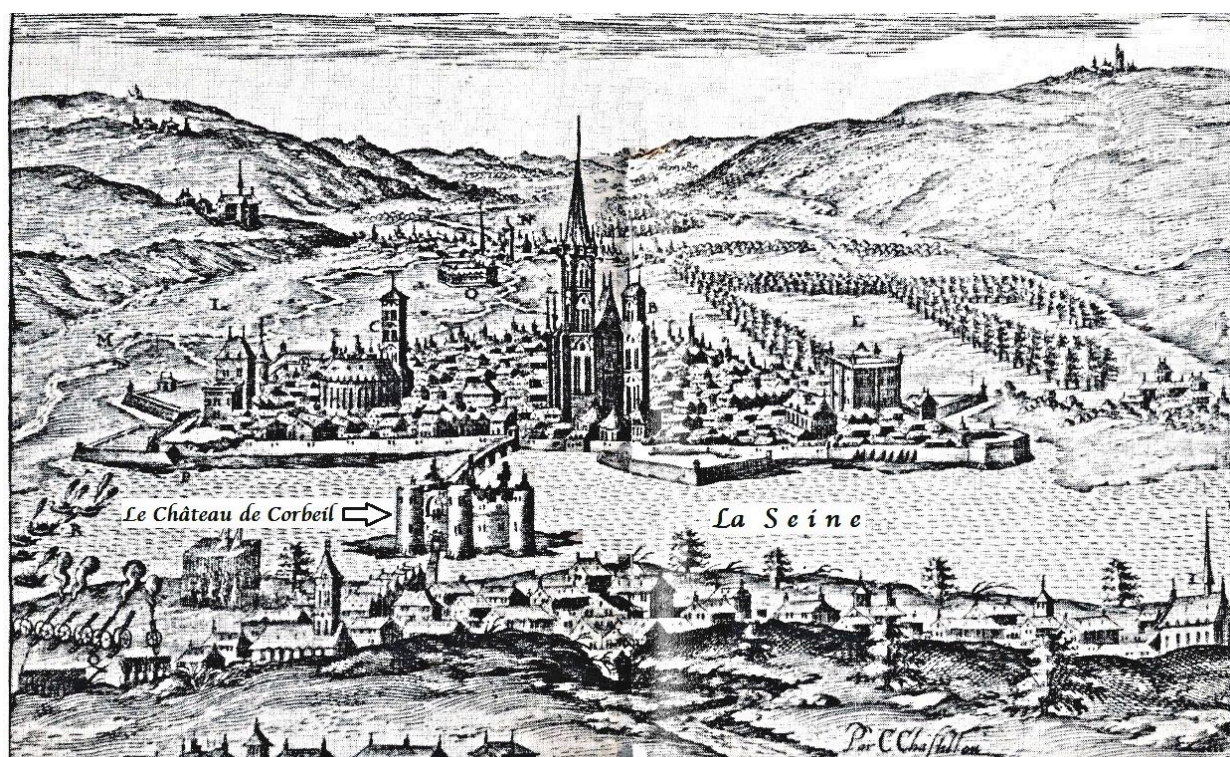
Si le montant du douaire est fixé par le roi de son vivant, "l'assiette" elle-même est définie par l'administration royale, qui désigne les terres et les droits qui seront du ressort de la douairière et seront susceptibles de générer les revenus attendus.

Pour Clémence, le montant de la rente a été fixé à 25 000 livres tournois par an, chiffre plutôt généreux comparé à d'autres douaires.

« *Et à greigneur seurté* » [= et pour plus de sûreté], *en cest présent testament, nous voulon et ordonon que pour son douaire ele ait XXV ml livres tournois de rente, à prendre chascun an, ès lieuz qui sont nommez expressement ès dites leitres* », est-il dit dans le testament de Louis X, cité par Douët d'Arcq (DOUËT-D'ARCQ 1874, p. v).

L'assiette montre un douaire relativement groupé, dans le Gâtinais et les pays voisins - chose assez inhabituelle, l'administration craignant la reproduction d'un apanage (CAZILHAC 2017, p. 100).

D'après lui, ce douaire comprenait « des châtelainies comme Corbeil, Château-Landon, Boiscommun, Châteauneuf, Lorris-en-Gâtinais, Vitry-aux-Loges et Neuville-aux-Bois[...]. Elles étaient complétées par celles de Fontainebleau, Moret, Flagy, Lorrez-le-Bocage, Montargis et Yèvre-le-Chatel », par des forêts aussi (Fontainebleau, Montargis et Orléans) et des rivières, dont la Seine quand elle traverse des châtelainies de son douaire comme celle de Corbeil, « le logis des douairières » selon André Fourquin (FOURQUIN 1963, p. 43) (**figure E 06**), ou qu'elle les frôle, comme à Fontainebleau (*Ibid.* p. 100-101).



Gravure de Chastillon : Corbeil au XVII<sup>e</sup> siècle, vue des hauteurs de Saint-Germain.

**Fig. E 06** - La Seine dans la châtelainie de Corbeil fait partie du douaire de Clémence (gravure de Chastillon du XVII<sup>e</sup> siècle, coll. particulière).

Mais les lieux cités dans l'inventaire après décès de 1328 (DOUËT-D'ARCQ 1874) se limitent aux seuls "territoires géographiques", sur lesquels se trouvent des biens tangibles (des meubles, des coffres, de la literie, du linge de table, du bétail, des blés et avoine, du vin, des pommes...) ; cet inventaire-là ne prend pas en compte les revenus générés par des droits sur les péages par exemple ou les amendes perçues en vertu des droits de justice. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les lieux de l'inventaire ne reprennent pas exactement la liste des lieux recensés par Jean-Marc Cazilhac (**figure E 07**).

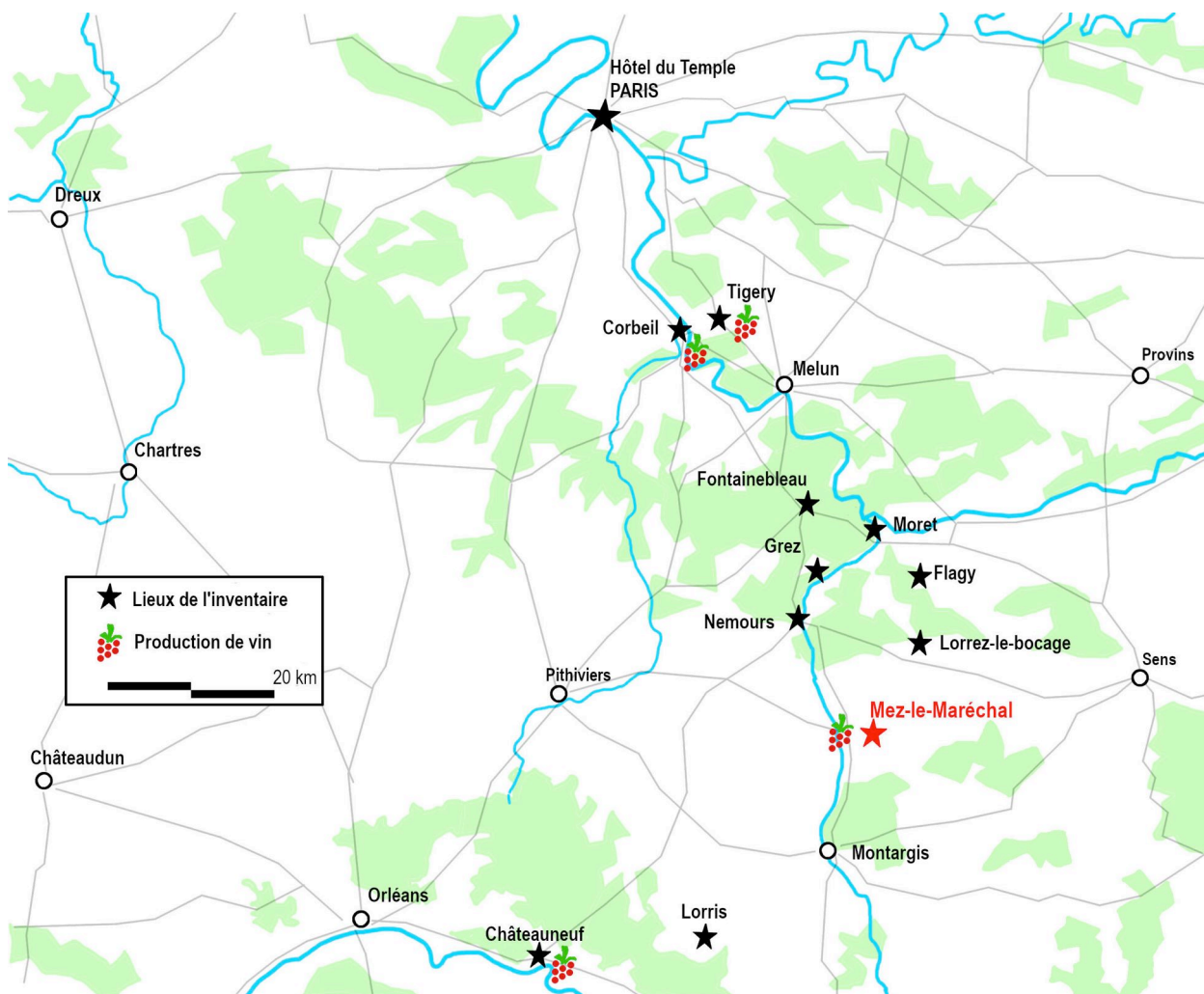


Fig. E 07 - Les différents lieux du Gâtinais figurant dans l'inventaire après décès de 1328, comme faisant partie du douaire de Clémence (DAO : Michel Piechaczyk/ADM).

### 3. PRÉSENCE DE LA REINE DOUAIRIÈRE CLÉMENCE AU MEZ, LE 30 OCTOBRE 1323

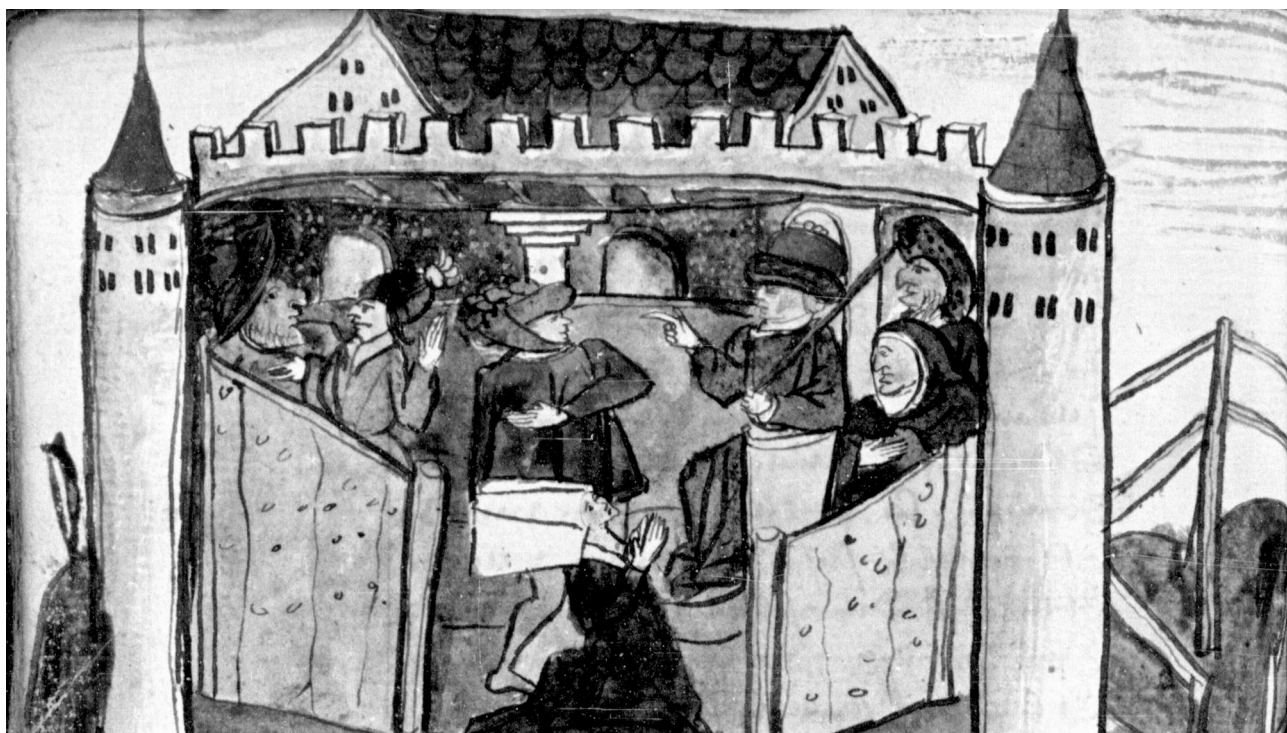
À partir de 1322, son douaire lui étant effectivement reconnu, la reine a partagé son existence entre sa résidence du Temple, et celle de Corbeil, "capitale" du dit douaire (GAUDE-FERRAGU 2022, p. 142), où, dotée des droits de basse, moyenne et haute justice sur ses terres, elle a été amenée à tenir des sessions de justice (CAZILHAC 2017, p. 190).

Ainsi, on a la preuve de sa présence au Mez, révélée à la toute fin d'un acte entièrement écrit en latin : « *Datum in domo nostra Maysi Marescalli, predicta die sabatti, anno Domini Millesimo CCC<sup>o</sup> vicesimo tercio* » ce qui peut se traduire par : "**donné en notre maison de Mez-le-Maréchal, le jour d'avant le Sabbat, l'année du seigneur 1323**" (STEIN 1910, p. 356) ; la date exacte avec le mois est indiquée dans le corps du texte latin : c'est le 30 octobre 1323, juste avant la Toussaint.

C'est une sentence rendue par Clémence, rédigée par conséquent à la première personne même si ce n'est pas elle qui écrit : elle s'est déplacée spécialement jusqu'au Mez avec sa cour : « *nos et nostram curiam* » (= Nous et notre cour) pour y juger une affaire du ressort de son douaire gâtinais, en raison de la juridiction royale qu'elle exerce dans la châtellenie de Château-Landon, territoire où résident le plaignant et son adversaire.

Il s'agit du prieur de l'abbaye de Villemoutiers et de son irascible voisin, Nicolas Garreau, vicomte de Fessard. Celui-ci a injurié, violenté le prieur et l'a traîné dans sa geôle privée après lui avoir détruit son gibet. Comparu à la cour de Clémence tenue au Mez, il écope d'une amende de 1000 livres parisis et doit rebâtir le gibet en question sur ses propres fonds.

Le texte ne dit pas où s'est tenue cette cour de justice : était-ce dans l'*aula* ? sur une estrade édiflée pour la circonstance (DURAND 2014) ? dans la tour-résidence, symbole du pouvoir royal (**figure E 08**) ? La sentence a-t-elle été délivrée du haut de l'escalier grand degré ?



**Fig. E 08** - Scène judiciaire tenue dans l'*aula* : un espace circulaire bien délimité par des planches a été élevé dans la salle. Les protagonistes y sont rassemblés, le seigneur est assis sur un siège surélevé à haut dossier, la plaignante est au premier plan à genoux (*La Chanchon de Garin de Monglenne*, XV<sup>e</sup>. Paris : BnF, fr. 1460, f<sup>o</sup> 135v).

L'acte a été transcrit et publié en 1910, dans le N<sup>o</sup> 28 des *Annales du Gâtinais*, par Henri Stein (*Ibid.*, p. 353-356). Il aurait été intéressant de retrouver le document original de 1323 pour connaître la nature du support, en savoir plus sur le ou les sceau(x) et identifier les signataires. Malheureusement, ces archives relevant de la série H (clergé régulier avant 1790) ont disparu dans l'incendie des Archives du Loiret en juin 1940 (réponse formelle de ces services en date du 07/05/2024).

La transcription d'Henri Stein reste donc l'unique source de référence à ce jour de cet acte qui atteste la venue de cette reine au Mez en octobre 1323.

Mais il ne serait pas étonnant que Clémence ait séjourné au Mez d'autres fois : pourquoi en effet aurait-elle une pensée, sur son lit de mort, pour « *Missire Pierre, curé du Mez le Mareschal* » qu'elle gratifie de seize livres (VALBONNAIS 1722, p. 218), si elle ne l'avait rencontré qu'une seule fois cinq ans plus tôt ?

★ Le mot "**Hôtel**" avec une majuscule renvoie à ce qui s'est appelé aussi la "Maison du roi" ou "de la reine", c'est-à-dire à l'ensemble des personnes qui assuraient les services du roi ou de la reine.

Avec une minuscule, l'**hôtel** renvoie au bâtiment. Ainsi, l'hôtel du Temple, devenu disponible après la dissolution radicale de l'Ordre des Templiers, est revenu à la reine Clémence de Hongrie, à la suite d'un échange avec Philippe V le Long en 1317 qui désirait s'installer au château de Vincennes.

## Deuxième partie

### Mez-le-Maréchal au travers de l'inventaire après décès de 1328

L'inventaire de ce qui se trouve à « *Mez le Mareschal* » est publié in extenso à la fin de cet article dans la transcription de Louis Douët d'Arcq (DOUËT-D'ARCQ 1874, p. 101-102), avec l'inventaire des vins à Paris, dont ceux du Mez (Ibid., p. 89-90) (**ANNEXE HISTORIQUE 1**).

Au Mez, l'inventaire s'est déroulé en trois phases (p. 101-102) :

- il y a d'abord eu le relevé des « *choses* » vues dans les différentes salles parcourues : *item 626 à 643*, le terme de "*choses*", étant, nous le rappelons, celui qui est employé de façon récurrente, dans l'ensemble du document, pour parler des biens matériels concrets ;
- un point ensuite a été fait sur les revenus en nature issus des tenures (« *terrages* » et « *mouturage* ») : *item 644 à 645* ;
- et un autre avec un certain Jahot de Montigny sur « *la monnoie* » qu'il avait encaissée, provenant pour l'essentiel du paiement des cens « *jusqu'au jour du trespassement Madame* » : *item 646 à 652*.

Quant à l'extrait « *Inventaire des vins* » à Paris (p. 89-90), il renvoie, pour ce qui concerne le Mez, à la production vinicole issue de la réserve seigneuriale du domaine. Destinée les années précédentes à l'approvisionnement de l'Hôtel de Clémence au Temple, ce vin est vendu cette année-là, dès son

arrivée à Paris en place de Grève, les revenus tirés de cette vente faisant désormais partie de la succession (figure E 09).

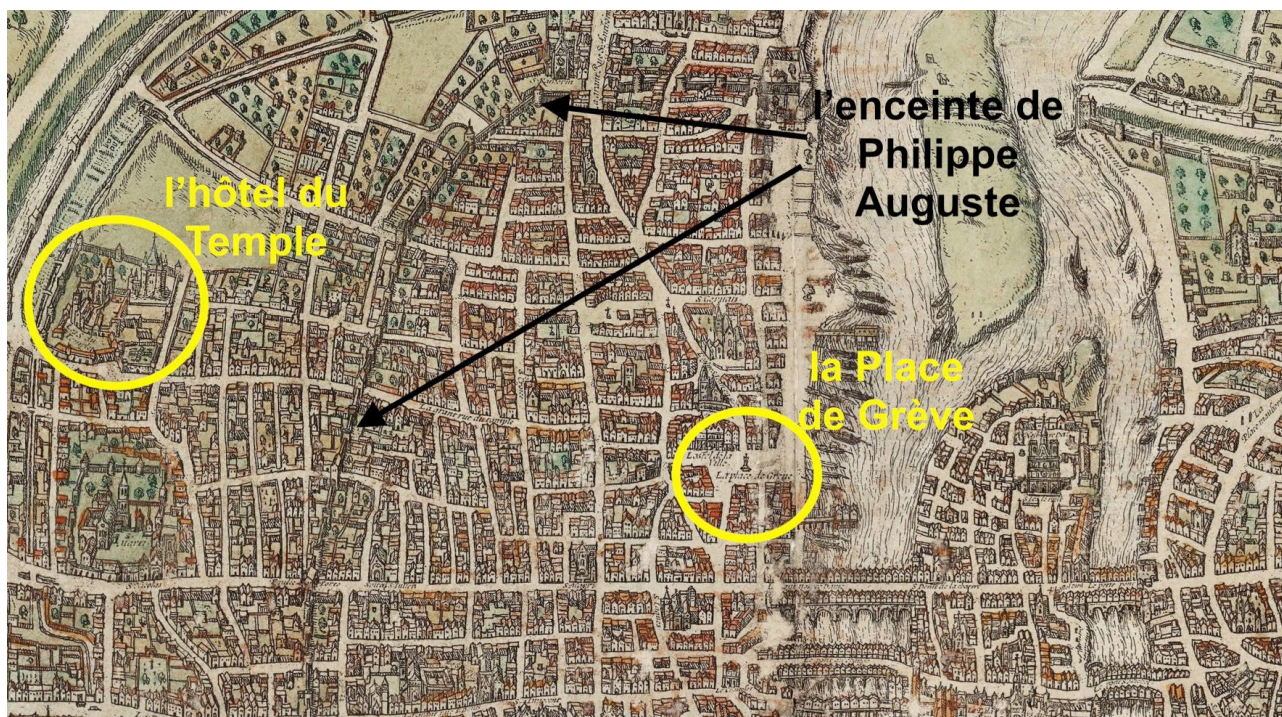


Fig. E 09 - De la place de Grève à l'Hôtel du Temple vers 1530 (carte établie par Georg Braun et Frans Hogenberg vers 1576, VD16-B7188, Universitätsbibliothek Heidelberg). (DAO : Sylviane Delpech/ADM)

Cet inventaire apporte quelque éclairage sur cette seigneurie féodale : en effet, les termes de "*cens*" et de "*terrages*" (= champart) amènent, avant même d'étudier les « *choses* » recensées au Mez, à deviner sa structure, en filigrane dans le texte, à déduire les cultures principales, à entrevoir l'organisation du domaine et l'occupation des bâtiments.

## 1 - UN ÉCLAIRAGE SUR LA SEIGNEURIE FÉODALE DU MEZ EN 1328

Schématiquement, une seigneurie féodale est constituée, dans sa partie foncière :

- du domaine du seigneur, la réserve, *i. e.* le château et les terres directement exploitées par lui - en l'occurrence par elle, Clémence de Hongrie,
- et de tenures concédées à des paysans (= des tenanciers), des terres dont ils vivent, sur lesquelles ils ont leur maison et qu'ils peuvent transmettre ou même vendre. Ils doivent en contrepartie des impôts, notamment le champart (en nature) et le cens (en espèces).

## 1. 1 - La seigneurie foncière

### 1. 1. 1 - Les cultures

L'inventaire des vins vendus en place de Grève à Paris, en provenance du Mez (*item 506 et 510*) et l'*item 644* de l'inventaire au Mez permettent de connaître les principales cultures qui se pratiquaient sur la seigneurie, et qui diffèrent selon qu'elles proviennent de la réserve seigneuriale ou des tenures.

➤ Sur la réserve : de la vigne

La réserve est consacrée principalement à la viticulture, la vendange est pressée sur place et le vin acheminé vers Paris, ce que, seul, le seigneur peut se permettre. Ce vin était destiné, avec d'autres venant de Corbeil, de Fontainebleau..., à l'approvisionnement de l'Hôtel du Temple. Nous y reviendrons largement dans la quatrième partie.

➤ Sur les tenures : des céréales

Les tenanciers sont soumis à une taxe en nature sur la récolte : révélé par l'*item 644*, c'est le champart (appelé ici « *terrages* »).

En 1328, la part du seigneur a été de « *5 muis et demi, moitié blé, moitié avène* », céréales vendues avant l'inventaire (« *pieça* ») à « *Johan Cashier de Dourdines* » (= Dordives), la moisson ayant eu lieu au début de l'été, quelques mois avant le décès de Clémence.

Sur les tenures donc, les paysans cultivent surtout des céréales (des blés pour les hommes, de l'avoine pour le bétail) (**figure E 10**).



**Fig. E 10** - Calendrier des travaux des champs, mois de juin : la moisson et le battage des blés au fléau sur les tenures (Chantilly. Bibliothèque et Archives du Château, Ms. 340f. 303v, détail).



### 1. 1. 2 - La seigneurie féodale et la paroisse du Mez

Ces tenanciers doivent aussi s'acquitter une fois par an d'un impôt foncier, le cens, dont la base de calcul avant la Révolution était le "feu", c'est-à-dire l'ensemble des personnes vivant dans un même foyer - moyenne estimée à quatre.

Jusqu'au 9 octobre (jour de la « *Saint Denys* »), c'est 5003 deniers qui ont été perçus par le receveur pour le cens. Si on considère que le seul cens de « *dessus les vignes* » - « *dessous les vignes* » en fait (erreur de Douët d'Arcq) - correspond à 117 deniers, on peut déduire que Clémence disposait d'une quarantaine de tenures au moins dans cette seigneurie.

Sur la même base de calcul, les cens du Mez, *i. e.* dans la proximité immédiate du château, pourraient correspondre à quatre ou cinq tenures, donc autant de feux (*Item 650* : « *pour les cens du Mès à la Saint Denys, 44 s 3 d* ») : tout près du château, il y aurait donc eu, à cette époque, une petite paroisse d'une vingtaine d'habitants, et une église dont le curé nous est connu : c'est « *Missire Pierre, curé du Mez le Mareschal* » que Clémence gratifie de 16 livres dans son testament (VALBONNAIS 1722, p. 218).

Au Mez, le terme du paiement varie en fonction du jour où les tenanciers sont entrés en possession de leur tenure : pour les uns, c'est le 29 juillet (« *le jour Saint Leu* ») (= Saint Loup) par exemple ; pour d'autres, le « *jour Saint Remy* », le 1<sup>er</sup> octobre ; ou « *à la Saint Denys* », le 9 octobre ; toutes dates qui précèdent le jour du décès de Clémence. Il se peut donc que d'autres cens restent à percevoir après la date de l'inventaire, en novembre ou décembre.

### 1. 2 - Les droits seigneuriaux de Clémence au Mez : le ban de moulin

Outre le droit seigneurial de haute, moyenne et basse justice qui s'étend sur tout son douaire, et dont nous avons eu un aperçu avec la cour de justice qui s'est tenue au Mez en 1323, Clémence exerçait aussi, au Mez, un droit de **ban de moulin** (LA CURNE DE SAINT PALAYE 1875-1882), ou droit de **mouture** sur ses moulins banaux - "*muniers*" est en effet au pluriel.

C'est ce qui peut être compris à partir de l'*item 647* : « *les muniers doivent blé pour le mouturage jusques au jour du trespassement Madame* ». Les tenanciers avaient obligation, contre une redevance, de donner leur blé à moudre aux moulins banaux de la seigneurie, probablement celui du Mez sur le Betz, à côté du château, et celui de Dordives ; d'autres peut-être.

Cette redevance, la mouture, était prélevée par le seigneur en nature ou en espèces. Le texte semble dire qu'au Mez, c'était en nature (« *... doivent blé ...* ») (**figure E 11**).

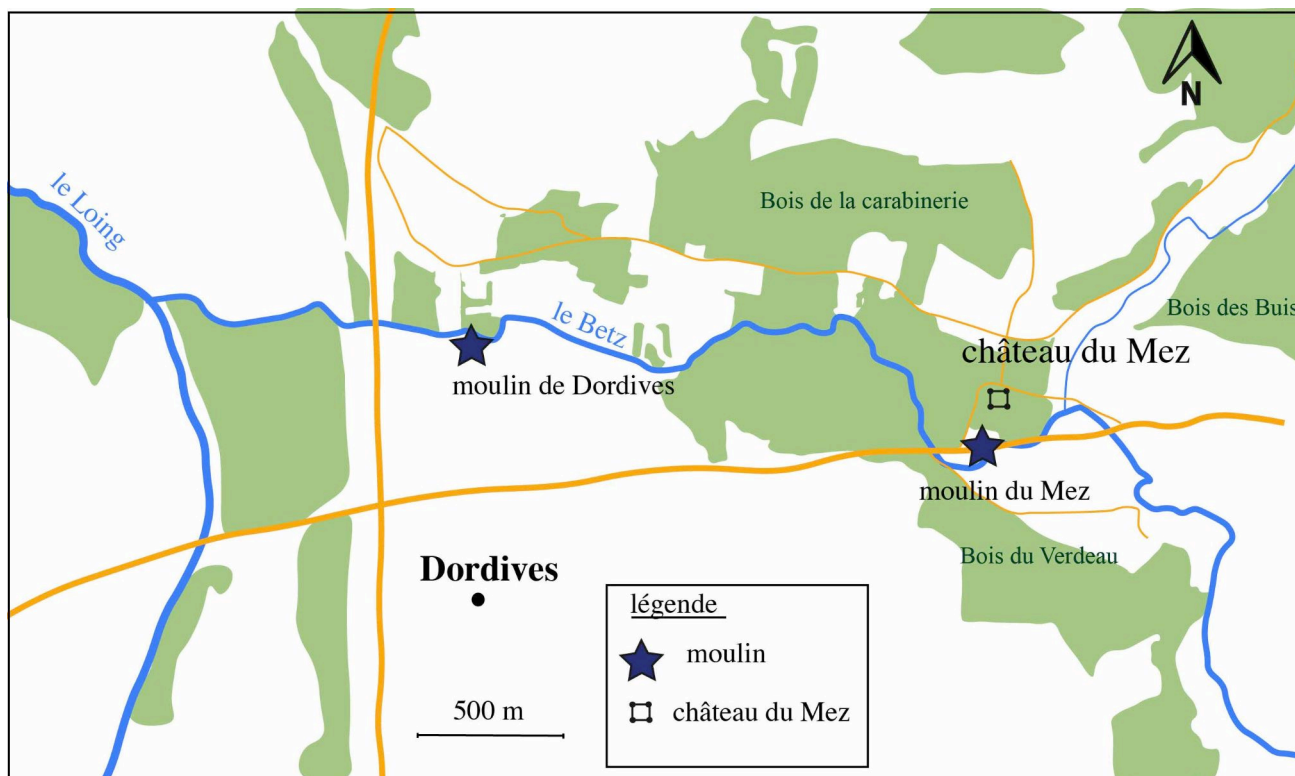


Fig. E 11 - Les moulins du Mez et de Dordives : moulins banaux ? (DAO : Nadine Parsigneau/ADM)

### 1. 3 - La gestion du Mez

Les clercs qui ont procédé à l'inventaire ont circulé dans le château, guidés par le dénommé Jahot (désigné aussi par « *Jahos* ») dont la présence est attestée (« *si comme il dit* ») : il connaît les lieux.

On apprend qu'il a vendu le blé et l'avoine, issus du champart, après la moisson à un habitant de Dordives (« *Johan Cashier de Dourdines* ») et qu'il a converti l'argent reçu « *en réparation de l'ostel* » : il est donc chargé de l'entretien du château. Intendant ? Régisseur ? Disons : homme de confiance.

Il achète des futailles vides (« *3 tonneaux vuis à despense* »), des fagots (« *vij fagos* ») et « *5 escuelles d'estain* ».

- La vaisselle d'étain était généralement fabriquée sur place quand le roi ou la reine venait avec leur Hôtel ; ces 5 écuelles auront peut-être été abandonnées au Mez, lors d'un séjour précédent, cabossées probablement.

- Si Jahot achète des fagots, c'est qu'il dispose d'une cheminée et sans doute d'un four.

Il pourrait loger au rez-de-chaussée du bâtiment B, dont on a vu, dans les rapports des années précédentes, qu'entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, c'était la demeure des receveurs, fermiers en général.

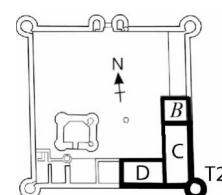
- Peut-être aura-t-il utilisé les tonneaux à son profit pour refaire de la « *despense* », soit un petit vin fait d'eau jetée sur le marc foulé ou sur des fruits (GODEFROY 1881), cette boisson remplaçant avantageusement l'eau impropre à la consommation en général.

Est-ce le même Jahot qui perçoit le cens des tenures ? Ce dernier est en effet dénommé « *Jahot de Montigny* » ; sans doute pour le distinguer de l'autre qui habiterait le château. L'un serait l'homme de confiance, le régisseur ; l'autre, le receveur du domaine.

## 2 - UN ÉCLAIRAGE SUR L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS À PARTIR DE LA RECONSTITUTION DU CHEMINEMENT DES CLERCS LORS DE L'INVENTAIRE

Des indications de lieux émaillent le texte dans les pages 101-102 (« *en la grant sale* », « *en la chambre dessous* », au « *pressoir* », « *en la tour* ») si bien qu'il est possible de suivre la déambulation des clercs préposés à l'inventaire au Mez (**figure E 12**).

	étage		rez-de-chaussée	
les lieux dans le texte	" <i>en la grant sale</i> "	" <i>en la chambre dessous</i> "	"ou (= au) <i>pressoir</i> "	" <i>en la tour</i> "
localisation : hypothèses	<b>bât D (niveau 2) = <i>aula</i></b>	<b>bât D (niveau 1)</b>	<b>bât C (niveau 1)</b>	<b>T2 (niveau 1)</b>



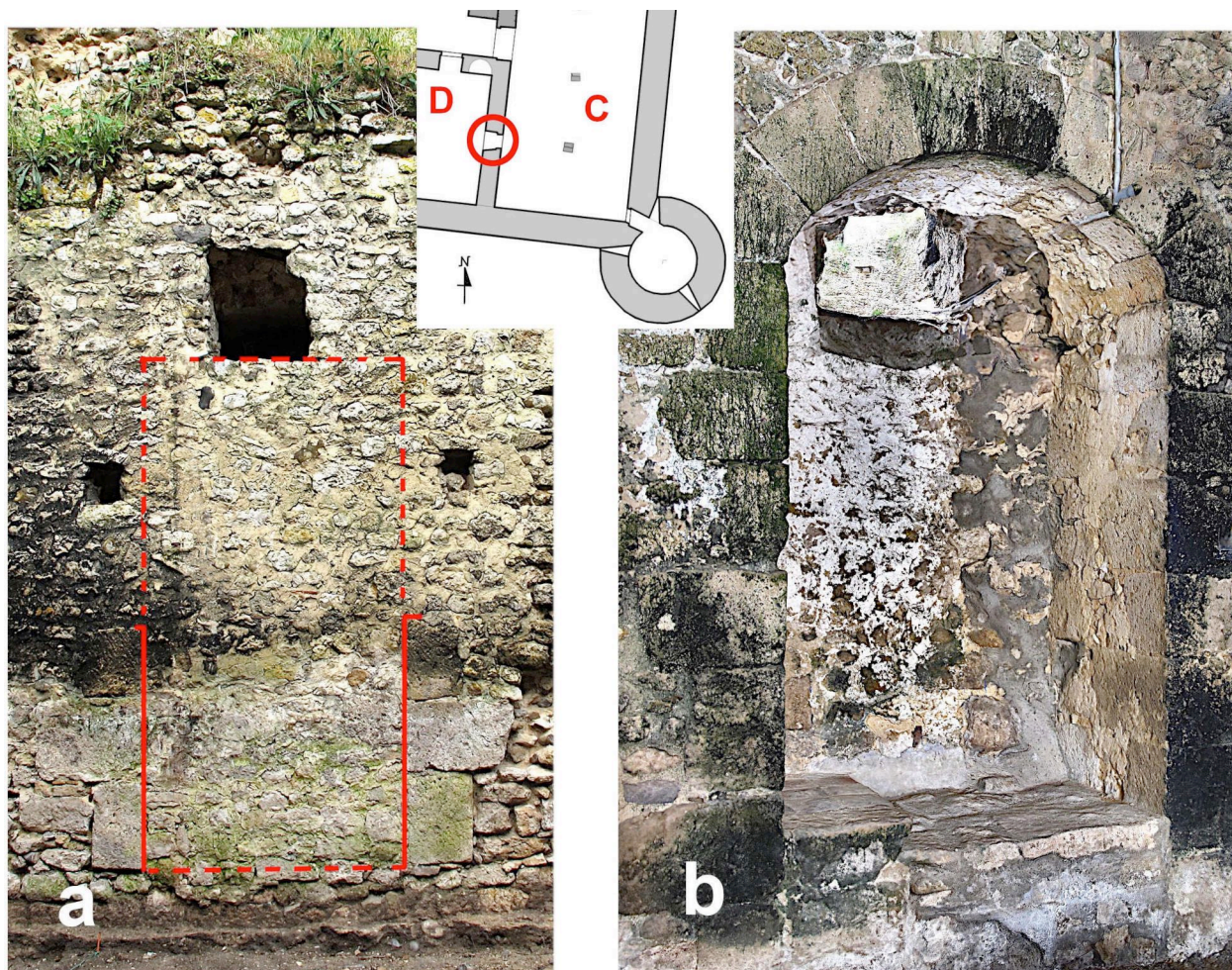
**Fig. E 12** - L'organisation des lieux à partir des indices de déambulation fournis par le texte (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

Ainsi, ils ont pénétré d'abord « *en la grant sale* » (= l'« *aula* » du bâtiment D) après avoir gravi l'escalier grand degré (BOREL, PIECHACZYK - 2022, p. 65-107), ont dénombré tables, tréteaux, sièges... ; ils sont redescendus par le même escalier, un escalier intérieur étant peu plausible à cette époque. Ils sont entrés dans la salle située au-dessous de l'« *aula* » au rez-de-chaussée, là « *où les escuiers gésaient* », en passant par la porte D101 (**figure E 13**).



**Fig. E 13** - Porte D101 permettant d'entrer dans le bâtiment D de l'extérieur (photo : Michel Piechaczyk/ADM)

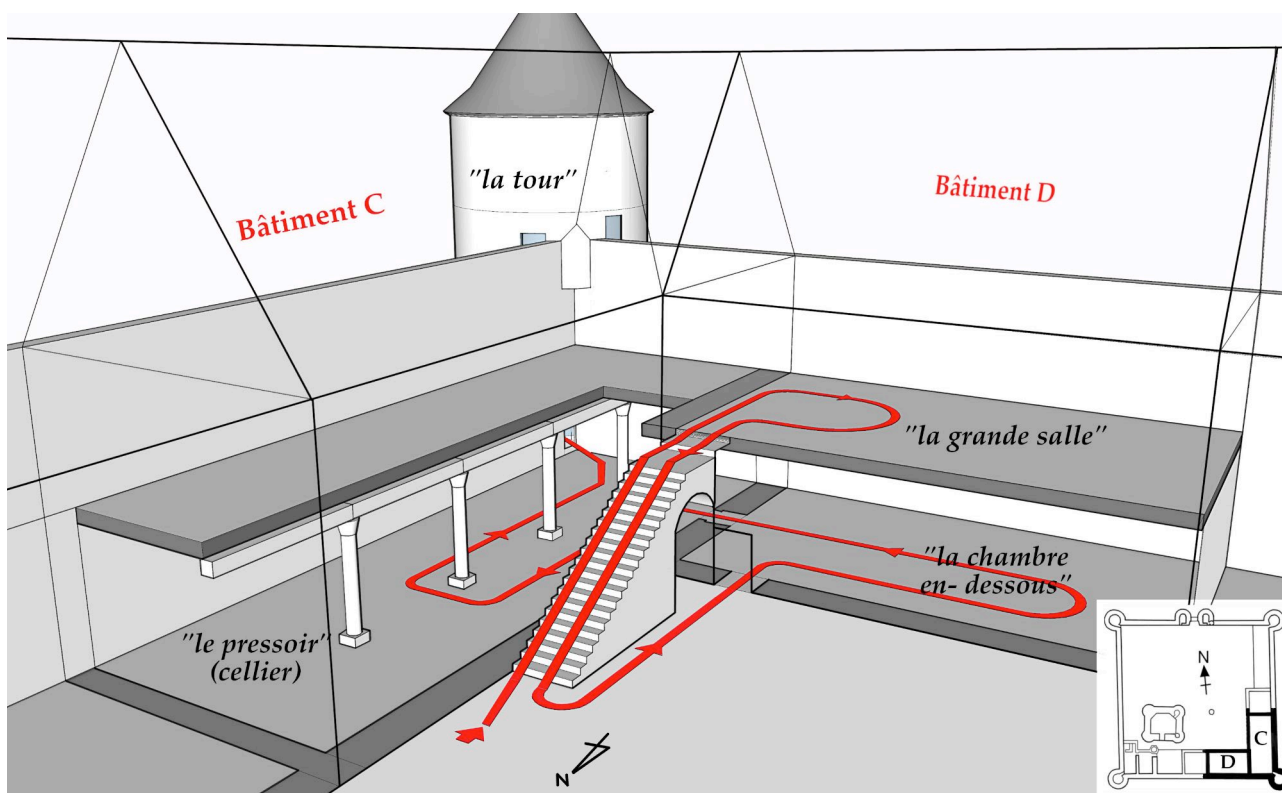
Ils y ont recensé le même type de mobilier qu'à l'étage et de la literie (« 8 *coutes* » et « 7 *coissins* ») ; de cette salle, visiblement dortoir et réfectoire des écuyers, ils sont passés directement au « *pressoir* » (niveau 1 du bâtiment C) par la porte D103 entre les niveaux 1 des bâtiments D et C (**figure E 14**).



**Fig. E 14** – Porte D 103 permettant le passage entre les bâtiments C et D, c'est-à-dire entre la salle du « *pressoir* » et la salle des écuyers (**a** : le fantôme de la porte vue depuis le cellier ; **b** : la même porte vue depuis la salle des écuyers) (DAO : Michel Piechaczyk/ADM).

Un engin-pressoir de dimensions plus ou moins imposantes a donné par métonymie son nom à la salle. Si pressoir il y a bien, comme nous le pensons, l'inventaire ne le mentionne pas ; « impossible à déplacer, il était considéré comme bien immeuble, faisant partie du local dans lequel il se trouvait » (POITOU 2006, p. 180). En revanche, il relève la présence de 3 « *grans cuves* » et de trois plus petites dans cette salle, des cuves à fouler.

De là, le groupe s'est dirigé vers la tour sud-est (T2), dont le rez-de-chaussée sert de réserve où sont aussi bien une autre grande cuve que des tables, des fourmes et des tréteaux (**figure E 15**).



**Fig. E 15** - Représentation en perspective de la circulation des clercs lors de l'inventaire (DAO. Michel Piechaczyk/ADM)

Sont notés enfin les 7 fagots et les 5 écuelles d'étain (*item 642 et 643*), déjà évoqués, sans que leur emplacement soit précisé.

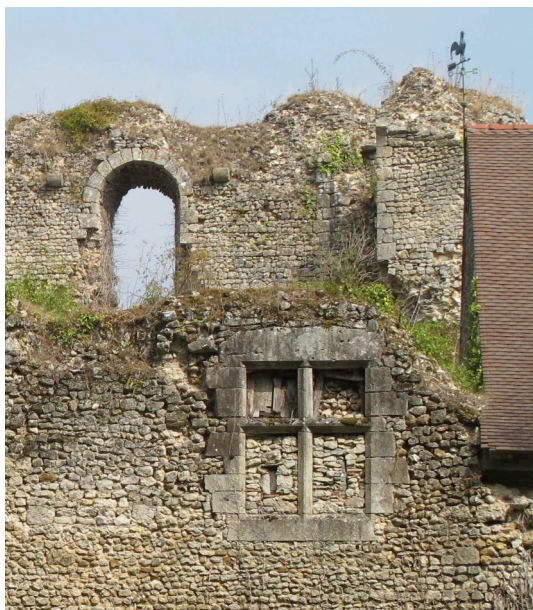
Notons en passant que, ce niveau-là de la tour étant très encombré, il n'y a pas de place pour une échelle tournante qui permettrait l'accès aux boulins d'un colombier : il n'y a donc pas de colombier dans la tour sud-est T2, en ce début du XIV<sup>e</sup> siècle ; dans sa partie haute, la tour était alors encore partie prenante du système de défense en relation avec le chemin de ronde. Cela n'exclut pas l'existence d'un colombier ailleurs dans le château.

L'inventaire des « choses » étant terminé, les clercs ont entrepris le bilan des revenus du champart et des cens avec le ou (les) dénommé(s) « *Jahot* » ; nous venons d'en parler.

### **3 - CONSIDÉRATIONS SUR L'OCCUPATION DES LIEUX ET LE BÂTI EN 1328 : CETTE ANNÉE-LÀ, L'HÔTEL ROYAL DU XIV<sup>E</sup> SIÈCLE ÉTAIT-IL DÉJÀ CONSTRUIT OU NON ?**

S'il était convenu dans l'assiette du douaire que Clémence de Hongrie disposait bien de tout le château, cet inventaire montrerait que les bâtiments en 1328 étaient limités alors à ceux des Clément ; nous en déduirions que la construction d'un hôtel royal au XIV<sup>e</sup> siècle, dont on voit des vestiges entre la tour résidence primitive et la courtine sud, tant au sol que dans la courtine même et sur le pignon occidental du bâtiment E, serait postérieure à cette date.

Philippe VI de Valois, qui a séjourné à cinq reprises au Mez pendant son règne (1328-1350), serait alors tout désigné comme étant le décideur de ces travaux (**figures E 16 et E 17**).



**Fig. E 16** - Baie F201, fenêtre à meneau et croisillon, quasiment carrée, ouverte dans la courtine sud (photo : Michel Piechaczyk/ADM).



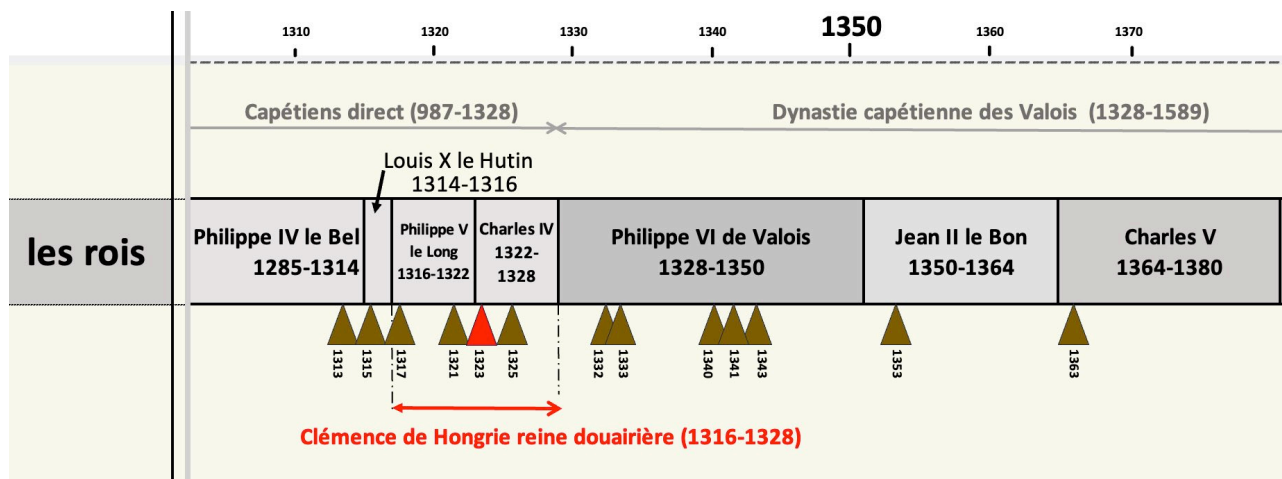
**Fig. E 17** - Vue plongeante sur les vestiges des constructions du XIV<sup>e</sup> siècle (Corentin Parsigneau/ADM)

Mais le document constitutif de l'assiette du douaire de Clémence ayant disparu, et en attendant que des fouilles soient entreprises dans cette zone, on est obligé de s'en tenir à des hypothèses. Peut-être n'y avait-il, en fait, rien à inventorier dans la partie "moderne", tout ayant été apporté et emporté lors des déplacements des souverains et de leur suite.

L'hypothèse-théorie de Jean Mesqui, présentée dans le cadre du colloque : *Le nomadisme châtelain IX<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, est très séduisante (MESQUI 2017, p. 283-315). Paru dans les Actes de ce colloque, l'article est intitulé : *Châteaux et chasses royales dans les forêts de l'Orléanais au Moyen Âge. Le nomadisme résidentiel et les effets sur l'activité castrale.*

Selon Mesqui, Philippe IV le Bel, atteint d'un « véritable nomadisme cynégétique » - n'était-il pas mort d'un accident de chasse à la fin de l'année 1314 ? - aurait acheté le château du Mez cette même année 1314 à « Colart du Mez le Mareschal, chevalier, sire de Nogent les Vierges » (DUPUY 1655, p. 887), pour en faire une étape de plus « entre Montargis qui était possession royale depuis 1184, Fontainebleau, Melun et le bois de Vincennes ou encore la châtellenie de Crécy [au nord], lui assurant la continuité territoriale entre la Brie et l'Île-de-France » depuis Châteauneuf-sur-Loire et la forêt des Loges (*Ibid.*, p. 286).

Ce roi pourrait donc être à l'origine des travaux du Mez, ses trois fils ayant poursuivi les travaux initiés par leur père. Louis X le Hutin, Philippe V le Long (deux fois), Charles IV le Bel ont en effet séjourné tour à tour au Mez (**figure E 18**).



**Fig. E 18** - Les souverains et leurs séjours au Mez, d'après les travaux d'Eugène Thoisson (THOISON 1888), de Jules Viard (VIARD 1913), d'Élisabeth Lalou (LALOU 2007, vol. 2, p. 409) et de Henri Stein pour Clémence de Hongrie (STEIN 1910, p. 356) (DAO : Nadine Parsigneau/ADM).

Et si Philippe VI de Valois y est venu par la suite à cinq reprises entre 1332 et 1343, c'est qu'il aurait en fait apprécié de venir, avec son Hôtel, dans un château, dont les logements privés ouvraient sur le sud, étaient lumineux, et dont les pièces moins grandes étaient plus intimes que celles des bâtiments médiévaux des Clément.

Telle est la théorie de Jean Mesqui. Nous la ferons nôtre jusqu'à preuve du contraire.

### Troisième partie

#### Les « choses »

#### dans l'« Inventaire fait au Mez le Mareschal »

Ce qui est inventorié au Mez est très modeste au regard de l'inventaire général des « choses qui estoient à Paris ou [= au] Temple », mais il présente des caractéristiques originales qu'on ne relève pas dans les autres lieux inventoriés du douaire de Clémence (Lorris, Flagy, Tigery, Fontainebleau... par exemple).

- Ainsi, c'est au Mez seulement qu'on recense une telle quantité de mobilier pour les repas (35 tables, 121 tréteaux, 51 sièges), en dehors de celle recensée au Temple.
- Même si le Mez n'a pas le monopole de la production de vin, c'est au Mez seulement qu'il est fait référence à un "pressoir" et à la production de vin saugié.

Mobilier et matériel vinicole seront pour l'essentiel « *lessié au Roy* » ; le reste sera vendu sur place. Le roi, depuis quelques mois seulement, c'est Philippe VI de Valois.

Le 25 décembre 1327 en effet, Charles IV le Bel est mort sans laisser d'enfant mâle, comme Louis X et Philippe V le Long, ses frères précédemment. La couronne est passée alors à la branche cadette des Capétiens, celle des Valois (**ANNEXE HISTORIQUE 3**). Philippe VI de Valois, sacré le 29 mai 1328 à Reims, a donc été le dernier roi que Clémence aura connu avant son décès le 13 octobre 1328.

Le tableau de la **figure E 19** récapitule ces « *choses* » recensées au Mez, au fur et à mesure des lieux traversés par les clercs chargés de l'inventaire : du mobilier principalement et du matériel vinicole.

	étage (niveau 2)	rez-de-chaussée (niveau 1)		
inventaire	"en la grant sale "	"en la chambre dessous "	"ou (= au) pressouer "	"en la tour "
<b>mobilier</b>	6 grandes tables	5 grandes tables "fournies de cat. "		2 tables
	14 tables "mendres " (= moins grandes)	8 petites tables "avec les tréteaux " (et donc 16 tréteaux)		
	33 tréteaux	65 tréteaux et "le remenant les tables fournies "		7 tréteaux
	22 "fourmes " (= sièges)	25 "fourmes que grans que petites "		4 "fourmes "
	1 "derecouer " (= dressoir)			
<b>matériel vinicole</b>			3 "grans cuves "	1 "grans cuve "
			3 "autres cuves " (= plus petites)	
<b>localisation : hypothèses</b>	<b>bât. D (niveau 2) = aula</b>	<b>bât. D (niveau 1)</b>	<b>bât C. (niveau 1)</b>	<b>T2 (niveau 1)</b>

**Fig. E 19** - Les « *choses* » inventoriées au Mez en 1328 : mobilier et matériel vinicole laissés au roi (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

C'est au mobilier que nous nous intéresserons dans cette troisième partie, en premier lieu ce qui est vendu, ensuite et surtout ce qui est laissé au roi.



## 1 - CE QUI EST VENDU

Les seuls objets, qui ne sont pas laissés au roi et qui sont vendus, se trouvent dans la « *chambre dessous* », au niveau 1, qui est le "réfectoire", mais aussi le dortoir des écuyers (« *où les escuiers gésaient* »).

- Il s'agit de literie : « *8 coutes, 7 coissins* », autrement dit 8 lits de plumes (VAN DAELE 1940), c'est-à-dire des petits matelas, et 7 coussins (= des oreillers). L'ensemble est acheté par « *Missire Johan Cartaut* » pour 7 livres parisis.

On sait par le testament de Clémence que ce prêtre appartenait au service de la chapelle de l'Hôtel de Clémence, et qu'elle l'a fort généreusement doté de 200 livres parisis comme tous ses « *amez chapelains* » (VALBONNAIS 1722, p. 218).

- Il s'agit aussi des futailles vides vendues à Jahot et Johanot, des familiers du Mez, dont nous avons parlé rapidement dans la deuxième partie (1. 3), nous y reviendrons dans la quatrième partie consacrée essentiellement au vin.

## 2 - LE MOBILIER « *LESSIÉ AU ROI* »

### 2. 1 - Du mobilier de base destiné aux repas : des tables, des tréteaux et des sièges.

Ce mobilier reste en place, à la disposition des souverains de passage. Clémence elle-même en a bénéficié des rois qui l'ont précédée au Mez, Philippe VI de Valois en bénéficiera à son tour.

**2. 1. 1 - Des tables et des tréteaux en grand nombre :** 35 tables, des grandes, des moins grandes et des petites, sans compter « *le remenant les tables fournies* » (= le restant des tables), et plus d'une centaine de tréteaux.



Les tables, à cette époque, étaient de simples planches posées sur des tréteaux (d'où l'expression : dresser la table) comme on le voit dans la miniature qui représente le roi Arthur donnant ses directives d'installation de tables pour un banquet (**figure E 20**).

**Fig. E 20** - Le roi Arthur et la préparation de banquets pour les chevaliers de la Table ronde (ms. *Le roman de Tristan*, XV<sup>e</sup> siècle).

Quand, exceptionnellement, dans l'inventaire complet, la « table » n'est pas ainsi faite, le texte le précise ; ainsi en est-il à l'*item 596* : « une petite table à piés » à Corbeil (p. 96).

Ces tables sur tréteaux disparaissaient ensuite sous de belles nappes blanches dans la salle d'apparat tout du moins, « la grant sale » du niveau 2 (**figure E 21**).



**Fig. E 21** - Repas, tables et tréteaux (d'après un conte de Girard d'Amiens, 1285, Paris, BnF, Fr. 1633) (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

Dans la salle des écuyers et sans doute du personnel, cinq grandes tables sont dites « *fournies de cat.* » - sans doute aussi celles qui restent (« *le remenant* »).

Que peut vouloir signifier ce « *cat.* » ? La finale est indubitablement une abréviation ; aucune explication du côté des dictionnaires sollicités.

En comparant cette finale du manuscrit de Clairambault (CLAIRAMBAULT BnF, ms 471) à d'autres termes contenant la même graphie dans l'inventaire complet, il est apparu que ce « *cat.* » devait plutôt se lire « *car.* ».

Ces trois premières lettres conduisent à « *caret* » dans le dictionnaire Godefroy, la première signification étant « sorte d'étoffe » (GODEFROY 1881) : des « *tables fournies de car.* » pourraient être des tables, donc des planches, sur lesquelles serait posée une pile d'étoffes, destinées à faire office de nappes. Ce n'est qu'une hypothèse.

## 2. 1. 2 - Les sièges : ce sont des « fourmes ».



Ce terme est difficile à cerner. Si une « fourme » est bien un siège, c'est aussi « plus généralement un banc divisé en stalles avec appui, dossier et dais », dit le même dictionnaire Godefroy (*Ibid.*). Le terme de stalle renvoie au vocabulaire de l'église. Laissons-le de côté : les « fourmes » du Mez seraient des banquettes de plus ou moins grandes dimensions avec dossier et accoudoirs. Elles pouvaient être très rudimentaires, mais aussi plus confortables, avec une assise rembourrée, un dossier tendu de tissu très coloré par exemple ; sans doute y avait-il aussi des bancs tout simples (figures E 22 et E 23).

Fig. E 22 - Fourme (= banquette) : banquette en bois au premier plan avec dossier rudimentaire ; à l'arrière, banquette avec accoudoirs latéraux et dossier tendu de tissu (*Banquet chez le père de Guidaban, XV<sup>e</sup> siècle.* Paris, BnF, Ms fr 101 f. 77v).

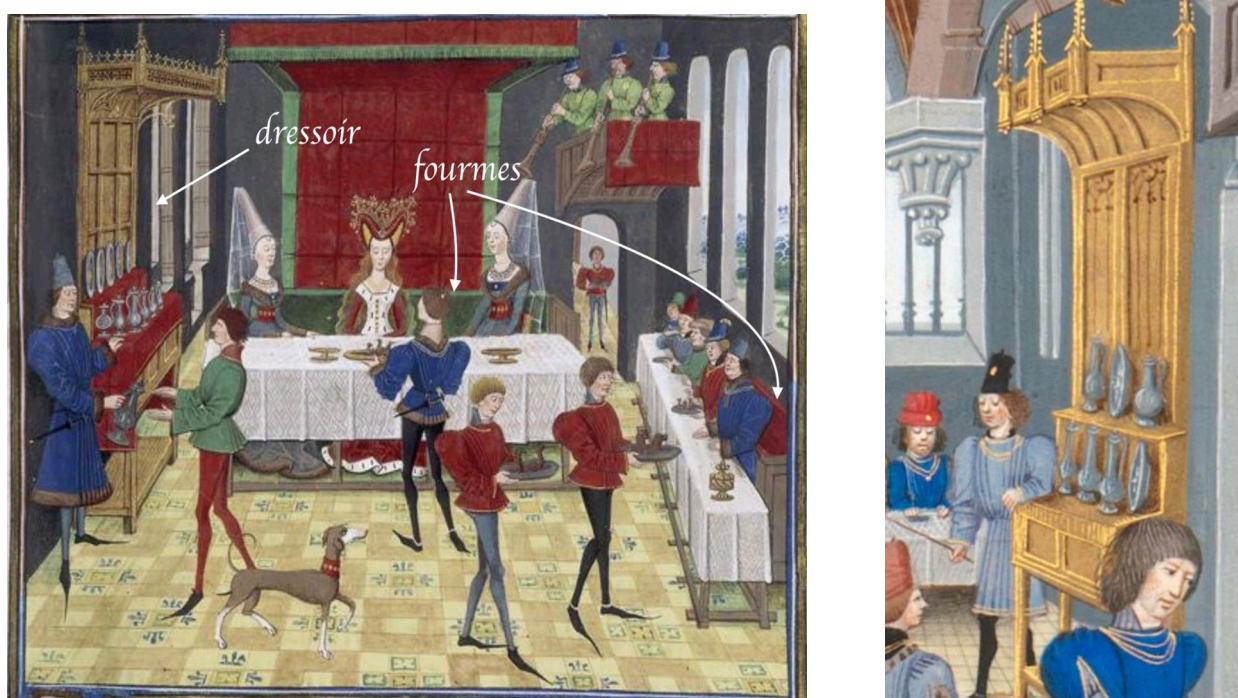


Fig. E 23 - Deux autres fourmes (*Vie et miracles de Notre-Dame, Jean Miélot, XV<sup>e</sup> siècle ; Paris, BnF fr. 9198, f. 125v. et 141r*)

Dans l'*aula*, au niveau 2, on compte 22 « *fourmes* » alors que, dans la « *chambre dessous où les escuiers gésaient* » (= où dormaient les écuyers), ce sont « 25 *fourmes que grandes que petites* », *i. e.* de plus ou moins grandes dimensions, plus quatre *fourmes* reléguées au niveau 1 de la tour T2.

### 2. 3 - Un meuble remarquable : le « *derecouer* » dans « *la grant salle* »

À l'étage, dans la salle haute, la présence d'un « *derecouer* » (nombreuses variantes : dreçoir, dreçouer, dressouer, dressouel, drechoir, dreschoir, dressoir selon le dictionnaire Godefroy) prouve que cette salle est bien la salle d'apparat. Ce meuble était en effet « *une étagère sur laquelle on plaçait, dans la salle des festins, les grandes pièces d'orfèvrerie* » (GODEFROY 1881) (**figure E 24**).



**Fig. E 24** - Banquet au palais du roi Yon avec dressoir et fourmes (Paris, BnF, Arsenal, Ms 5073, res, fol. 148, vers 1462-1470) ; à droite : autre dressoir (Bruxelles, KBR Ms 008, f033v).

L'inventaire global des biens meubles de Clémence a fait l'objet de plusieurs travaux de chercheurs, relatifs à sa bibliothèque, l'une des plus remarquables de l'époque (BOUDET 2011), mais aussi aux objets d'art qu'elle avait réunis ou commandés, qui ont donné lieu au très bel ouvrage d'une historienne d'art américaine, Mariah Proctor-Tiffany (PROCTOR-TIFFANY 2019).

La reine se devait de rappeler son rang en tout lieu. À la lecture de l'inventaire de ses biens au Temple, de sa vaisselle d'or et d'argent par exemple, on peut se demander quelle vaisselle a pu figurer sur le dressoir du Mez : le hanap « *d'une coquille de perle à couvercle surs un pié esmaillé* » (*item 119*) ? ou le « *hanap d'or à couvercle séant sur un trépié d'un serpent* » (*item 188*) pour ne prendre que deux exemples, et s'en tenir à des hanaps (= grand vase à boire) (**figure E 25**) ?

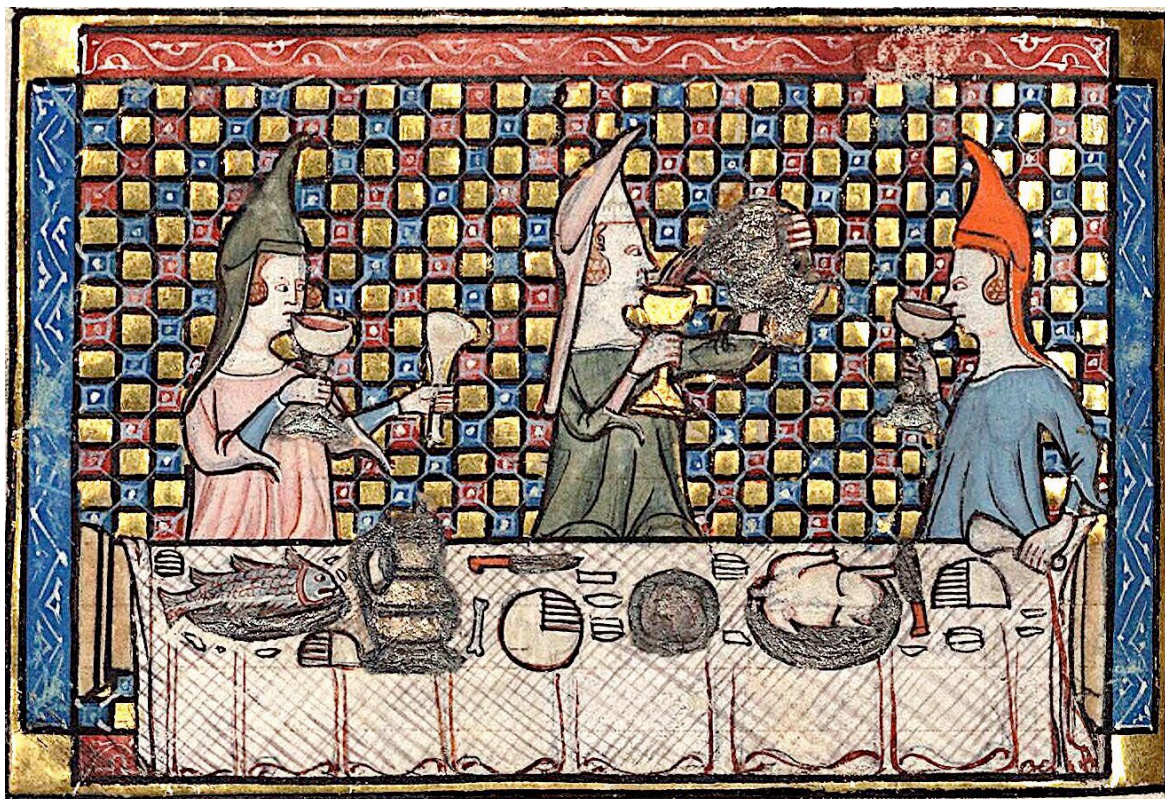


Fig. E 25 - Trois dames de Paris buvant dans un hanap : l'une d'elles explique à ses compagnes qu'il faut garder longuement le vin en bouche pour l'apprécier (*Le Dit de trois dames de Paris*, conte comique particulièrement misogyne de Watriquet de Couvin, XIV<sup>e</sup> siècle, BnF, Bibliothèque de l' Arsenal, Ms 3525 Réserve, fol. 88v).

## 2. 4 - Considérations sur la capacité d'accueil du Mez en 1328

L'iconographie montre une moyenne de trois ou quatre personnes par fourme, ce qui permet d'évaluer la capacité d'accueil maximale du Mez à quelque 150 à 200 personnes. C'est un ordre d'idée, qui ne préjuge en rien de l'importance de l'Hôtel itinérant de Clémence.

Au Temple, à Paris, cet Hôtel avec la cour, en 1328, reconstitué à partir des legs consentis par Clémence dans son testament à ses chevaliers, conseillers, chapelains, confesseur, dames et demoiselles..., quelques jours avant son décès, approche la centaine de personnes sans compter les « *servitiaus* » de la cuisine, de la panneterie, de la fruiterie, de l'échançonnerie et de la fourrerie, dont elle laisse le soin de les récompenser à ses exécuteurs testamentaires.

Mais elle accorde un traitement particulier à ceux de l'écurie, qu'elle désigne presque tous par leur nom : ses 18 écuyers, son fauconnier, ses messagers, son « *page des chars* », son forgeron, le « *charretier aux damoiselles* » (VALBONNAIS 1721-1722).

L'inventaire, établi quelques jours après le testament, dénombre 17 chevaux, dont trois « *pailefroys* », des chevaux de promenade (DOUËT-D'ARCQ 1874, p. 87-88). Cinq étaient affectés au « *char Madame* » et 3 au « *char aus damoiselles* ». Trois autres « *estoit du chariot* », le mode de transport très probable des coffres, dans lesquels étaient placés la garde-robe, ainsi que des tapisseries, une partie du mobilier, et [les] « objets précieux - bijoux, vaisselle, livres, ornements liturgiques de la Chapelle » (BALOUZAT-LOUBET 2023, p. 218), tous objets que Clémence faisait suivre dans son itinérance, comme les autres souverains capétiens, quoiqu'à un degré moindre en tant que douairière.

Un chariot, tiré par quatre à huit chevaux, pouvait emporter de 500 à 1200 kilos, alors que la charrette tirée par deux ou trois chevaux ne pouvait emporter que 600 kilos environ (*Ibid.*, p. 280, note 30).

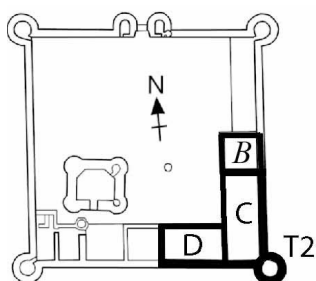
Avec le passage des souverains, les tapisseries, tentures, tissus, nappes, vaisselle..., se donnait une représentation du pouvoir ; après ce passage, ne restait somme toute au Mez que du mobilier très sommaire : planches et tréteaux pour les repas, banquettes plus ou moins rudimentaires pour s'asseoir, les fourmes, et un meuble plus élaboré, le dressoir.

## Quatrième partie

### Des vignes de la réserve seigneuriale au vin rendu à Paris

Le vin provient de la réserve du domaine, et non des tenures : nulle allusion à un droit de ban sur la vendange, en effet. Le pressoir du Mez est un pressoir seigneurial, pas un pressoir banal, où les tenanciers auraient dû obligatoirement faire presser leurs raisins.

#### 1 - LE CELLIER



**Fig. E 26** - Plan de situation avec le niveau 2 du bâtiment B et avec la salle d'apparat du bâtiment D, l'*aula*, était probablement occupé par des « pièces de vie » (*Ibid.*). (figure E 26).

L'inventaire n'emploie pas le terme de cellier, mais de « *pressoir* » dans l'*item 638* : « *ou pressoir* », le « *ou* » signifiant "en le", c'est-à-dire "au".

C'est une salle située au niveau 1 du bâtiment C, sous un plancher du niveau 2, comme envisagé dans le rapport 2023 : « le très faible éclairage du rez-de-chaussée du bâtiment C, tout comme l'absence de cheminée, nous conduisent à interpréter cette salle comme un cellier » (BOREL, PIECHACZYK 2023, p. 150) (figures E 15 et E 27).

Le deuxième niveau de ce bâtiment, au-dessus du cellier, en relation avec le niveau 2 du bâtiment B et avec la salle d'apparat du bâtiment D, l'*aula*, était probablement occupé par des « pièces de vie » (*Ibid.*). (figure E 26).



Fig. E 27 - Cellier sous plancher (Londres, British Library, Yates Thompson Ms 3, Les Heures de Dunois, ca 1441).

### 1. 1 - Cellier ou « *pressoir* » ?

Ce cellier-"*pressoir*" est donc une vaste salle avec un accès direct depuis la cour, qui passe sous l'escalier grand degré. Désigner cette salle par le mot « *pressoir* », dont on ne trouve que cette seule occurrence dans tout l'inventaire, n'est pas anodin ; le terme de « *cellier* » n'est de la même façon employé qu'une seule fois (DOUËT-D'ARCQ 1874, p. 90, *item 512*) pour désigner celui du Temple. Les deux termes sont donc bien différenciés pour les rédacteurs de l'inventaire, ce qui induit qu'il y a bien un *pressoir* dans ce cellier.

Si le chantier 2024 a mis au jour une fondation importante (ST124) sur laquelle s'est appuyé un élément qui pourrait participer d'un *pressoir* (figure E 28), l'état d'avancement de la fouille ne nous permet pas de localiser exactement dans l'espace ce *pressoir*, ni de savoir de quel type il s'agit, encore moins d'en désigner l'initiateur.



Fig. E 28 - Salle C : fondation massive dans le niveau initial ST124 mise au jour (photo : Michel Piechaczyk/ADM).

Pressoir à vis centrale ou pressoir à levier, cette machine une fois installée, était quasiment indéplaçable du fait de son poids et de ses dimensions (**figures E 29, E 30**).



**Fig. E 29** - Vinification près des vignes utilisant un pressoir à vis centrale sous abri : deux hommes exercent une poussée vigoureuse sur la barre encastrée dans la vis (1510-1525) (France, Rouen. Bibliothèque municipale, Ms. 3028 f. 010v.).



**Fig. E 30** - Pressoir à arbre ou à levier, XIV<sup>e</sup> siècle (Paris, BnF, département des manuscrits, NAL 1673 f.76).

## 1. 2 - Un inventaire du matériel vinicole

Peu de jours avant le décès de la reine Clémence (le 13 octobre 1328), a eu lieu le 9 octobre la traditionnelle foire aux vins de la Saint-Denis (LACHIVER 1988, p. 109).

Depuis les vendanges de septembre, les vins nouveaux du Mez ont donc eu le temps d'arriver jusqu'à la place de Grève à Paris où « *Dimanche le Courretier demourant en la rue du Temple* », a vendu « à Robert le Paulmier » les « *quatorze queues de vin nouvel, venu à Paris du Mès le Mareschal* » sur la base de « *4 livres la queue* », une queue étant un fût.

Les années précédentes, ces vins n'étaient pas vendus en place de Grève ; ils allaient directement rejoindre le cellier de l'hôtel du Temple ; mais, depuis le 13 octobre 1328, jour du décès de Clémence, ils sont entrés dans la succession de la reine.

➤ Il n'y a plus une goutte de vin au Mez au jour de l'inventaire (DOUËT-D'ARCQ 1874, p. 101-102). Dans la vaste salle du cellier-pressoir, on ne compte, outre le pressoir lui-même, que des cuves à fouler (trois grandes et trois plus petites) ; il y en a une autre grande à proximité, reléguée au niveau 1 de la tour T2, voisinant avec tables, fourmes et tréteaux (**figure E 31**).



**Fig. E 31** - Inventaire du matériel vinicole : ce qui est laissé au roi et ce qui est vendu (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

rez-de-chaussée (niveau 1)			
inventaire	bât. D (niveau 1)	bât. C (niveau 1) = au "pressoir"	T2 (niveau 1)
matériel vinicole vendu sur place	7 "queues vuides " 3 "tonneaux vuis à despense "		
matériel vinicole laissé au roi		3 "grans cuves "	1 "grans cuve "
		3 "autres cuves" (= plus petites)	

Que peut vouloir dire « *grans cuves* » ? Cette "grande" cuve est passée par la porte d'accès à la tour ; son diamètre est donc inférieur à 90 cm de diamètre. Quant à sa hauteur, elle n'excède pas 1,20 m, puisque la tête du fouleur devait largement dépasser de la cuve, à cause des vapeurs de gaz carbonique (LACHIVER 1988, p. 200). La contenance des grandes cuves devait avoisiner les 450/500 litres.

Ces cuves sont « *laissées au roi* », Philippe VI de Valois, et reprendront du service lors des vendanges de 1329, contrairement aux « *7 queues vuides* » et « *3 tonneaux vuis à despense* », présents dans la salle des écuyers, vendus sur place.

Si ces futailles-là sont dites "vuides" (queues et tonneaux), c'est qu'elles ont été pleines auparavant, donc déjà utilisées, sinon elles seraient dites "neuves". Sans doute sont-elles jugées impropres à un transport vers Paris de la vendange 1329, et donc vendues sur place. L'estimation des « *7 queues vuides* » du Mez se fait sur la même base que celle des 23 queues vides vendues au Temple au chevalier Pierre de Villeperre, soit moins de deux sous l'une (DOUËT D'ARCO 1874, p. 90-91).

L'habitude « de vendre les vins logés », c'est-à-dire avec le contenant, « sans qu'il y ait retour des [futailles] vides, sauf dans le cas de transaction à faible distance », permettait de garder des [futailles] indemnes de tout dépôt antérieur qui [aurait communiqué] des odeurs de moisi au vin (LACHIVER 1988, p. 224).



**Fig. E 32** - Tonneliers en ville (Livres d'heures d'Adélaïde de Savoie, illustrant le mois de septembre, XV<sup>e</sup>. Chantilly, Bibliothèque du Château, 0076 (1362), f.008v-009).

Queues et tonneaux étaient donc, semble-t-il, renouvelés chaque année pour transporter le vin nouveau jusqu'à Paris (**figure E 32**). Seules les cuves à fouler sont donc laissées au roi, tout comme le pressoir par la force des choses.

➤ Mais le travail de vinification nécessite d'autres ustensiles plus petits comme ce qui est recensé à Tigery : « 2 *tinneis* » (= des tines), « 2 *mauvais entonneurs* », « 1 *civière* » (= sorte de brancard pour transporter à bras (GODEFROY 1881) » (DOUËT-D'ARCQ 1874, p. 97). Des objets semblables ont forcément été utilisés au Mez, mais l'inventaire n'en fait pas mention. Étaient-ils trop vétustes pour être prisés ? Ou dissimulés dans cette pièce un peu sombre ?

### 1. 3 - Les phases de la vinification : du raisin au vin

La tapisserie de Tournai, visible au Musée de Cluny à Paris, intitulée "*Les vendanges*", dont il ne reste que deux panneaux, celui de la cueillette des raisins, proprement dite, et celui du pressurage, a été réalisée au début du XVI<sup>e</sup> siècle, mais le travail de vinification n'aura guère varié entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle ; le panneau de la **figure E 33** illustre joliment les étapes du foulage, du pressurage et de l'entonnage.



**Fig. E 33** - "*Les vendanges*" (Musée de Cluny, legs Dollfus, N° d'inventaire : Cl. 21541) : détail. On voit clairement la différence entre le vin de goutte, issu de la cuve à fouler, et le vin de presse, issu du pressoir (DAO : Nadine Parsigneau/ADM).

Parcourons les étapes de la vinification du vin, sachant que le vin du Moyen Âge était surtout du vin blanc ; le vin rouge n'est consommé qu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle dans les cours aristocratiques (LACHIVER 1988, p. 214-216). Ces étapes sont la vendange, le foulage, le pressurage, l'entonnage, la phase de fermentation et l'ouillage.

- Le raisin, aussitôt cueilli et déposé dans des hottes, était apporté au cellier par des hommes nécessairement robustes, les hotteurs ; il était déversé dans des cuves, souvent tronconiques, généralement placées sur des madriers, les "chantiers".

- Commençait aussitôt le travail de foulage pieds nus - le fouleur dans sa cuve est la véritable "star" des livres d'heures, bas-reliefs et chapiteaux d'églises, pour illustrer le mois de septembre. Le vigneron s'appuie des deux mains sur le bord de la cuve ou sur une planche et a relevé sa chemise (figure E 34).



**Fig. E 34** - Foulage des raisins : de gauche à droite : *Horae* (autour de 1500), Beaune, Archives hospitalières, MS. 5f. 009 ; *Horae ad usum Romanum* dites Heures de Louis de Laval (XV<sup>e</sup> siècle), Paris, BnF ms lat. 920 fol. 14r ; Livre d'heures de Louis de Roncherolles (1495-1500), Paris, BnF Bibliothèque de l'Arsenal Ms 1191 réserve, fol. 3r).

- Un premier jus trouble, issu directement de la cuve de foulage, était réparti dans les fûts au moyen de récipients divers, les « *tines* », terme générique englobant baquets, seaux, pichets, cruches, *etc.*, et de gros entonnoirs (figure E 35).



**Fig. E 35** - Foulage et entonnage : la cuve de foulage présente un trou par lequel le jus (= le moût) s'écoule de la cuve vers un petit cuvier ; le personnage au premier plan prélève du jus directement dans le cuvier avec une tine pour le verser ensuite dans un tonneau à l'aide d'un gros entonnoir rond (Munich Bayerische Staatsbibliothek, Studenbuch, BSB Clm 28345, fol. 23).

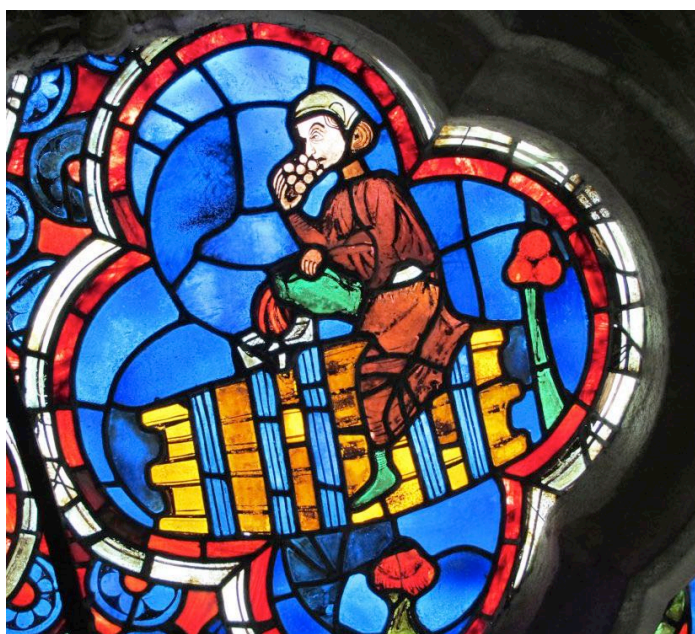
- Les raisins foulés étaient ensuite portés au pressoir : « disposée toute dégouttante sur la maie, la vendange [était] pressée une ou deux fois pour extraire tout le moût, c'est-à-dire le jus sucré non encore fermenté » (LACHIVER 1988, p. 214) et, au fur et à mesure qu'il s'écoulait de la maie vers un petit cuvier, il était transvasé dans les fûts de façon à maintenir une qualité égale dans chacun d'eux. Ces derniers n'étaient ni remplis, ni « bondonnés » (= bouchés par une bonde) ; une feuille de vigne par exemple était seulement posée au-dessus du trou pour que le moût ne soit pas au contact de l'air (*Ibid.* p. 215) (**figure E 36**, **figure E 29**).

- Entre 15 et 20 degrés, le moût commence à fermenter dans les tonneaux : il « bout ». C'est la phase au cours de laquelle le sucre du raisin se transforme en alcool, avec un dégagement important de gaz carbonique. L'ébullition expulse les impuretés contenues dans les tonneaux (fragments de peaux, pépins, débris végétaux mêlés aux raisins lors de la vendange) (*Ibid.*, p. 215). C'est pourquoi il ne fallait pas boucher le tonneau. La bonde n'était mise en place que quand la fermentation était finie, c'est-à-dire au bout d'une petite semaine, le moût de raisin étant devenu du vin.



**Fig. E 36** - Foulage du raisin, pressurage et entonnage. Ici, la cuve sur son chantier est de grande dimension puisqu'une échelle est utilisée par le hotteur pour déverser le contenu de sa hotte. Au fond, à gauche, la vendange après le foulage est disposée sur un pressoir à vis centrale ; le moût qui en sort est recueilli dans un petit cuvier. Un vigneron en a prélevé dans une tine pour le verser dans les fûts, sans mettre la bonde (Bréviaire de 1511 ; New-York, Bibl. Pierpont Morgan, MS M8, fol. 9r).

- Ultime opération, l'ouillage, qui consiste à « compléter régulièrement les tonneaux afin de compenser l'évaporation du vin et l'imbibation des fûts » (POITOU 2006, p. 193), l'air restant, même à ce stade, l'ennemi du vin. L'entonnoir destiné à l'ouillage était doté d'une grille pour retenir les impuretés. L'ouillage se poursuivait souvent lors du transport (LACHIVER 1988, p. 221), un fût étant spécialement affecté à cette pratique (**figure E 37**).



**Fig. E 37** - Église Saint-Étienne de Briec-Comte-Robert en Seine-et-Marne, XIII<sup>e</sup> siècle : l'ouillage est figuré de façon cocasse sur un vitrail de la rose du chevet (photo : Michel Piechaczyk/ADM)

## 2 - LES VINS DU MEZ

Si, en cette fin du mois d'octobre 1328, le « *vin nouvel* » du Mez est parvenu à Paris, ainsi que du « *saugié* » (DOUËT-D'ARCQ 1874, p. 89-90), on sait qu'il se fait aussi du vin « *à despense* ». Ce sont les trois vins produits au Mez selon l'inventaire.

### 2. 1 - Du vin « *nouvel* » : « 14 queues de vin nouvel, venu à Paris du Mès le Mareschal »

C'est le vin de la vendange de l'année en cours, effectuée en septembre : c'est probablement du vin blanc, fort prisé au Moyen Âge ; il était de meilleure conservation que le rouge, qui s'oxyde plus vite.

Si, toutefois, c'eût été du rouge, les clercs n'auraient pas manqué de mentionner "vin vermeil" ou "vin claret" : ainsi, dans l'inventaire général des biens de Clémence, il est écrit qu'au « *cellier du Temple* », il reste « *une queue de vin vermeil viez* » (= vieux, désignant le vin de l'année précédente) (*Ibid.*, p. 90). Il faut en déduire qu'au Mez, il se faisait du vin blanc.

### 2. 2 - Du vin « *a despense* »

C'est du vin qui est consommé sur place au Mez, du petit vin. C'est la « bouète » des moissonneurs et vigneron du XIX<sup>e</sup> siècle, terme du parler gâtinais (MÉTAIS 2004).

Il est obtenu après un ultime pressurage additionné d'eau, et donnait un breuvage ayant encore nom de vin, le vin « *a despense* », une piquette.

Sans doute Jahot entend-il utiliser les trois tonneaux vides « *a despense* », pour son compte, cela a été évoqué précédemment.

### 2. 3 - Du vin « *saugié* » : « deux queues de saugié, des vins du Mez » (*Ibid.*, p. 90)



Ce vin, vendu dès son arrivée « *en Grève* » a été acheminé lui aussi depuis Mez-le-Maréchal.

Il s'agit de vin dans lequel ont été ajoutées des feuilles de sauge médicinale (*salvia officinalis* ; du latin *salvare* qui veut dire "sauver"), variété de sauge, au goût puissant, qui pousse volontiers sur des sols bien drainés et des sites ensoleillés. C'est une plante vivace, facile à cultiver et résistante (**figures E 38 et E 39**). Un ou deux pieds de sauge devaient suffire largement à parfumer deux queues de ce vin

**Fig. E 38** - Plant de sauge officinale (*salvia officinalis*)/  
(photo : Sylviane Delpech/ADM)



**Fig. E 39** - *Salvia*, enluminure tirée du *Tacuinum sanitatis* d'Ibn Butlan (XI<sup>e</sup> siècle), dans une copie du XV<sup>e</sup> siècle (BnF, ms, lat. 9333, fol. 34v).

Au Moyen Âge, cette sauge officinale était considérée comme une panacée idéale, quels que soient les maux, dotée de vertus tout à la fois digestives et apéritives. Dans le *Capitulaire de Villis* de Charlemagne, il était déjà recommandé de la cultiver. Hildegarde de Bingen (1098-1179), abbesse bénédictine du XII<sup>e</sup> siècle, médecin guérisseuse, musicienne, peintre..., la préconisait parce qu'« elle apais[ait] les humeurs » ; elle la recommandait pour des fuites urinaires, des problèmes d'estomac, un mal de tête, une haleine fétide, ainsi que pour retrouver l'appétit (BINGEN (de) 2019, p. 48-49).

Le vin saugé était donc une "infusion" à froid de feuilles de sauge dans du vin blanc. Infusion ou macération ? La question se trouve réglée par le recours aux dictionnaires : le Godefroy d'une part, et le *Dictionnaire historique de la langue française* (REY (dir.) 1992) d'autre part. Le mot "infusion", présent dans la langue depuis le XII<sup>e</sup> siècle, recouvrait à la fois la notion moderne d'infusion et celle de macération. D'acception d'abord religieuse, ce terme de "macération" ne prend un sens culinaire qu'au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Des feuilles de sauge étaient très certainement ajoutées dans le moût avant fermentation pour "infuser" (au sens moderne) naturellement, avant d'être expulsées avec les autres impuretés.

Considéré comme un vin médicinal, ce vin se vendait-il plus cher que le vin nouveau ?

Si la queue de saugie du Mez a été vendue 5 livres (DOUËT-D'ARCQ 1874, p. 89), on ne connaît pas le prix du seul vin nouveau du Mez. Le prix de 4 livres indiqué dans le texte résulte d'une moyenne obtenue entre le vin nouveau du Mez et le vin vieux, « *venu de Fontainebleaut des vins de Gastinois* ». Or on sait que le vin vieux était de petite valeur : au château de Corbeil, une queue de vin vieux est vendue 3 livres et 10 sous (*Ibid.*). Le texte ne permet donc pas vraiment d'affirmer que les qualités multiples du saugie se traduisaient par un prix plus élevé que le vin nouveau.

### 3 - LE VIN DU MEZ : UN VIN « FRANÇAIS » (OU VIN DE FRANCE)

#### 3.1 - « *Vins du Gastinois* » ou « vins de France » ?

« *Premièrement. 14 queues de vin nouvel, venu à Paris du Mès le Mareschal, en Grève, et 10 queues de vins viez, venu de Fontainebleaut des vins de Gastinois* », tel est le premier *item* de l'inventaire des vins (DOUËT-D'ARCQ 1874, p. 89-90).

Il montre clairement qu'une distinction était faite à Paris entre les vins qui venaient du Mez et des vins venant du Gâtinais par Fontainebleau. Autrement dit, les vins du Mez n'étaient pas des vins du Gâtinais.

Ces derniers correspondaient à des localités de la partie occidentale du plateau du Loing : Beaune-la Rolande, Boësse, Bromeilles, Saint-Loup des Vignes et Auxy (POITOU 2006, p. 38). Dépourvus de liaison directe avec le Loing et la Seine, ces vins étaient vraisemblablement acheminés par charrois jusqu'à Fontainebleau, lieu de séjour royal. Dès le XI<sup>e</sup> siècle, les souverains se gardaient en effet la propriété des vignes de cette partie du Gâtinais (LINGOIS 1999, p. 48-52). Leur acheminement vers Fontainebleau se faisait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle (POITOU 2006, p. 225).

Les « *vins de Gastinois* » se distinguaient des vins issus de la couronne sud parisienne et du Gâtinais oriental jusqu'à Lorris, qui constituaient les vins de France, les « *vins français* » dont ceux du Mez.

Le Loing servait en fait de frontière entre les « vins du Gastinois » à l'ouest et les « vins de France » à l'est qui bénéficiaient d'une bonne réputation aussi bien à la table du roi qu'à l'étranger (CAZILHAC 2017, p. 124).

Au XIII<sup>e</sup> siècle, déjà, Henri d'Andely, « un poète et dignitaire de l'église cathédrale de Rouen » (LACHIVER 1998, p. 102), dresse un panorama facétieux des vins du royaume et de l'étranger, faisant comparaître les vins, personnages vantant leur mérite, devant Philippe Auguste et le roi d'Angleterre, Jean sans Terre.

Dans cette composition versifiée de 204 octosyllabes, écrite autour de 1224-25, la « *Bataille des vins* » (HENRY 1991), le texte fait la différence entre « *nos bons vins français* » (v. 142, p. 223), et ceux du « *Gastinois* » (v. 32, p. 219) et « *d'Orlians* » (v. 27, p. 219).



« *Li vins françois se deffendoient,  
qui cortoisement respondoient :*  
« *Se [= si] vos estes plus fort que nos,  
nos somes sade [= agréable], savouros,  
si [= ainsi] ne faisons nule tempeste  
n'a cuer, n'a cors, n'a uel [= œil], n'a teste.  
Mais Vermentun, Saint Brice, Auçuere  
si font la gent jesir au suerre (= suaire). »*

Les « *vins françois* » insistent sur leur légèreté, ils ne font pas mal à la tête, contrairement aux vins de Basse Bourgogne (Vermenton, Saint-Bris, Auxerre) qui envoient les gens à la mort (v. 143-150, p. 223) (LACHIVER 1988, p. 104).

### 3. 2 - Les futailles : contenances des tonneaux et des queues

Précisons que le terme de "futailles" a été volontairement préféré à "tonneaux" au long de cet article. La raison en est qu'au Moyen Âge, le "tonneau" n'était pas un terme générique comme aujourd'hui ; il correspondait à une contenance précise, le tonneau étant le double de la queue.

Les tonneaux donc, gros et lourds, restaient, semble-t-il, au Mez - l'un d'eux a contenu du vin « *à despense* ». Les queues, deux fois moins grosses, étaient plus facilement transportables ; mais s'il est difficile de définir la contenance des queues et des tonneaux, tant elle était variable d'une région à l'autre, un *Rapport des jaugeurs de Paris* du 26 juillet 1330 (BRUNEL (dir.), LALOU (dir.) 1992, p. 272) permet d'y voir un peu clair : ce texte établit que, puisque tous les vins convergent vers Paris pour y être vendus, ou y transitent par la Seine, l'étalon doit être le muid de Paris. Le Rapport établit cette jauge « pour lutter contre les fausses mesures des tonneaux car les marchands étaient trompés de même que le roi pour ses approvisionnements ». Ces jaugeurs précisent en 1330 que leurs devanciers usaient de cette jauge, et qu'eux-mêmes continueraient d'en user (*Ibid.*). Une incise dans l'inventaire fait effectivement référence à cette jauge de Paris : « *et tenoient 5 sestiers avec la jauge* » (DOUËT-D'ARCQ 1874, p. 90).

Des équivalences modernes de la contenance des tonneaux ont été déduites d'un texte du mathématicien Jean de Murs (1300-1355) « *De arte mensurandi* », qui ont reçu l'aval des deux historiens Ghislain Brunel et Élisabeth Lalou : « de ce fait, nous disposons d'une base contemporaine et sûre de conversion » (BRUNEL (dir.), LALOU (dir.) 1992, p. 271).

Ainsi, la contenance du tonneau d'Île-de-France, dont celui du Mez, aurait été de 778 litres ; celle d'une queue, qui correspondait à la moitié du tonneau, de 389 litres.

Si l'on suit ces estimations, les 14 queues en place de Grève, auxquelles il faut ajouter les deux queues de vin saugié, correspondraient, en 1328, à une production de 6224 litres, un peu plus de 60 hl. Mais le conditionnel reste de mise.

## 4 - L'ACHEMINEMENT DU VIN À PARIS

C'est une distance de plus de 100 km qui sépare le château du Mez, lieu de production du vin, et la place de Grève à Paris, lieu de sa destination. De Dordives jusqu'à Paris, les fûts étaient acheminés par la voie fluviale - le Loing d'abord, la Seine ensuite - voie traditionnelle depuis l'Antiquité.

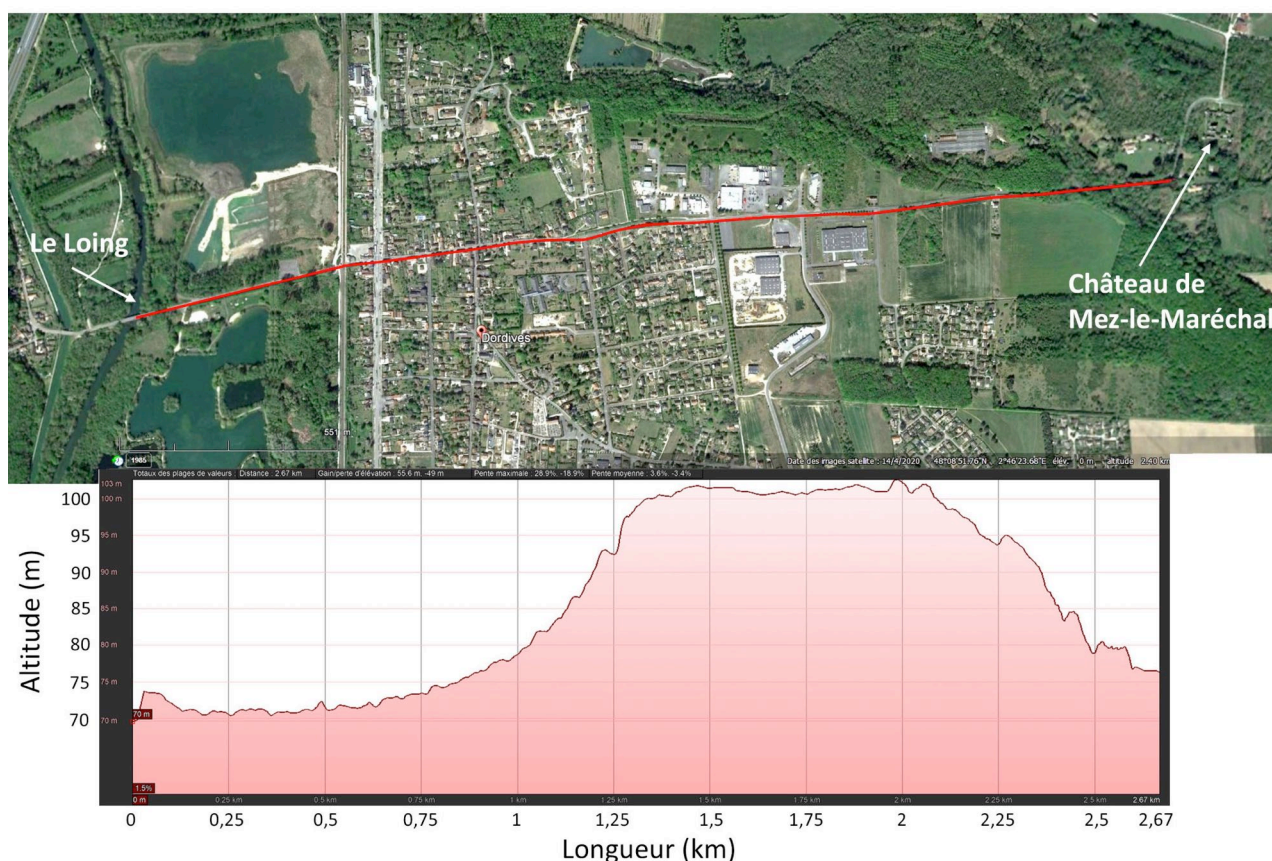
Mais quel était le mode de transport entre le château du Mez et le Loing ? La voie de terre ou la voie d'eau ? Procédons par élimination.

### 4.1 - Transport par voie de terre ?

Deux itinéraires sont envisageables, à partir du château.

➤ La voie romaine : le château est assis dans une cuvette marécageuse près de la rivière du Betz et de la voie romaine dite "le chemin de César" qui, arrivant au bourg de Dordives, venant du sud, traverse le Loing. Cette voie était utilisée au Moyen Âge.

Mais entre le Loing et le château, elle présente un dénivelé très prononcé, obstacle majeur à des charrois chargés de futailles lourdes (**figure E 40** : profil).



**Fig. E 40** - Profil du chemin de César entre le Mez et le Loing (via Google Earth Pro) (DAO : Virginie Bemer/ADM).

➤ La rue aux Ânes : c'est un chemin tout uni, dénué de difficultés pour des voituriers par voie de terre. Il passe à quelque cent cinquante mètres de l'entrée du château et se dirige vers le Loing, il est appelé "Chemin de Château Landon à Branles", sur le cadastre napoléonien (**figure E 41**).



**Fig. E 41** - Rue aux Ânes, autrefois "Chemin de Château Landon à Branles". Elle mène vers le Loing sans l'atteindre en passant par Grand sous les Vignes et Petit sous les Vignes (photo : Sylviane Delpech/ADM)

Mais, ce chemin débouche sur la route de Lyon à Paris - future Nationale 7 - et part vers le nord, vers Souppes et Nemours, sans rejoindre le Loing, ce qu'atteste la carte de Lattré du XVIII<sup>e</sup> siècle (**figure E 42**). On chercherait en vain d'autres traces aujourd'hui, la zone ayant été totalement bouleversée avec la construction d'une bretelle d'accès à l'autoroute A 77.



**Fig. E 42** - Le "chemin de Lion à Paris" et la rue aux Ânes (carte de Lattré : détail) (DAO : Nadine Parsigneau/ADM).

Il reste à envisager un transport par la voie de l'eau.

## 4. 2 - Transport par voie d'eau



Fig. E 43 - Transport de fûts par bateau (*Vie et martyr de Saint Denis*, début XIV<sup>e</sup> siècle. Paris, BnF, ms fr 2091, f<sup>o</sup> 125r).



Fig. E 44 - Transport de fûts par bateau (*Le Roman de Fauvel*, Gervais de Bus, 1315. Paris, BnF, ms fr 146, f<sup>o</sup> 30v)

Un cours d'eau, le Betz, passe à proximité des douves du château (figure E 45) et va rejoindre le Loing, à moins d'une lieue, juste en amont de Port aux Planches. Il ne faut pas se fier au débit de ce cours d'eau aujourd'hui. On sait que les cours d'eau, de même que les chemins forestiers ou les sentiers, étaient entretenus soigneusement jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle : le lit en était régulièrement curé, les berges confortées, les herbes faucardées.

Certes, le cours du Betz est sinueux ; certes, il faut passer un ou deux moulins, celui du Mez peut-être, celui de Dordives à coup sûr ; mais, à leur niveau, un pertuis était nécessairement aménagé pour laisser le passage aux bateaux ou au bois flotté.

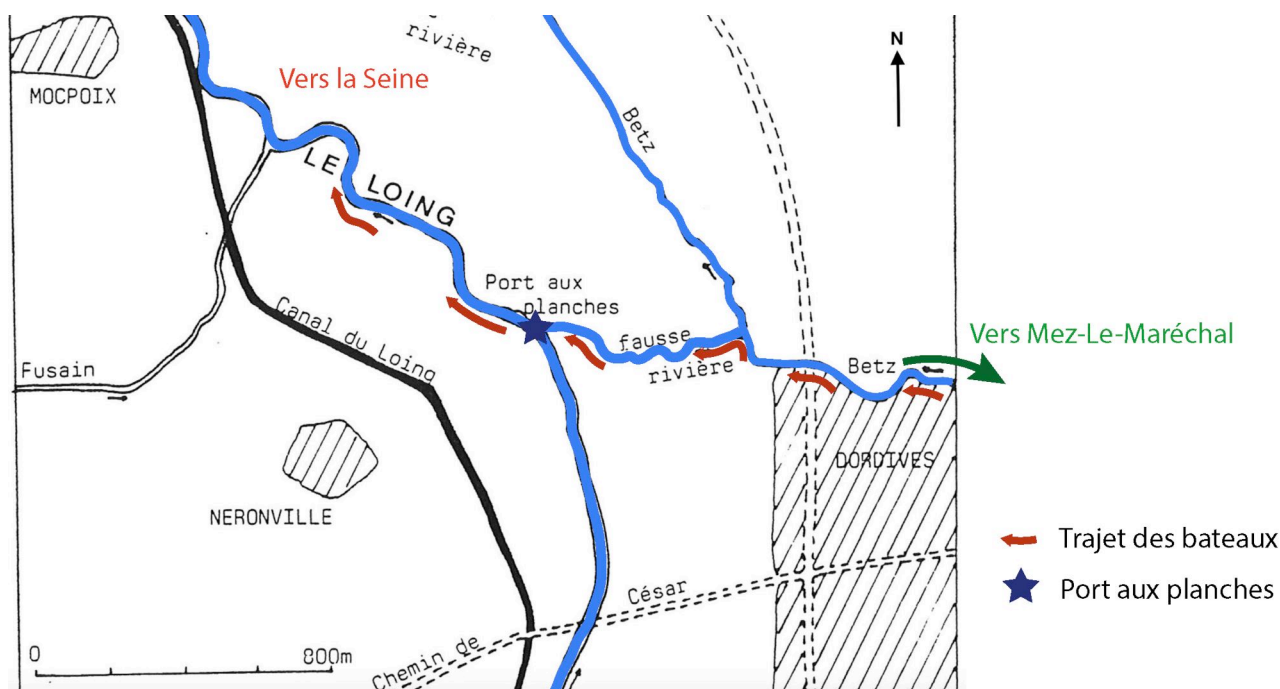
Les tonneaux (= fûts) de vin étaient embarqués dans des barques à fond plat directement derrière le château ou après le moulin du Mez, les préservant de fortes secousses : « Le vin n'aime pas beaucoup voyager sur les routes cahotantes, au soleil et aux intempéries ; il aime mieux la voie d'eau qui le respecte » (LACHIVER 1988, p. 77)



**Fig. E 45** - Pont à dos d'âne sur le Betz permettant le passage de bateaux (Photo: Nadine Parsigneau/ADM).

Ce qui nous convainc de ce mode de transport, c'est "Fausse rivière", une dénomination qui figure sur le cadastre napoléonien de 1832, qui est dessinée aussi sur la troisième feuille de la carte Lattre du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'à la page 5 d'un rapport de fouilles archéologiques pratiquées par l'ASSAB en 1990 sur le site de Port aux Planches (ASSAB 1990, p. 5).

Cette "Fausse rivière" s'écarte du cours du Betz, quand celui-ci passe au plus près du Loing ; en effet, le Betz part ensuite vers le nord pour ne rejoindre le Loing qu'au-delà, après avoir traversé les marais du domaine de Cercanceaux. La "Fausse rivière" vient opportunément faire le lien direct avec le Loing (figure E 42 et figures E 46, E 47).



**Fig. E 46** - "Fausse rivière" : carte ASSAB (Port aux Planches II, juin-décembre 1990, p. 5) (DAO: Nadine Parsigneau/ADM).

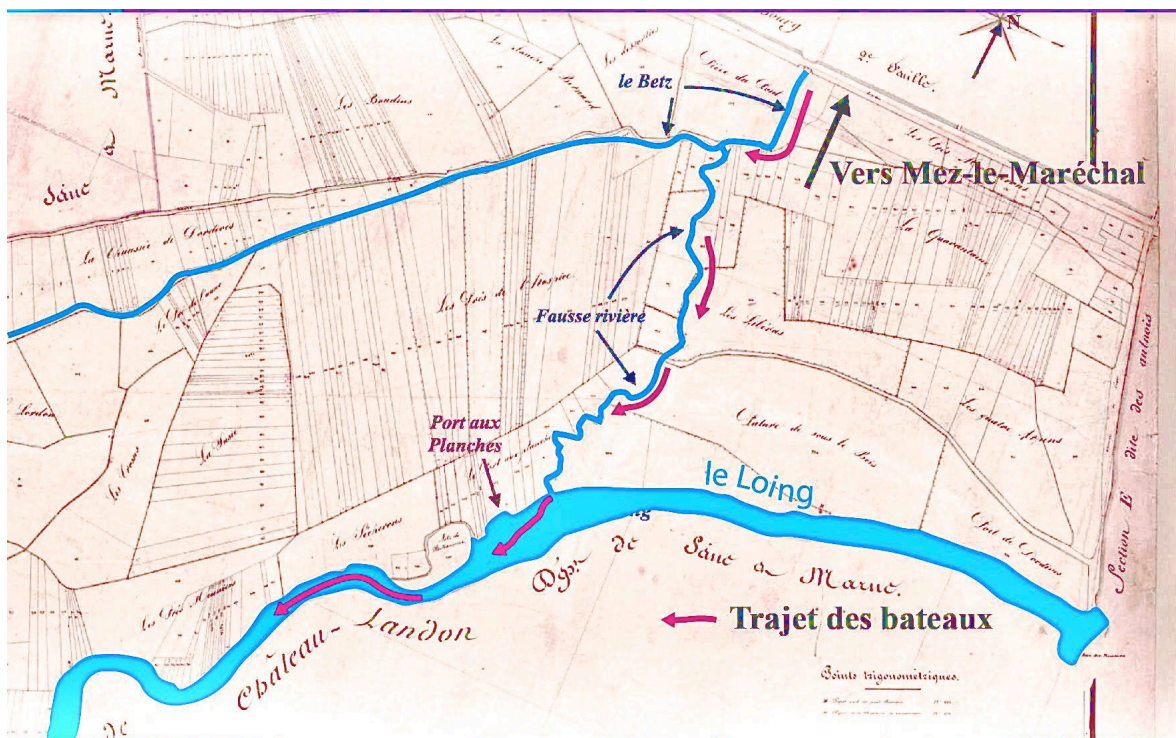


Fig. E 47 - "Fausse rivière" : Cadastre Napoléon 1832 (DAO : Nadine Parsigneau/ADM)

On peut se demander si les barques, venant du Mez, marquaient un arrêt au niveau de Port aux Planches pour que les futailles soient transférées sur des bateaux plus importants ; ou si elles passaient directement dans le Loing et allaient jusqu'à Paris, faisant l'économie d'un transfert.

La figure E 48 récapitule les trois itinéraires envisagés.

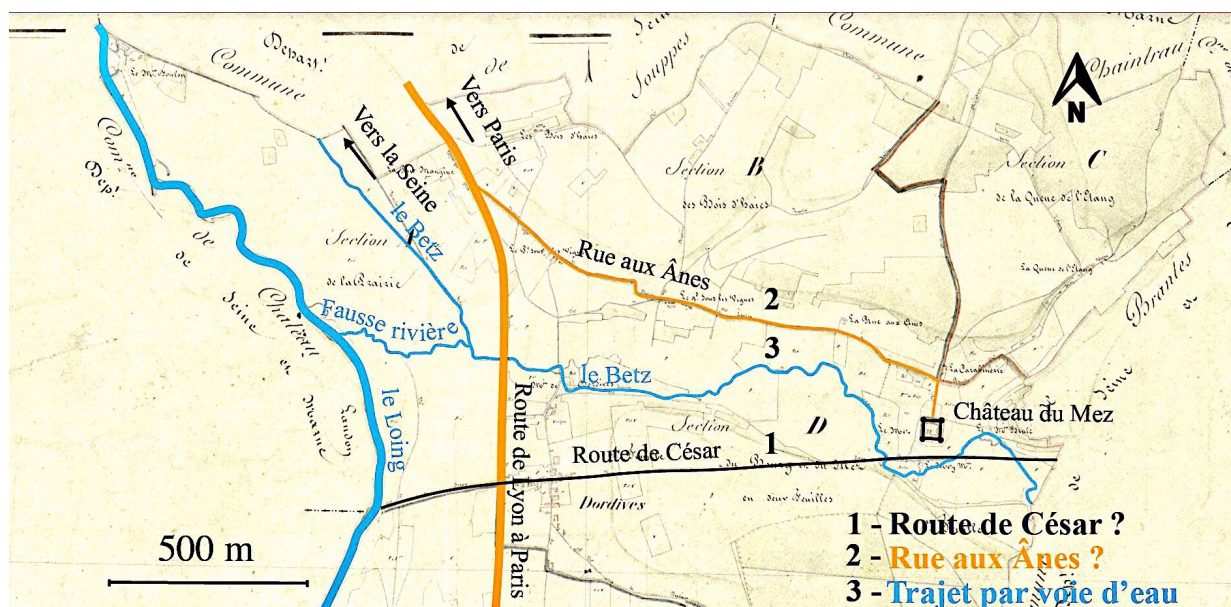


Fig. E 48 - Les trois itinéraires entre le château et le Loing, envisagés sur fond de cadastre napoléonien : 1 - le chemin de César, 2 - la rue aux Ânes, 3 - le Betz depuis le Mez, puis la Fausse Rivière et le Loing (DAO : Nadine Parsigneau/ADM).

La voie par eau présentait les avantages d'un convoi respectueux du vin et de fûts plus fragiles que de nos jours, assurément.

### 4. 3 - Entre le château et la rivière du Betz : transport des fûts par voie de terre

Il a fallu en effet transporter les fûts du lieu de production, le cellier du château, jusqu'à la rivière Betz, par charrette ou chariot.

Aucun chemin ne permet de situer le "quai" de départ aujourd'hui ; sans doute était-ce légèrement en aval du moulin du Mez dans une zone basse où le courant n'était pas trop vif. Les lieux ont été largement modifiés avec la transformation du moulin à farine du Mez en moulin à tan, puis en résidence secondaire, avec le remplacement du chemin vicinal entre Bransles et Dordives par la D 43 et les morcellements successifs des propriétés.

L'iconographie est riche de transports de fûts par voie de terre. Ainsi, sur un très beau vitrail de Chartres, on peut voir un cheval tirer une charrette sur laquelle un fût a été solidement arrimé (**figure E 49**).



**Fig. E 49** - Transport d'un fût par charretier (Vitrail de la cathédrale de Chartres : Histoire de Saint-Lubin).

Mais atteler un cheval à une charrette et fixer solidement le tonneau sur la charrette, renouveler l'opération plusieurs fois, c'est passer beaucoup de temps pour une distance de quelque cent ou deux cents mètres. Une petite charrette à bras, tirée par des hommes, a pu faire l'affaire, telle celle que des manants ont laissée à terre pour se battre, figurée dans cette enluminure du XIV<sup>e</sup> siècle (**figure E 50**).



**Fig. E 50** - Transport d'un fût sur une charrette à bras (*Le livre du roy Modus et de la royne Racio, qui parle des dedius et de pestilence*. XIV<sup>e</sup> siècle. Paris, BnF, ms fr 1297, fol. 150v).

L'analyse des résultats du Lidar, quand ils seront stabilisés, pourrait peut-être mettre à jour des traces d'un chemin donnant accès à la rivière, à travers les bois qui entourent l'église du Mez. Peut-être ...

En résumé, le transport des fûts de vin jusqu'à Paris aurait emprunté les moyens suivants :

- charrette à bras d'hommes du château jusqu'au Betz ou chariot à petit gabarit ;
- barque à fond plat pour aller sur le Betz jusqu'au Loing, en empruntant la « Fausse rivière » ;
- arrêt éventuel au niveau de Port aux Planches pour embarquer les fûts sur une barque de plus grande contenance ;
- transport par voie d'eau jusqu'au port de Grève à Paris par le Loing, puis la Seine.

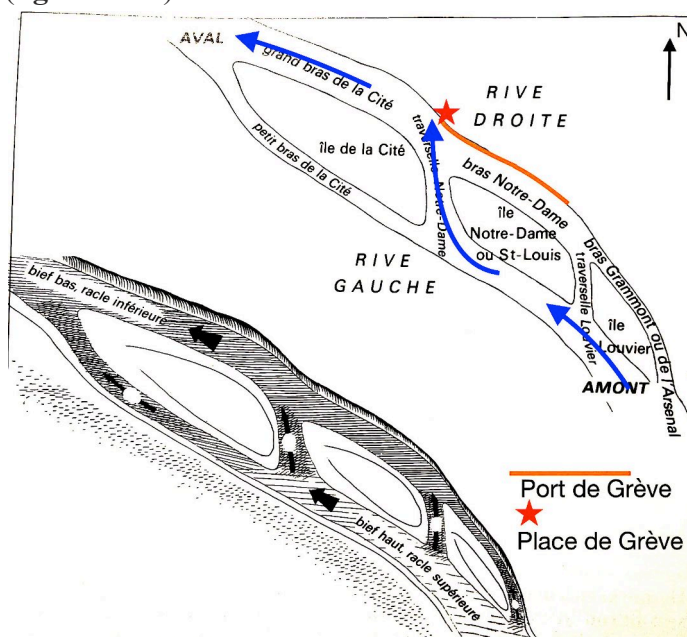
## 5 - « EN GRÈVE », À PARIS : LA VENTE DU VIN

### 5.1 - Le port de Grève à Paris, la place de Grève

Légèrement en amont de l'actuelle place de l'Hôtel de ville, se trouvait le grand port médiéval de Paris. La rive descendait en pente douce sur un sol de graviers et de sable, la grève, où il était aisé de décharger les marchandises, dont le vin.

François Beaudoin (1929-2013), le fondateur du musée de la Batellerie de Conflans-Sainte-Honorine, avance que « primitivement, le rivage s'y présentait comme une berge abrupte, érodée par le puissant courant de la traverselle Notre-Dame » (*i. e.* le bras qui passe entre l'île Notre-Dame, aujourd'hui île Saint-Louis, et l'île de la Cité), et que : « la grève en pente douce [était] une conséquence [...] de l'implantation des moulins de rive immédiatement en aval et en amont » qui auraient ralenti le courant du fleuve (BEAUDOIN 1993, p. 100) (figure E 51).

**Fig. E 51** - La "traverselle" Notre-Dame entre l'Île Notre-Dame et l'Île de la Cité, d'après un croquis de François Beaudoin (DAO : Sylviane Delpech/ADM)





Ce port est attesté depuis le IX<sup>e</sup> siècle et, à la différence des autres points de mouillage qui relevaient des institutions ecclésiastiques, il dépendait de « la hanse des marchands de l'eau », une « corporation de marchands de l'eau parisiens qui avaient le monopole du commerce sur la Seine » (FAVIER 1983) du Pont aux Changes de Paris jusqu'au pont de Mantes, à partir duquel sévissait, depuis le XII<sup>e</sup> siècle, la non moins redoutable guilde des marchands de Rouen.

Dirigée par un personnage considérable, le prévôt des marchands, la hanse des marchands de l'eau était devenue à la fin du XII<sup>e</sup> siècle « la corporation parisienne » (*Ibid.*) (**figure E 52**).

**Fig. E 52** - Sceau des marchands de l'eau de Paris en 1210 (SIGIL[LUM ME]RCATORUM AQVE PARISIUS) ; (moulage du XIX<sup>e</sup> siècle coll. DOUËT D'ARCQ, coll. de sceaux, Paris : H. Plon (1867) n° 5582).



À ce port arrivaient toutes sortes de marchandises qui avaient leur espace spécialisé (port au vin, au blé, au foin, aux poissons, au charbon de bois...) et qui étaient soumises à une réglementation sourcilleuse.

Sur la place avoisinante, appelée place de Grève en raison de sa proximité avec le port, s'était installé un marché public, depuis des temps très anciens. Quand le roi Louis VII eut vendu cette place aux bourgeois de Paris, moyennant 70 livres (charte de Louis VII de l'an 1141), ce marché était vite devenu très prospère (DEPPING 1837, p. XX).

C'est donc sur cette place que l'inventaire après-décès des biens de Clémence nous entraîne (DOUËT D'ARCQ 1874, p. 89-90), sur cette place de Grève, où se sont vendues, en octobre 1328, « 14 queues de vin nouvel, du Mès le Mareschal et dix queues de vin viez venus de Fonteinebliaut des vins de Gastinois » pour une somme de « 96 livres 8 sous 4 deniers parisis » et « 2 queues de saugié » pour « 10 livres parisis » (DOUËT D'ARCQ 1874, p. 89-90).

## 5. 2 - La transaction et ses acteurs : le courtier et le paumier

« *Dimanche le Courretier* » qui s'est entremis dans la vente de ce vin faisait partie de tous ces officiers urbains (courtiers, mesureurs de grains, jaugeurs, porteurs...), nommés par le Prévôt des marchands et assermentés, chargés de faciliter et de contrôler en même temps l'approvisionnement de Paris.

Ils se devaient d'être des bourgeois parisiens de par leur naissance, non par leur résidence (VAN HOUTTE 1936, p. 123). En des temps où les moyens de communication étaient plus difficiles que de nos jours, la connaissance des langues étrangères peu répandue [...], les habitudes commerciales difficiles à pénétrer (*Ibid.* p. 106), les courtiers étaient des intermédiaires, des facilitateurs entre

vendeurs et acheteurs, tenus d'ailleurs de s'en tenir strictement à ce rôle. Quant à leur droit de courtage, il était réglé par ordonnance (DEPPING, p. LVIII-LIX).

Dans *Le livre des Métiers*, qu'Étienne Boileau, Prévôt des marchands, rédigea au XIII<sup>e</sup> siècle, pour coucher par écrit les règles des différentes corporations, celle des courtiers de vin stipule ainsi que : « *Item, que il obéiront au prevost et aus eschevins et à leur commandement [...]. Il jureront que il ne seront que deux couratiers ensemble à boire, se li marchant ne li apèle. Item, que il ne pourront acheter vin sans les marchanz ou sans leur commandement* », autrement dit : ils travailleront par deux et n'achèteront de vin qu'en présence de l'acheteur et du vendeur, et sur ordre de l'acheteur (DEPPING 1887, p. 352).

Par ailleurs, s'ils n'avaient pas le droit de tenir de taverne, ils pouvaient être « *hosteliers* » et, dans ce cas, avoir « *2 tonniaux de vin en [leur] hostel pour [leurs] hostes* » sans pouvoir en vendre hors de leur hôtel. Ils avaient aussi un rôle de police et devaient rendre des comptes au prévôt s'ils observaient qu'un courtier contrevenait à son serment, *etc.* (*Ibid.*, p. 353).

Dans la vente qui nous intéresse ici, celle des vins du Mez, quel a été ce tiers "vendeur" qui a fait affaire avec « *Robert le Paulmier* » en présence de « *Dimanche le Courretier* » ? Un des exécuteurs cités au début de l'inventaire, clerc ou conseiller (DOUËT D'ARCQ 1874, p. 37) ?

« *Dimanche le Courretier* » est désigné par son prénom, « *Dimanche* » pouvant s'apparenter au Dominique d'aujourd'hui, et le patronyme trouvant sa source dans sa profession comme c'était courant au Moyen Âge. Il est domicilié « *en la rue du Temple* », proche donc de l'hôtel du Temple, et devait être connu des clercs qui ont établi l'inventaire. Il aura certainement été fait appel à ses services auparavant, pour aider à l'approvisionnement de l'Hôtel de Clémence quand le vin venait à y manquer.

En octobre 1328, tout le vin du Mez et du Gâtinais est acheté, par un certain « *Robert le Paulmier* », *i. e.* 24 queues, soit selon nos estimations précédentes quelque 9000 litres de vin nouveau et de vin vieux.

Pour acheter une telle quantité de vin, on peut penser que cet homme n'était pas un simple artisan paumier, fabricant d'éteufs, ces balles garnies de bourre bien ficelées et étoffées de bon cuir, utilisées pour pratiquer le jeu de paume très en faveur depuis le XIII<sup>e</sup> siècle - on comptait une dizaine de ces fabricants en 1292 à Paris (DUFOR 2024, p. 322) ; mais bien plutôt que Robert le Paulmier tenait un jeu de paume ; c'est d'ailleurs l'exacte définition du dictionnaire Godefroy : « *celui qui tient un jeu de paume* » (GODEFROY 1881) .

Le jeu de longue paume remonte au XIII<sup>e</sup> siècle, mais ses règles sont inconnues, de même que les dispositifs et la dimension des terrains de cette époque. C'était pourtant un jeu très populaire, pratiqué en plein air, à main nue ou gantée. Celui qui nous est le mieux connu, c'est le jeu de courte paume auquel la noblesse a pris goût dans des enceintes construites, des espaces clos de murs, à partir du XV<sup>e</sup> siècle.

Une synthèse des recherches archéologiques sur les jeux de courte paume aristocratiques ou royaux en France vient d'être publiée récemment : elle concerne les jeux de paume de Villers-Cotterêts, de Versailles, de Loudun, de Rennes ... (DUFOR 2024), les plus anciens n'ayant été construits qu'à partir du XV<sup>e</sup> siècle.

Ces jeux seraient un avatar des jeux de longue paume pratiqués dans les rues médiévales, « en utilisant les murs et les auvents présents dans la rue pour protéger les étals des commerçants » (*Ibid.*, p. 323), comme le montre une miniature tirée du *Livre d'Heures* d'Adélaïde de Savoie pour le mois de juin (figure E 53).



Fig. E 53 - Jeu de courte paume à main nue utilisant un auvent en milieu urbain (Chantilly, Musée Condé 0076 (1362), f. 006v-007, *Livre d'Heures* d'Adélaïde de Savoie, mois de juin, XV<sup>e</sup> siècle).

Robert le Paulmier aurait donc été un de ces artisans paumiers du début du XIV<sup>e</sup> siècle, heureux tenancier d'une aire de jeu de longue paume en plein air, où on pouvait allègrement boire et manger, une « buvette ». Les règles du jeu n'étaient pas stabilisées, on jouait à main nue, dans un jeu débridé qui donnait très soif. Le vin étant alors considéré comme un aliment, voire un médicament, et l'eau suspecte d'être impropre à la consommation, il fallait beaucoup de vin.

Louis X le Hutin, l'époux de Clémence, ne serait-il pas mort, selon certaines chroniques, des suites d'une partie de jeu de paume, de longue paume donc, dans le bois de Vincennes, après avoir bu du vin glacé alors qu'il s'échauffait ?

*« Li autres dient qu'il avoit  
Joué à un jeu qu'il savoit,  
A la paume ; si s'eschaufa [...]  
Si but trop, et froit se bouta, (= renversa, frappa)  
Et li sitost si se coucha  
Qu'au lit a couchier le convint,  
Et de ce cele mort li vin »* (BUCHON 1827, v. 8025-8034).

L'ironie du sort aura voulu que ce soit précisément le tenancier d'un jeu de longue paume qui achète les derniers fûts de vin provenant des vignes du douaire de sa veuve Clémence de Hongrie !

En fin de compte, le douaire qui avait été accordé en usufruit à Clémence a tout naturellement réintégré le domaine royal, en octobre 1328 ; mais quand il s'est agi de constituer un douaire pour son épouse Jeanne de Bourgogne, Philippe VI de Valois, le nouveau roi, semble s'être réservé les "bonnes vignes" (FOURQUIN 1963, p. 56) ; le Mez, pas plus que Tigery, les deux lieux de production de vin français du douaire de Clémence, ne figurent dans le document constitutif du douaire de Jeanne, scrupuleusement analysé par Guy Fourquin dans *Le domaine royal d'après la prise de 1332*. Cela voudrait-il dire que les vignes du Mez et de Tigery faisaient partie des « bonnes vignes » ?

Il est à noter que « les Valois comme les Capétiens s'intéressaient trop aux grands vins pour faire sortir de leur domaine, même provisoirement, leurs bonnes vignes » (*Ibid.*, p. 56). Pour exemple, Fourquin note qu'à Chablis, Philippe VI de Valois n'a accordé à son épouse que des champs, mais pas de vigne !

## EN CONCLUSION

### ➤ La seigneurie du Mez en 1328

La seigneurie comptait une quarantaine de tenures au moins, s'étendant de Lagerville (6 tenures) jusqu'au Loing probablement, une tenure étant située à « *sous les Vignes* ».

Aux abords immédiats du château, on compte quatre ou cinq tenures, soit une communauté d'une vingtaine de personnes, formant le noyau d'une paroisse dont on connaît le curé « *Messire Pierre* ».

Le niveau 1 du bâtiment B était sans doute occupé par un "homme de confiance", Jahot, (receveur ? fermier ?) ; il y aurait disposé d'un four et d'une cheminée. Cette salle a par la suite toujours été dévolue à un receveur, souvent fermier (cf. rapports des années précédentes).

Sur les tenures, les tenanciers produisaient du blé méteil pour les hommes et de l'avoine pour les animaux. Ils étaient soumis au champart et à l'obligation de faire moudre leurs grains à un moulin banal, vraisemblablement celui du Mez ou de Dordives, les deux étant situés sur le Betz.

Sur la réserve, c'est la vigne qui dominait ; le vin était expédié, via le Betz, le Loing et la Seine, à Paris pour être consommé au Temple. Deux lieux-dits de Dordives portent encore aujourd'hui témoignage de cette culture : Petit sous les Vignes et Grand sous les Vignes qui figurent dans l'inventaire comme faisant partie de la censive de la seigneurie.

## ➤ Le Mez, un terroir viticole

Dès que le Gâtinais est devenu terre royale au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, les souverains n'ont pas manqué de s'intéresser aux activités vitivinicoles de ce territoire, en se réservant des vignes ou en en planifiant la vente du vin, à l'instar de Philippe I<sup>er</sup> (1060-1108) et de son fils Louis VI (1108-1137).

Le Mez n'aura pas échappé à ce mouvement avec des Clément très proches du pouvoir royal. Le lieu désigné, de longue date sans doute, comme « *le pressoir* » est le bâtiment C. À l'abri des courtines est et sud sur lesquelles il s'appuie (BOREL (dir.), PIECHACZYCK (dir.) 2023, p. 121-122), on peut le considérer comme contemporain de la construction de l'enceinte du logis de ces seigneurs au début du XIII<sup>e</sup> siècle.

La présence du Betz, affluent du Loing et rivière navigable à l'époque, qui met en relation le domaine du Mez avec Paris et le Palais sur l'île de la Cité, a sans doute joué un rôle dans la décision d'achat de Philippe le Bel en 1314.

## ➤ De 1313 à 1343, le Mez fait partie de l'itinéraire des souverains.

L'inventaire a mis en évidence une quantité importante de mobilier destiné à l'accueil des souverains et de leur Hôtel, mobilier « *lessié au Roy* » et qui « *sont au Mès le Marescal* » est-il dit textuellement dans l'inventaire.

À partir de son achat par Philippe le Bel en 1314, le Mez a fait effectivement partie de l'itinéraire des rois jusqu'en 1343. Le souverain lui-même y est venu en 1313 ; ses trois fils, une fois devenus rois, y sont venus tour à tour après sa mort : Louis le Hutin, une fois en 1315 ; Philippe V le Long, deux fois, en 1317 et 1321 en dépit d'un règne très court ; Charles IV le Bel, en 1325, alors même que Clémence en est douairière ; quant à Philippe VI de Valois, il a séjourné au Mez cinq fois entre 1332 et 1343 ; et entre temps, Marguerite de France, fille de Philippe V le Long et de Jeanne de Bourgogne, en mars 1338.

Nous avons vu que Clémence de Hongrie, elle-même, y est venue au moins une fois en 1323.

Après 1343, les passages s'espacent : on n'en note plus que deux, celui de Jean II en 1353 et de Charles V en 1366, en pleine Guerre de Cent Ans.

Le Mez a donc bénéficié de la faveur des souverains, pendant une trentaine d'années après l'achat de Philippe le Bel ; pendant cette période ont été menés des travaux d'embellissement et de confort. Mais rien de ces constructions ne transparait dans l'inventaire de Clémence de 1328.

Après 1343, le château se trouvera au cœur des opérations militaires de la guerre de Cent Ans et des guerres de religion, qui entraîneront sa ruine. Il faudra attendre les travaux d'aménagement de Philbert de THURIN 1 entre 1620 et 1632-37 pour qu'il retrouve un peu de lustre (DELPECH, PIECHACZYK, SOUCHET 2023, p. 97-114).

## ANNEXE HISTORIQUE 1

L'inventaire et vente après décès des biens de la Reine Clémence de Hongrie veuve de Louis Le Hutin (DOUËT D'ARCQ 1874, p. 89-90 et p. 101-102) :

- les vins vendus en Place de Grève à Paris, dont des vins en provenance du Mez-le-Maréchal,
- l'inventaire au Mez-le-Maréchal.

p. 89-90

« *Inventoire de vins*

506. *Premièrement. 14 queues de vin nouvel, venu à Paris du Mès le Mareschal, en Grève, et 10 queues de vin viez, venu de Fonteinebliaut des vins de Gastnois, et tenoient 5 sestiers, avec la gauge ; vendu par Dimenche le Courretier, demourant en la rue du Temple, à Robert le Paumier, 4l par. la queue, l'une par l'autre, valent 96l 8s 4d par.*

507. *Item, 2 tonneaus de vin, venus de Corbuel à Paris, des vignes Pierres d'Escharçon et Johan de Tigery ; vendus à l'évesque de Cornouaille, 7l par. le tonnel, valent 14l par.*

508. *Item, d'icelles vignes meismes, 2 tonneaus ; vendus à missire Nicole du Calloe, 14l par.*

509. *Item, d'icelles vignes meismes, 2 queues de vin ; vendues à mon. François de Montflacon, 7l par.*

510. *Item, 2 queues de saugié, des vins du Mez ; vend. en Grève, 10l par.*

511. *Item, 2 queues de vin viez, qui estoient eu chastel de Courbuel ; vend. à Johanot de Saumur, 7l par.*

512. *Item, ou cellier du Temple, une queue de vin vermeil viez, et une queue de saugié blanc, viez vuidié environ demi pyé, et une bessière en une queue, où il a environ 1 muy de vin ; vendu tout à Gillet, de l'Eschançonnerie, 8l.*

*xxijma somma ab alia ..... 156l 8s 4d par. »*

p. 101-102

« *Inventoire faite au Mez le Mareschal*

626. *Premièrement. En la grant sale 6 grans tables, presié 60s. <sup>1</sup>*

627. *Item, 14 tables mendres, presié 42s.*

628. *Item, 22 fourmes, presiés 24s.*

629. *Item, 33 tretiaus.*

630. *Item, 1 derecouer, presié 18d.*

631. *Item, en la chambre dessous, où les escuiers géaient, 5 grans tables fournies de cat., presiés 40s par.*

632. *Item, 8 petites tables, presiés avec les tretiaus, 16s.*

633. *Item, 25 fourmes, que grans que petites, presié 25s.*

634. *Item, 65 tretiaus, presié le remanant les tables fournies, 2d la pièce.*

635. Item, 8 coutes, 7 coissins, présié 7l par. ; vend. à missire Johan Cartaut, 7l.  
636. Item, 7 queues vuides, vend. à Johanot , 14s p.  
637. Item, 3 tonneaus vuis à despense, vend. à Jahot, 12s par.  
638. Item, ou pressouer 3 grans cuves. <sup>2</sup>  
639. Item, une en la tour.  
640. Item, 3 autres cuves, présié 30s. <sup>3</sup>  
641. Item, en la tour, 4 fourmes, 2 tables et 7 tretiaus, présié 6s.  
642. Item, environ vij fagos, vend. à Jahot, 12s.  
643. Item, 5 escuelles d'estain, presiés 5s, vend. à Jahot.  
644. Item, 5 muis et demi, moitié blé, moitié avène, des terrages ; vendus pieça par Jahot à Johan Caschier de Dourdines, le blé 2s la mine, et l'avoine 16d la mine ; et en a receu la monnoie li diz Jahos et mis en la réparation de l'ostel, si comme il dit. Monte la somme 11l par.  
645. Item, les muniers doivent blé pour le mouturage juques au jour du trespasement Madame.  
646. Item, monnoie reçue par Jahot de Montigny, Primo des misses Thierry 40s par.  
647. [Item,] pour cens le jour Saint Leu, 6d.  
648. Item pour cens, le jour Saint Remy, 15l 2s 5d.  
649. Item, pour autre cens dessus les vignes, 9s 9d à ce terme.  
650. Item, à ce terme pour les cens de la Gerville, 60s.  
651. Item, pour les cens du Mès à la Saint Denys, 44s 3d.  
652. Item, de Dryon le cleric, 20s.

Somme du Mez le Mareschal ..... 43l 19s 11d. »

Notes de bas de page, ajoutées par Louis Douët d'Arcq :

<sup>1</sup> Cet article et les huit suivants sont en accolade, avec ces mots : « Lessié au Roy tout ; et sont au Mès le Marescal. »

<sup>2</sup> Cet article et le suivant sont en accolade, avec ces mots : « Présié chascune 13 s, valent 64 s, laissiés au Roy. »

<sup>3</sup> Cet article et le suivant sont en accolade, avec ces mots : « Lessié au Roy. »

## ANNEXE HISTORIQUE 2

Clémence de Hongrie et la Maison d'Anjou-Sicile (figure E 54)

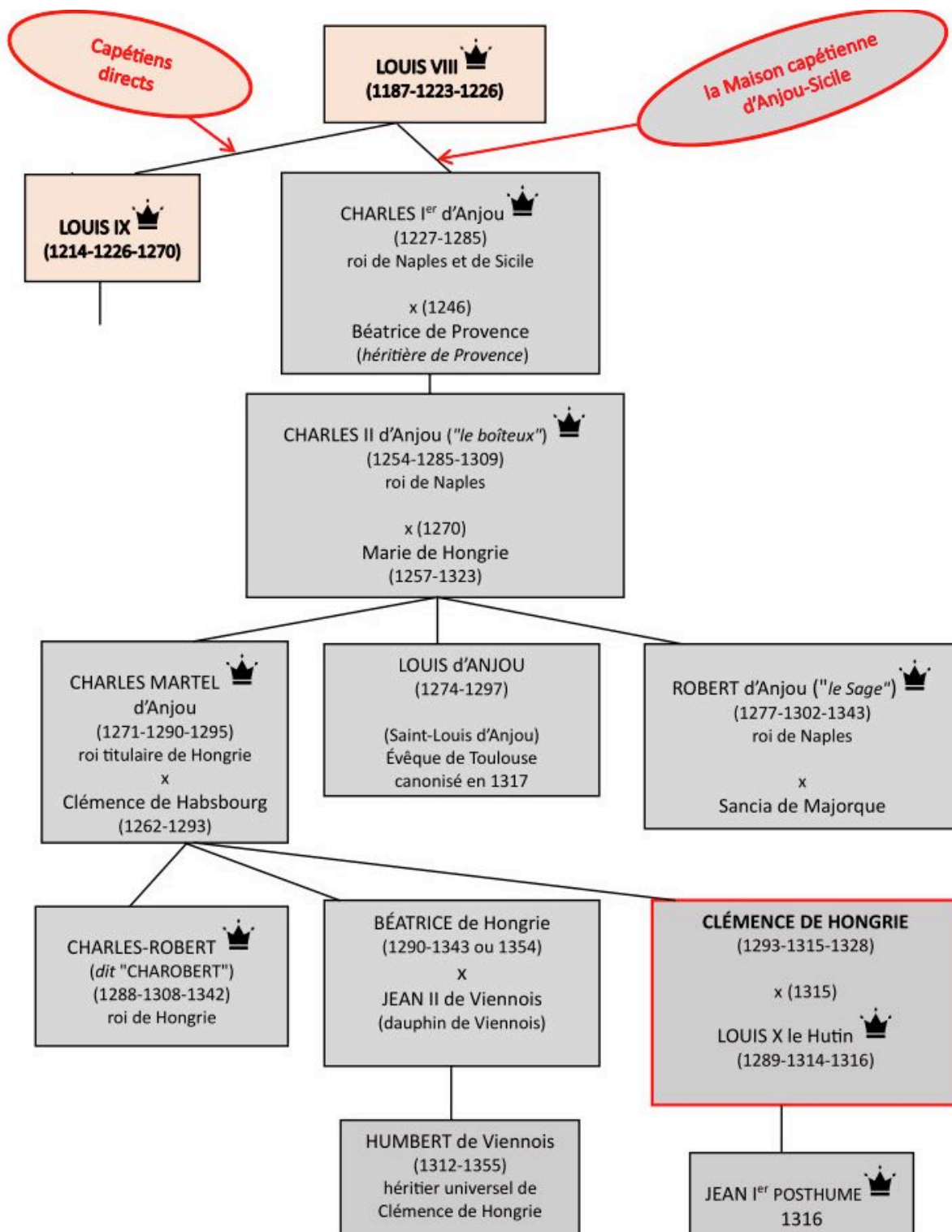


Fig. E 54 - Clémence de Hongrie et la Maison capétienne d'Anjou-Sicile (généalogie simplifiée) (DAO : Sylviane Delpech/ADM).



### ANNEXE HISTORIQUE 3

Changement de dynastie en 1328 (figure E 55)

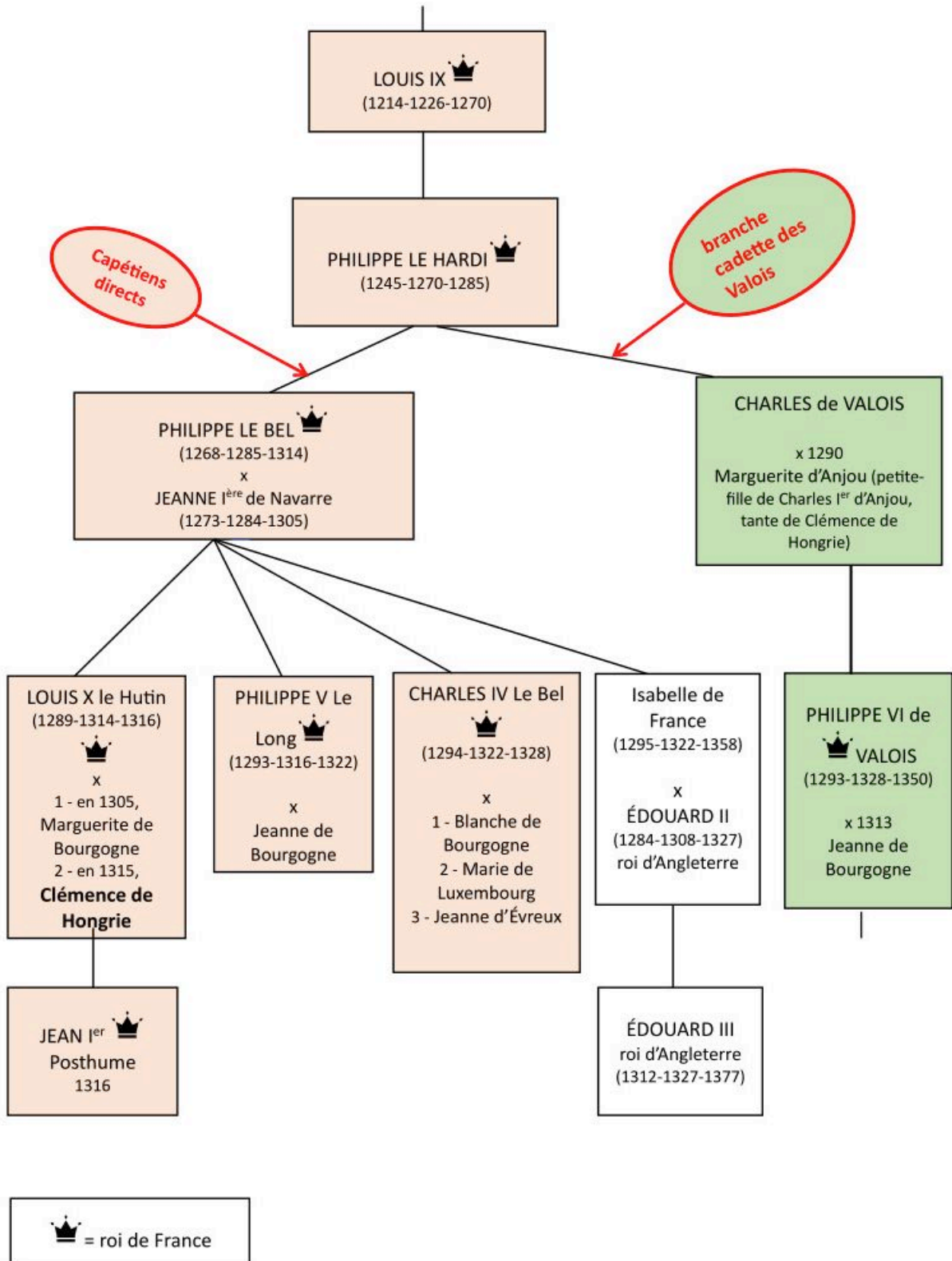


Fig. E 55 - En 1328, la couronne passe des Capétiens directs à la branche cadette des Valois (généalogie simplifiée) (DAO : Sylviane Delpech/ADM).

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### Sources manuscrites (transcription de manuscrits anciens)

CLAIRAMBAULT Pierre (BnF, ms Clairambault, 471) - *Documents sur l'administration financière en France, du XIIIe au XVe siècle et sous le règne de Louis XIV. III Comptes originaux (1328-1337)*, date d'édition : 1301-1400. Gallica. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9000674p/f9.item>

### Chroniques

VIARD Jules (1913) - Itinéraire de Philippe VI de Valois. In : *Bibliothèque de l'école des Chartes*. 1913, tome 74, p. 74-128. <https://doi.org/10.3406/bec.1913.448496>

### Archives imprimées

BUCHON Jean-Alexandre (éd.) (1827) - *Chronique métrique de Godefroy de Paris* (ou Geoffroi de Paris), Paris : Verdière. GoogleBooks. [https://www.google.fr/books/edition/Chronique\\_m%C3%A9trique/M0UPAAAAQAAJ?hl=fr&gbpv=1&pg=PA1&printsec=frontcover](https://www.google.fr/books/edition/Chronique_m%C3%A9trique/M0UPAAAAQAAJ?hl=fr&gbpv=1&pg=PA1&printsec=frontcover)

DEPPING Georges-Bernard (1837) - *Réglemens sur les arts et métiers de Paris : rédigés au XIIIe siècle et connus sous le nom du Livre des métiers d'Étienne Boileau. Série 1 / publiés pour la première fois en entier, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi et des archives du royaume, avec des notes et une introductio*, Paris : L'Imprimerie de Crapelet. Gallica. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65349759/f15.item>

DOUËT-D'ARCQ Louis-Claude (1874) - Inventaire et vente des biens de la reine Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin 1328, *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France*, Paris : Librairie Renouard, 360 p. Gallica. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2063860/f3.item>

DUPUY Pierre (1655) - *Traitez touchant les droits du Roy très chrestien sur plusieurs estats et seigneuries possédées par divers princes voisins... / le tout composé et recueilly du Trésor des Chartes du Roy et autres Mémoires, par Monsieur Dupuy Conseiller du Roy en ses conseils*, Paris, chez Augustin Courbé, 1022 p. Google Play. <https://play.google.com/books/reader?id=RKQOoQH-Z3wC&pg=GBS.PA887&hl=fr>

VALBONNAIS Jean-Pierre Moret de Bourchenu (1651-1730 ; marquis de) (1721-1722) - *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de dauphins, particulièrement de ceux de la troisième race*, [...], tome 2, Genève : Éditeur Fabri et Barillot. Gallica. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9609050z/f227.item.texteImage>

### Études

BALOUZAT-LOUBET Christelle (2019) - *Louis X, Philippe V, Charles IV. Les derniers Capétiens*, Paris, Alpha, 309 p.

BEAUDOIN François (1993) - *Paris/Seine. Ville fluviale, son histoire des origines à nos jours*, Paris, Éditions de La Martinière, 190 p.

BINGEN (de) Hildegard (2019) - *Physica. Le livre des subtilités des créatures divines*, Grenoble, Jérôme Million, 295 p.

BOUDET Jean-Patrice (2011) - La bibliothèque de Clémence de Hongrie : un reflet de la culture d'une reine de France. In : GAUDE-FERRAGU Murielle ; LAURIOUX Bruno ; PAVIOT Jacques (dir.) – *La cour du prince. Cour de France, cour d'Europe XII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle*. Paris : Champion, 664 p.

BRUNEL Ghislain (dir.), LALOU Élisabeth (dir.) (1992) - *Sources d'histoire médiévale, IX<sup>e</sup> – Milieu du XIV<sup>e</sup> siècle*, Larousse, Textes essentiels, 832 p.

CAZILHAC Jean-Marc (2017) - *Le douaire des reines de France à la fin du Moyen Âge*, Paris : L'Harmattan, 346 p.

DRUON Maurice (2023) - *Les rois maudits*, Paris : Librairie générale française, 1755 p.

DUFOUR (dir.) Jean-Yves (2024) - Archéologie et histoire des jeux de paume en France. Inrap. CNRS Éditions, *Recherches archéologiques* 26, 419 p., 2024, 978-2-271-15160-5. hal-04653286. Consulté le 3 décembre 2024, à partir de [https://inrap.hal.science/hal-04653286v1/file/Recherches-Archeo-26-2024\\_texte\\_integral.pdf](https://inrap.hal.science/hal-04653286v1/file/Recherches-Archeo-26-2024_texte_integral.pdf)

DURAND Philippe (2014) - Les lieux de justice dans le château du Moyen Âge, *THÈMES, revue de la B.P.C.*, II 2014, mise en ligne le 29 septembre 2014. Consulté le 3 décembre 2024, à partir de <https://www.philosophiedudroit.org/durand,%20lieux%20de%20justice%20dans%20les%20chateaux.pdf>

FAVIER Jean (1983) - Le petit monde de la Place de Grève. In : *L'Histoire*, n° 52, janvier 1983 (p.28-38).

FOURQUIN André (1963) - *Le domaine royal en Gâtinais d'après la prisée de 1332*, Paris : École pratique des Hautes Études, SEVPEN, 393 p.

GAUDE-FERRAGU Murielle (2022) - *La Reine au Moyen Âge, Le pouvoir au féminin aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris : Éditions Taillandier, Texto, 349 p.

HENRY Albert (1991) - La Bataille des Vins. Édition, avec introduction, notes, glossaire et tables. In : *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, tome 2, n°1, 1991. pp. 203-248. <https://doi.org/10.3406/barb.1991.38823>

LACHIVER Marcel (1988) - *Vins, vignes et vigneron*, *Histoire du vignoble français*, Fayard, 714 p.

LALOU Elisabeth (2007) - *Itinéraire de Philippe IV le Bel (1285-1314)*, Paris, Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres, 2 vol.

LINGOIS André (1999) - Le vin d'Orléans dans les textes littéraires du Haut Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle, in : *Bulletin de la Société Archéologique et Historique d'Orléans*, t. XV n° 123, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre 1999, Orléans : [s. n.].

MESQUI Jean (2017) - Châteaux et chasses royales dans les forêts de l'Orléanais au Moyen Âge. Le nomadisme résidentiel et les effets sur l'activité castrale. Dans : FAUCHERRE Nicolas (dir.), GAUTIER Delphine (dir.), MOUILLEBOUCHE Hervé (dir.) (2017) *Le nomadisme châtelain IX<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, actes du sixième colloque international au château de Bellecroix, 14-16 octobre 2016. Chagny : Édition du centre de castellologie de Bourgogne.

POITOU Christian (2006) - *Vignobles de l'Orléanais et du Gâtinais*, Royer, Les racines du terroir, 293 p.

PROCTOR-TIFFANY Mariah (2019) - *Medieval Art in Motion: The Inventory and Gift Giving of Queen Clémence de Hongrie*, University Park : Pennsylvania State University Press.

STEIN Henri (1910) - Documents inédits sur le prieuré de Villemoutiers et la vicomté de Fessard, *Annales Historiques et archéologiques du Gâtinais*, tome 28, Imp. Maurice Bourges (Fontainebleau), p. 334-359. Gallica. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k298731b/f375.item>

THOISON Eugène (1888) - *Les séjours des rois de France dans le Gâtinais (481-1789)*, Documents publiés par la Société historique et archéologique du Gâtinais, 2, Paris, Alphonse Picard. Google books. [https://books.google.fr/books?id=Q6xCAAAYAAJ&printsec=frontcover&redir\\_esc=y#v=onepage&q=metz%20le%20marechal&f=false](https://books.google.fr/books?id=Q6xCAAAYAAJ&printsec=frontcover&redir_esc=y#v=onepage&q=metz%20le%20marechal&f=false)

VAN HOUTTE Jan Arthur (1936) - Les courtiers au Moyen Âge. Origine et caractéristiques d'une institution commerciale en Europe occidentale. In : *Revue Historique de Droit Français et Étranger (1922-)*, vol. 15, 1936, p.105-41. JSTOR, <http://www.jstor.org/stable/43843866>. Accessed 19 Oct. 2024.

### Dictionnaires et encyclopédies

GODEFROY Frédéric (1881) - *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, F. Vieweg, libraire-éditeur. Gallica. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50634z>

LA CURNE DE SAINTE-PALAYE (1875-1882) - *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou glossaire de la langue française depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*, Niort, H. Champion. Gallica. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k506804>

MÉTAIS Michel (2004) - *Un parler gâtinais, Des mots de la vie et la vie des mots en Gâtinais pauvre au XX<sup>e</sup> siècle*, Les Amis du Vieux Montargis, 319 p.

REY Alain (dir.) (1992) - *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2 tomes.

VAN DAELE Hilaire (1940) - *Petit Dictionnaire de l'ancien français*, Paris, Librairie Garnier frères. Internet Archive. <https://archive.org/details/PetitDictionnaireDeLancienFranais/page/n1/mode/2up?view=theater>

### Rapports archéologiques

ASSAB (1990) - *Port aux Planches II*, Étude archéologique menée par le Comité Île-de-France, Association Sportive Subaquatique Avonnaise Bellifontaine.

BOREL Edwige, PIECHACZYCK Michel (2022) - Fouilles et logis seigneurial – Bâtiment C. Dans : BOREL Edwige, PIECHACZYCK Michel (dir.) (2022) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2022*, les Amis du Mez, p. 65-107.

DELPECH Sylviane (2023) - Le Mez et l'engagement : principes et « faits du prince » : 1528-1792. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2023) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2023*, les Amis du Mez, p. 43-96.

DELPECH Sylviane, PIECHACZYK Michel, SOUCHET Françoise (2023) - Travaux effectués sur le château après le Moyen Âge : l'œil de l'archéologue, l'éclairage des archives. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2023) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2023*, les Amis du Mez, p. 97-114.

RENUCCI Florian (2019) - État des recherches sur l'origine de la famille Clément. Le contexte de la construction : de l'origine de la famille Clément à la mort d'Henri Clément (1214). Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) 2019 - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2019*, les Amis du Mez, p. 91- 110.

RENUCCI Florian (2020) - Le contexte de la construction : de l'origine de la famille Clément à la mort d'Henri Clément (1214). Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2020) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2020*, les Amis du Mez, p. 87-108.

TOMASSONE Roberte (2020) - Extrait du cartulaire du Prieuré de Néronville. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2020) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2020*, les Amis du Mez, p. 45-86.

TOMASSONE Roberte (2021) - « Linea veneranda » Les tout premiers « Clément » : une noble lignée. Dans : PIECHACZYK Michel (dir.) (2021) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2021*, les Amis du Mez, p. 63-96.

TOMASSONE Roberte (2022) - La famille Clément du Mez et l'abbaye de Cercanceaux. Dans : PIECHACZYK Michel, BOREL Edwige (dir.) (2022) - *Château de Mez-le-Maréchal (Dordives, Loiret), Rapport archéologique de prospection thématique 2021*, les Amis du Mez, p. 43-64.

## Sites

BnF. (n.d.). Pierre Clairambault (1651-1740). Consulté le 04 décembre 2024, from <https://data.bnf.fr/fr/ark:/12148/cb13505808m>

FRANCOIS Martine, DEMEULENAERE-DOUYERE Christiane (2006) - Douet d'Arcq Louis Claude, *Comité Des Travaux Historiques et Scientifiques*. Consulté le 04 décembre 2024, from <https://cths.fr/an/savant.php?id=291>



« ... Au milieu [de sa vigne], il bâtit une tour de garde et creusa aussi un pressoir. Il en attendait de beaux raisins, mais elle en donna de mauvais » (Isaïe, 5) : l'orifice percé dans la vis qui reçoit la barre d'action est bien visible, c'est un élément important du pressoir. La pression exercée sur la barre faisait parfois éclater le bois de la vis à cet endroit justement (Bible historique d'Antonin Vérard (1450 ?–1514 ?) (Lyon BM Ms 058 f° 56v).